

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

INFORMATIONS INTERNES sur  
**L'AGRICULTURE**

Essai d'appréciation des conditions  
d'application et des résultats  
d'une politique de réforme en agriculture  
dans des régions agricoles difficiles

I. Morvan

**COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE  
Direction Economie Agricole – Division Bilans, Etudes, Informations Statistiques

---

*La reproduction, même partielle, du contenu de ce rapport est subordonnée  
à la mention explicite de la source*

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

# INFORMATIONS INTERNES sur **L'AGRICULTURE**

Essai d'appréciation des conditions  
d'application et des résultats  
d'une politique de réforme en agriculture  
dans des régions agricoles difficiles

I. Morvan

## AVANT-PROPOS

---

Cette étude a été entreprise dans le cadre des programmes d'étude de la direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés Européennes.

Elle a été réalisée par le Professeur M. MAZOYER, Maître de Conférence à l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon, Chef du Département d'Economie et de Sociologie Rurales à l'Institut National de la Recherche Agronomique, Messieurs BAZIN, DUCHEMIN et KROLL, Ingénieurs Agronomes en collaboration avec un groupe d'élèves de troisième année (Agriculture Comparée et Développement) de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon : Messieurs BUREAU, FOUGERON, GUERBER, POPELIN, PUJOL, QUIEVRIEUX et VENNIER.

---

Langue originale : Français

---

La présente étude ne reflète pas nécessairement les opinions de la Commission des Communautés Européennes dans ce domaine et n'anticipe nullement sur l'attitude future de la Commission en cette matière.

L'étude de l'appréciation des conditions d'applications et des résultats d'une politique de réforme de l'agriculture en région difficile a été demandée en avril 1972 par la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission des Communautés Européennes.

Deux rapports ont été élaborés : un rapport général qui rassemble tous les développements de l'étude, les calculs, etc. et un rapport de synthèse et conclusions.

La collaboration entre le chargé d'études et les responsables de la Commission, sur le plan administratif et technique, a été fructueuse. Elle a permis au chargé d'étude d'orienter, de développer les recherches et d'en présenter les résultats de manière nettement plus efficace. Aussi le chargé d'étude se doit-il de remercier ici, Mr. LOMMEZ, Madame PIZZATI, MM. DE ZUCCATO, VON PLOTTO et ZELLER de leur aide très utile et toujours agréable.

Le Chargé d'Etude

## PRESENTATION GENERALE

### - EXPOSE DES MOTIFS

La politique communautaire de réforme de l'agriculture cherche à atteindre des objectifs définis concernant les structures, la modernisation et les revenus des exploitations agricoles. Elle s'appuie pour cela sur un ensemble de mesures favorisant dans certaines conditions les cessations d'activité et le développement des exploitations d'avenir ainsi que les investissements nécessaires, les extensions et les conversions d'activité, l'agriculture de groupe, etc...

Or, il existe dans la Communauté d'importantes régions ou zones où l'avenir de l'agriculture paraît très incertain. Dans ces régions difficiles, les objectifs de la politique communautaire de réforme de l'agriculture sont relativement ambitieux par rapport à la situation existante en matière de revenu et de structures. L'incertitude reste grande quant aux conditions d'efficacité du dispositif de mesures communautaires, quant à leur adéquation aux objectifs poursuivis et les adaptations éventuellement nécessaires sont mal connues.

Ces zones écartées et peu évoluées, ces zones de haute et de moyenne montagne, ces zones diverses à potentialités limitées ont cependant au total un poids économique et démographique important; et le succès d'ensemble de la politique de réforme dépend finalement des résultats qui seront atteints dans ces régions difficiles.

### - OBJET DE L'ETUDE ET CHOIX DES REGIONS

L'objet de ce travail est une étude approfondie de petites régions agricoles très délimitées, aussi typiques que possible, choisies en fonction de leurs difficultés agricoles tant présentes que prévisibles pour les 10 à 15 prochaines années.

Dans chacune de ces régions, les objectifs qui serviront de guide au travail réalisé sont les suivants :

- analyse géographique et économique de la région étudiée, ceci afin d'insérer l'analyse de la production agricole dans un contexte plus global;

- analyse de la production agricole de la région.

Ce travail devant se faire par un contact direct avec les agriculteurs sous forme d'enquêtes, de réunions, et au niveau des organisations professionnelles et des organismes officiels.

Cette analyse sera faite sur un plan descriptif (situation présente) et sur un plan prospectif (évolution prévisible de la région dans les 15 ans à venir compte tenu de la tendance actuelle, des mises à la retraite et des intentions des agriculteurs).

- estimation de l'impact du dispositif des mesures communautaires dans ces zones dans les 10 à 15 prochaines années et comparaison de ces résultats aux objectifs poursuivis par la politique de réforme.

Il s'agit donc d'une étude test, d'un coup de sonde approfondi et limité, destiné à bien saisir les handicaps, les possibilités de réalisation des objectifs, la nature des obstacles à vaincre et les conditions d'efficacité des mesures communautaires.

En accord avec les responsables de l'étude, le choix des régions étudiées a été le suivant :

- une zone de collines moyennes, orientée vers la production de viande bovine et ovine : le canton de Lormes dans le MORVAN. Cette région empiétrée dans des structures retardataires comporte néanmoins une émigration très rapide.

Les exploitations restant en place sans que l'on puisse véritablement parler de déclin, sont cependant en retard et n'arrivent pas à promouvoir le développement nécessaire pour tirer totalement parti des ressources libérées et pour atteindre un revenu socialement satisfaisant.

- une zone d'agriculture de montagne en déclin : le Queyras, où le recul de la production et l'abandon d'une partie du terroir prend parfois des allures de désertification, ce qui risque d'avoir des répercussions négatives y compris sur les activités nouvelles en progrès comme le tourisme.

#### EXPLICATION DU DISPOSITIF COMMUNAUTAIRE DES MESURES DE REFORME DE L'AGRI- CULTURE

Les trois directives socio-structurelles adoptées par le Conseil sur proposition de la Commission des Communautés Européennes en mars 1972 (1) cherchent à orienter la politique agricole communautaire vers des actions à

(1) Journal officiel des Communautés Européennes du 23 avril 1972

long terme permettant aux agriculteurs d'atteindre un niveau de vie comparable à ceux des autres secteurs. Le Conseil a donc eu pour ambition de couvrir toutes les situations dans lesquelles peut se trouver un agriculteur et s'est efforcé d'établir un lien cohérent entre les différentes politiques : prix, revenus, investissements et structure.

Les directives ont été ainsi amenées à distinguer entre les agriculteurs qui souhaitent cesser leur activité agricole et ceux qui se maintiennent dans l'agriculture et parmi ces derniers à envisager, trois catégories d'exploitants :

- Ceux qui ont déjà atteint un revenu de parité; ces exploitants ne devraient plus bénéficier d'aide particulière et le maintien de leur revenu au niveau de référence leur serait assuré par des hausses de prix suffisantes en relation avec une augmentation continue de leur productivité.
- Les exploitants qui cherchent à moderniser leur exploitation pour atteindre ce niveau de référence en présentant des plans de développement; ces exploitants devraient en priorité bénéficier d'aides sélectives, et l'action de la politique socio-structurelle devrait se concentrer sur la mise en place de ce type d'exploitation.
- Enfin, ceux qui n'ont pas atteint la parité de revenu et qui, pour de nombreuses raisons, ne peuvent présenter de plan de développement permettant de l'atteindre. Ces exploitants pourraient continuer à bénéficier, sur le plan national, de certaines aides.

#### POUR CEUX QUI SOUHAITENT CESSER LEUR ACTIVITE AGRICOLE

On a prévu la possibilité d'accorder d'une part des indemnités de départ et, d'autre part, des aides de reconversion.

#### Indemnités de départ

Ces indemnités ne seront accordées aux partants qu'à la condition qu'ils acceptent d'affecter au moins 85 % des superficies agricoles libérées à la restructuration des exploitations en voie de développement; le but recherché étant de favoriser l'amélioration des structures et la mobilité des terres.

Les indemnités envisagées sont de deux sortes :

- pour les exploitants à titre principal âgés de 55 ans à 65 ans, une indemnité annuelle de départ dont le montant éligible a été fixé à 3.300 FF pour les célibataires et 5.000 FF pour les ménages. Les Etats auront la possibilité d'adapter sur certains points ces dispositions (conditions d'âge, superficies libérées, montant de l'indemnité, etc...);
- et une prime unique non éligible en fonction de la superficie agricole libérée et à laquelle pourront prétendre tous les exploitants qui partent sans limite d'âge, à condition qu'ils satisfassent aux exigences de la restructuration.

#### Aides à la reconversion

En vue de favoriser les mutations professionnelles, les Etats instaureront en faveur des agriculteurs qui désirent se destiner à une activité extra-professionnelle, un régime d'aides comportant à la fois une aide de reconversion professionnelle et une garantie de revenu pendant la durée de leur reconversion. Le Fonds social rénové participera au financement du coût des mesures de reconversion professionnelle et, à titre transitoire, le FEOGA supportera une part des dépenses relatives aux garanties de revenu. Le revenu moyen garanti est estimé à 1.100 FF par mois pendant six mois.

La Commission des Communautés Européennes a d'autre part proposé que des primes soient accordées aux industries qui créeront des emplois nouveaux en milieu rural, à condition que ces emplois soient réservés à des agriculteurs cessant leur activité agricole.<sup>(1)</sup>

#### POUR CEUX QUI VEULENT MODERNISER LEUR EXPLOITATION

La politique mise en place vise à instituer un régime d'aide sélectif en faveur des agriculteurs à titre principal qui, à partir d'un plan de développement de leur exploitation, seront susceptibles d'atteindre un certain niveau de revenu.

La présentation d'un plan de développement n'est subordonnée à aucune condition d'âge de l'exploitant, ni de dimension de l'exploitation, ni d'apport financier initial. Ce plan doit apporter la preuve qu'après une période de six ans, l'exploitation sera en mesure de procurer un revenu

---

(1) cf. J.O. C 106 du 6.12.1973

du travail annuel par travailleur comparable à celui dont bénéficient les salariés des autres catégories professionnelles de la région, le capital investi ayant été au préalable rémunéré de façon satisfaisante.

Les agriculteurs qui devront également justifier d'une capacité professionnelle suffisante et s'engager à tenir une comptabilité, bénéficieront des mesures d'encouragement suivantes :

- Mise à leur disposition en priorité des superficies libérées dans le cadre de l'encouragement à la cessation de l'activité agricole.
- Aides financières accordées sous forme de bonifications du taux d'intérêt pour les investissements nécessaires à la réalisation du plan de développement. La bonification sera de 5 % au maximum et d'une durée limitée à 15 ans, le taux d'intérêt restant à la charge du bénéficiaire ne pouvant être inférieur à 3 %. Toutefois, dans certaines régions, ce taux pourra être abaissé à 2 % et les Etats pourront accorder des bonifications supérieures si la situation du marché des capitaux le justifie.
- Des garanties seront d'autre part accordées par les Etats pour les prêts contractés afin de suppléer l'insuffisance de garanties immobilières et personnelles. Enfin, une indemnité dégressive de revenu à la charge des Etats membres pourra être accordée pendant la durée de réalisation du plan de développement <sup>(1)</sup>. Cette aide a pour objet de compenser en partie les charges financières auxquelles les agriculteurs dont les plans ont été agréés auront à faire face et de pallier la baisse de leur trésorerie. La Commission des Communautés Européennes a envisagé que cette aide s'étage de 600 UC la première année (3.300 FF) à 100 UC (550 FF) la sixième année.

Dans les investissements visés par les plans de développement, les dépenses dues aux achats de terre seront exclues du régime d'aides.

Des mesures diverses, incitatives ou restrictives, ont par ailleurs été prévues pour le secteur des productions animales. C'est ainsi que lorsque le plan de développement prévoit une orientation vers la production de viande bovine ou ovine, des primes d'orientation dégressives seraient accordées pendant trois ans (150 FF par ha la première année, 100 FF la seconde, 50 FF la troisième) pour une superficie maximum de 100 ha et à condition que la part des ventes de bovins et d'ovins dépasse

(1) cf. Propositions de la Commission au Conseil concernant l'octroi d'une aide à certains agriculteurs (COM(71)650 Final, 16.6.1971).

60 % de l'ensemble des ventes de l'exploitation. Enfin, des restrictions sont apportées pour les investissements portant sur les productions sans sol.

Les mesures en faveur de la modernisation des exploitations agricoles sont complétées par une série d'autres aides visant à faire évoluer d'une façon plus générale l'agriculture :

- aides à la tenue des comptabilités d'exploitation durant une période de trois ans, de l'ordre de 500 FF/an;
- aides de démarrage en faveur des groupements d'entraide et d'utilisation en commun de matériel agricole (de 13.750 FF à 31.000 FF en France);
- financement en partie, sur le plan communautaire, des opérations de remembrement et d'irrigation effectuées dans le cadre de projets de plans de développement communs;
- aides en faveur du financement de conseillers socio-économiques et de sessions de formation professionnelle;
- enfin, au profit des groupements de producteurs et de leurs unions, aides de démarrage sous forme de subventions dégressives pendant trois ans, et aides d'investissement sous forme de bonifications du taux d'intérêt laissant une charge minimum de 3 % aux groupements, assorties de garanties pour les prêts qu'ils contractent.

POUR CEUX QUI RESTENT DANS L'AGRICULTURE, MAIS NE PEUVENT PRESENTER DE PLAN DE DEVELOPPEMENT

#### Aides aux investissements

Le principe retenu est que ces agriculteurs ne pourront bénéficier d'aides que leur accorderait un régime plus favorable que celui des aides accordées aux agriculteurs présentant un plan de développement. A partir de ce principe, le Conseil des Ministres a envisagé deux hypothèses :

Pour les agriculteurs âgés de moins de 55 ans et qui ne bénéficieront d'aucune mesure précédemment envisagée, les gouvernements pourront continuer à accorder des aides transitoires particulières à condition que ces aides ne contribuent pas à les placer dans une situation plus favorable que les exploitants qui présentent un plan de développement. Cette période transitoire aura une durée de cinq ans.

Les Etats pourront d'autre part continuer à accorder des aides sous forme de bonifications d'intérêt ou de prêts à taux réduit, sous réserve que l'intérêt restant à la charge du bénéficiaire soit au moins de 5 %, aux exploitations déjà modernes ainsi qu'aux exploitants qui ont l'âge pour bénéficier de l'indemnité annuelle de cessation et qui ne sont pas en mesure de présenter un plan de développement.

#### Aides aux bas revenus<sup>(1)</sup>

Cette aide, qui serait réservée exclusivement aux agriculteurs âgés de 45 ans au moins et de 55 ans au plus travaillant à titre principal seuls ou avec leurs conjointes, sur l'exploitation, consisterait en l'octroi d'une aide forfaitaire d'un montant annuel de 3.300 FF. Pour y prétendre, les intéressés devraient remplir un certain nombre de conditions : ne pas pouvoir moderniser leur exploitation, ni bénéficier d'aides transitoires aux investissements; ne pas pouvoir trouver d'emploi permanent autre qu'agricole dans la région; prendre à 55 ans l'engagement de cesser toute activité agricole.

Certaines de ces propositions n'ont pas été retenues en 1972 par le Conseil des Ministres des Communautés Européennes (principalement les indemnités dégressives de revenu prévues pour les exploitants qui présentent un plan de développement et les aides au bas revenu). Cependant, notre objectif étant d'analyser l'effet des mesures proposées par la Commission, il nous est apparu nécessaire de tester toutes ces propositions auprès des agriculteurs, qu'elles aient donné lieu ou non à des directives à ce jour.

Après avoir étudié l'environnement géographique, économique et humain des régions considérées, on s'attachera à analyser la situation actuelle des productions, des revenus et des structures agricoles grâce aux enquêtes socio-économiques effectuées sur les cantons étudiés.

Une étude à l'horizon 1985 permettra de connaître les intentions des agriculteurs concernant l'évolution prévisible de leurs exploitations et d'étudier l'impact des mesures de restructuration proposées par la Commission et adoptées par le Conseil.

---

(1) cf. Propositions de la Commission au Conseil concernant l'octroi d'une aide à certains agriculteurs (COM(71)650 - Final - 16.6.1971).

Puis, des modèles d'exploitation mettant en oeuvre les techniques accessibles en production courante qui ont été définies au cours des enquêtes et des sessions collectives avec les exploitants de la région seront établis. Ils permettront de déterminer les choix de productions et d'équipement ainsi que les dimensions et les conditions d'organisation fournissant le revenu le plus élevé dans les rapports de prix existants. Ils fournissent une mesure (relative à ces techniques et à ces rapports de prix) des potentialités de la zone.

Sur les exploitants ayant un successeur probable dans les 15 prochaines années, ceux qui veulent faire des plans de développement seront analysés plus en détail.

Ces projets élaborés en commun par l'exploitant et l'enquêteur se rapprocheront le plus possible des conditions concrètes d'élaboration des plans de développement prévues par la réforme. Ils permettront donc d'analyser l'impact et les conditions de réussite des nouvelles mesures et d'étudier d'autres possibilités.

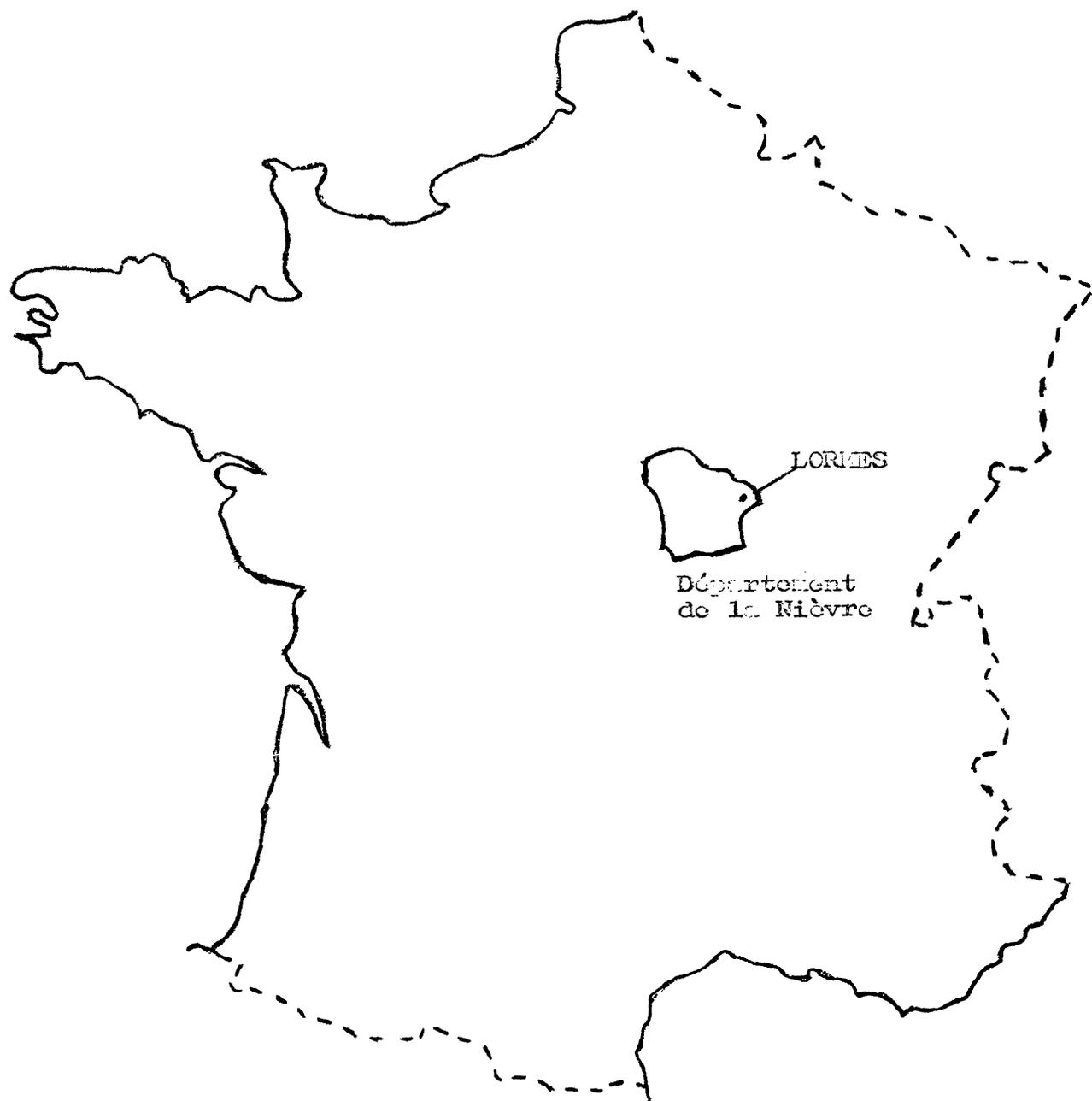
SYNTHESE ET CONCLUSION GENERALE DE L'ETUDE

CONCERNANT LE CANTON DE LORMES

## S O M M A I R E

	<u>Page</u>
1. PRESENTATION DE LA REGION ET HISTORIQUE DE L'ACTIVITE AGRICOLE DU MORVAN	1
2. LA SITUATION PRESENTE ET L'EVOLUTION PROBABLE DE L'AGRI-CULTURE DU CANTON DE LORMES	2
21. L'activité agricole aujourd'hui	2
211. Les structures d'exploitation	
212. Le système de production et la commercialisation des produits	
213. Les revenus des agriculteurs	
22. L'évolution passée et prévisible de l'activité agricole	9
221. L'exode rural et l'emploi dans le canton de LORMES	
222. L'évolution de la population et des structures agricoles	
3. ETUDE DES RESULTATS DES MESURES DE RESTRUCTURATION ET DE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS	11
31. Les améliorations des systèmes de production qui permettent d'atteindre le revenu de référence	11
32. Les plans de développement	12
33. Les mesures de restructuration	15
331. Les aides à la reconversion	
332. L'indemnité viagère de départ	
4. CONCLUSION GENERALE	16

Situation du canton de Lorges en France  
et dans le département de la Nièvre



## 1. PRESENTATION DE LA REGION ET HISTORIQUE DE L'ACTIVITE AGRICOLE DU MORVAN

Le Morvan est un massif granitique formé de collines moyennes (250 à 800 mètres), encadré par la plaine du Nivernais à l'Ouest et la Bourgogne à l'Est. Le canton de Lormes, situé au Nord-Ouest du massif à la rupture avec les plaines du Nivernais, se distingue nettement d'avec cette région du point de vue climatique, topographique et géologique (cf. carte géologique-pluviométrie page suivante).

Sur le canton étudié, l'altitude varie de 250 à 650 mètres, il s'agit d'un paysage de collines boisées, séparées par des vallées quadrillées de haies et de remblais. Le sous-sol granitique a donné naissance à des sols bruns jeunes, caillouteux sur les pentes et difficiles à drainer dans les bas fonds. Les fonds de vallées et les pentes faibles sont souvent consacrés à la polyculture tandis que les sols squelettiques de pentes plus fortes sont soit consacrés aux pâturages, soit boisés naturellement de feuillus ou plantés artificiellement d'épicéas.

Le climat est de type océanique influencé par l'altitude; la pluviométrie moyenne à Lormes est de 1055 mm par an et la température moyenne de 9°6, alors que dans la plaine Nivernaise, à 30 km, la pluviométrie moyenne n'est que de 719 mm et la température moyenne de 10°6. Bien que les risques de gelées de printemps soient à craindre, la période végétative n'est pas sensiblement réduite.

Au début du siècle, les activités agricoles du Morvan étaient multiples, céréales et plantes sarclées occupaient une part importante de la SAU et la forêt permettait de tirer des profits substantiels (ravitaillement de Paris en bois de chauffage, scieries locales, charbon de bois). Avec le développement de la motorisation et de la mécanisation, et la disparition du chauffage au bois, la main-d'oeuvre excédentaire ne trouve plus d'emplois saisonniers et comme aucune activité extra-agricole ne se développe sur place, l'exode rural s'amplifie.

L'élevage semi-extensif de bovins maigres de race charolaise, issus des boeufs blancs de labour employés dans ces régions, a peu à peu été la principale activité agricole, favorisée par l'existence de basses plaines d'engraissement alentour et de marchés relativement proches : Paris et Lyon.

Le canton de Lormes est un exemple de zone rurale à spécialisation de plus en plus poussée vers la naissance de bovins à viande, et à niveau de revenu faible qui continue à se vider de sa population active.

Après avoir analysé la situation et l'évolution de l'agriculture du canton à l'horizon 1985, nous chercherons les possibilités techniques d'amélioration des revenus en vue d'atteindre le revenu de référence évalué à 18.000 FF par an et par unité travailleur (UTH) en 1972. Puis, nous étudierons dans quelle mesure les conditions économiques et sociales permettent aux réformes proposées par la Commission des Communautés Européennes d'atteindre leurs objectifs, et les obstacles qui s'y opposent dans ces régions difficiles.

## 2. LA SITUATION PRESENTE ET L'EVOLUTION PROBABLE DE L'AGRICULTURE DU CANTON DE LORMES

### 21. L'activité agricole aujourd'hui

Le canton de Lormes compte 451 exploitations en 1970 sur 12.821 ha de superficie agricole utile (SAU) soit 30 ha de moyenne par exploitation.

### 211. Les structures d'exploitation

La majorité des exploitations sont petites ou moyennes : 75 % ont moins de 40 ha avec 44 % de la SAU, la classe de 40 à 70 ha ne représente que 18 % des agriculteurs avec 31 % de la SAU et la classe supérieure à 70 ha est peu importante, 7 % des agriculteurs avec 25 % de la SAU. Ces constatations doivent être nuancées du fait que beaucoup de petites exploitations sont des exploitations de complément tenues par des ouvriers forestiers, des ouvriers jardiniers, des fonctionnaires ou encore par des retraités. L'étude portera donc principalement sur la situation économique et l'évolution des exploitants à part entière, ce qui représente 62 % des agriculteurs couvrant 86 % de la SAU cantonale.

Les chefs d'exploitation, leurs familles et les salariés agricoles au nombre de 90 en 1970, représentent une population d'environ 1900 personnes sur les 5.222 habitants du canton. Les chefs d'exploitations sont âgés puisque 58 % d'entre eux ont plus de 55 ans alors que 8 % seulement ont moins de 35 ans. C'est donc qu'il faut étudier à l'horizon 1985 la succession de plus de la moitié des agriculteurs.

Le faire valoir mixte (faire valoir direct et fermage) est le plus répandu; 70 % des exploitations sont en faire valoir mixte, et le faire valoir direct est dominant dans près des 2/3 de ces exploitations;<sup>(1)</sup> 25 % en faire valoir direct intégral et 5 % seulement en fermage intégral. Les valeurs locatives des prés sont élevées et exprimées en Kg de viande, elles sont donc indexées sur le prix de la viande et varient de 100 FF/ha à 300 FF/ha en 1972.

Le parcellaire de cette région bocagère est excessivement morcellé; sur les dix communes du canton, deux seulement ont été remembrées et la taille moyenne des parcelles est passée de 0,4 ha à 2,9 ha.

#### 212. Le système de production et la commercialisation des produits.

Le canton de Lormes fait partie d'une région d'élevage bovin charolais maigre, caractérisé par une faible proportion de cultures fourragères et une forte proportion de surface toujours en herbe (STH). Le chargement moyen ne dépasse pas 0,75 Unité gros bétail (UGB) par hectare de surface fourragère principale (SFP). La part de STH a fortement augmenté de 1955 à 1970, passant de 44 % à 66 % de la SAU. Cela marque un renforcement de la spécialisation de la région vers un système d'élevage semi-extensif.

A part une dizaine d'exploitations qui pratiquent uniquement l'élevage ovin, et deux pépiniéristes, toutes les exploitations de la région pratiquent l'élevage de bovins charolais pour la production de jeunes non engraisés vendus entre 18 et 30 mois. L'engraissement et la finition ne sont généralement pratiqués que pour les vaches de réforme et très rarement pour les jeunes. L'élevage ovin progresse rapidement puisque de 1955 à 1970, le cheptel cantonal est passé de 2.500 à 5.400 brebis, mais il représente actuellement moins de 10 % du chargement total du canton.

Le chargement est proche de un UGB/ha de SFP dans les exploitations dont la SAU est comprise entre 40 et 70 ha alors qu'il est de l'ordre de 0,8 dans les exploitations plus petites et plus grandes.

---

(1) Dans une exploitation à faire valoir mixte, on dit que le faire valoir direct est dominant quand l'exploitant possède plus de la moitié de la SAU en propriété.

Pour les plus petites, la faiblesse du chargement s'explique par les difficultés à réaliser l'épargne et les investissements en cheptel mort et vif; alors que pour les plus grandes, c'est plutôt le manque de main-d'oeuvre au lieu du manque de capitaux qui expliquerait la moindre intensification. Il faut noter que sur les 435 exploitations qui pratiquent l'élevage bovin, 150 seulement ont plus de dix vaches reproductrices, et que l'emprunt représente en moyenne actuellement moins de 10 % du capital total.

La commercialisation des animaux s'effectue le plus souvent par l'intermédiaire des marchands de bestiaux et les ventes à l'étable se développent de plus en plus au détriment des ventes traditionnelles sur les foires et les marchés. Le groupement de producteurs de Tannay distant de 30 km de Lormes est le seul circuit moderne de commercialisation, mais il n'a qu'une faible influence puisque 20 éleveurs seulement du canton y adhèrent. Bien que donnant des primes à la qualité, ce groupement ne réussit pas à se substituer massivement au mode de commercialisation traditionnel; la plupart des éleveurs estime que la concurrence entre les marchands de bestiaux leur est favorable.

### 213 . Les revenus des agriculteurs

Il est apparu que les exploitations de moins de 20 ha étaient souvent des exploitations complémentaires à temps partiel pour lesquelles l'autoconsommation représente de 50 à 90 % du revenu agricole. Elles ont été rassemblées dans la catégorie 0 qui représente 38 % du nombre des exploitations couvrant 14 % de la SAU cantonale.

L'étude du revenu des exploitations à part entière restante, soit 62 % des exploitations couvrant 84 % de la SAU, montre que la valeur ajoutée nette est en corrélation étroite avec le nombre d'UGB par exploitation et permet d'isoler trois catégories d'exploitations.

Catégorie I : Elle compte 31 % des agriculteurs du canton et couvre 30 % de la SAU. Dans cette catégorie, la valeur ajoutée nette par exploitation est comprise entre 5.000 FF et 20.000 FF et le nombre d'UGB par exploitation est compris entre 10 et 30 UGB.

Catégorie II : Elle compte 22 % des agriculteurs et couvre 30 % de la SAU. Dans cette catégorie, la valeur ajoutée nette par exploitation est comprise entre 20.000 FF et 40.000 FF et le nombre d'UGB par exploitation est compris entre 30 et 50 UGB.

Catégorie III : Elle compte 9 % des agriculteurs et couvre 26 % de la SAU. La valeur ajoutée nette est supérieure à 40.000 FF et le nombre d'UGB par exploitation supérieur à 50 UGB.

Le tableau suivant réunit les principales caractéristiques économiques et techniques de chaque catégorie d'exploitations.

Tableau n° 1 : Caractéristiques techniques et économiques de chaque catégorie d'exploitation

Moyennes	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
SAU par exploitation	28 ha	48 ha	96 ha
UTH par exploitation	1,3 UTH	1,7 UTH	2,3 UTH
UGB par exploitation	22 UGB	43 UGB	80 UGB
SAU/UTH	21 ha	29 ha	45 ha
SAU/ha	0,79	0,9	0,83
Capital/ha	2.051 F	2.588 F	2.223 F
Produit brut/ha	849 F	1.013 F	1.026 F
Autoconsommation/ha	124 F	89 F	48 F
Charges totales/ha	486 F	505 F	478 F
Revenu brut d'exploitation/ha (autoconsommation incluse)	487 F	597 F	596 F
Revenu du travail/UTH	5.500 F	10.700 F	17.500 F
Revenu brut d'exploitation sans l'autoconsommation/exploitation	10.200 F	24.400 F	51.600 F

L'analyse du niveau économique et technique de chaque catégorie nous permet de préciser sa capacité à effectuer un saut quantitatif de un revenu l'amenant au revenu de référence.

Catégorie I :

Elle est caractérisée par une SAU moyenne de 28 ha équivalente à la moyenne cantonale et un chargement en UGB/ha inférieur aux deux autres catégories. Le sous-emploi des ressources s'accompagne d'un sous-emploi de la force de travail puisque chaque UTH ne cultive que 21 ha. Le revenu du travail n'est que de 5.500 FF par UTH et le revenu d'exploitation est de 10.200 FF par exploitation. Nous mesurons l'énorme saut quantitatif que ces agriculteurs doivent effectuer pour arriver au revenu de référence et à moins d'un changement complet du système de production, ce saut paraît impossible pour la majorité d'entre eux. Ils sont en effet bloqués à un très faible niveau d'investissement se réduisant pratiquement au remplacement du matériel. Etant donné que les revenus de ces exploitations couvrent difficilement les besoins de la famille, l'autofinancement de la croissance de ces exploitations est très difficile; l'emprunt est une opération risquée et ressentie comme telle par l'exploitant. Ces exploitants ne seront que très peu touchés par les plans de développement puisque trois seulement sur vingt huit enquêtés étaient d'accord pour les entreprendre et il s'agissait de jeunes exploitants dont les résultats étaient déjà supérieurs à la moyenne. Ils ne pourraient être touchés que par des mesures radicales :

- encouragement à la cessation d'activité par l'abaissement de l'âge de la retraite et de l'indemnité viagère de départ (IVD), l'augmentation du taux de l'IVD et par des aides à la reconversion;
- mesures d'aides aux bas revenus, subventions spéciales et plans de développement en chaîne ne visant pas dès le début le revenu de référence mais une progression du revenu par palliers successifs;
- le développement d'activités nouvelles proches du domicile des agriculteurs, qui font totalement défaut pour l'instant, permettraient d'employer une partie de la main d'oeuvre familiale sous-employée sur l'exploitation.

Catégorie II :

Elle est caractérisée par une superficie moyenne de 43 ha par exploitation et 29 ha par UTH et un chargement supérieur aux autres catégories avec 0,9 UGB/ha. Ces exploitations ont le même système de production que

la précédente, mais elles sont plus intensives, ceci est encore plus net pour les exploitations comprises entre 30 et 40 ha et appartenant à cette catégorie dont le chargement moyen est supérieur à 1 UGB/ha.

La majorité des exploitants de cette catégorie sont des jeunes ayant récemment repris l'exploitation et qui, n'ayant pas trouvé de terres disponibles commodes à exploiter, ont cherché à améliorer leur revenu par l'intensification. Certains ont ajouté un atelier hors sol d'engraissement de porcs, d'autres commencent à introduire l'ensilage de maïs ou la production ovine pour augmenter leurs revenus.

Les résultats économiques sont supérieurs à ceux de la catégorie I, mais le revenu du travail par UTH n'est cependant que de 10.700 FF en moyenne et aucune exploitation, même en tête, n'atteint le revenu de référence. Par contre, le revenu du travail par exploitation est de 18.000 FF en moyenne; on peut donc penser que ces exploitations pourraient fournir en 1972 un revenu égal au revenu de référence pour un UTH seulement; or, on compte actuellement 1,7 UTH par exploitation et pour arriver au revenu comparable, il faudrait augmenter le revenu du travail de 80 % environ, ce qui représente un saut quantitatif difficile.

Le revenu brut d'exploitation varie entre 10.000 FF et 37.000 FF par exploitation avec une moyenne de 24.400 FF, soit plus du double du revenu atteint dans la catégorie I. Cependant, un tel revenu ne permet qu'une épargne annuelle relativement faible, d'ailleurs souvent stérilisée par les achats de terre. C'est cette catégorie d'exploitants qui s'est avérée la plus réceptive aux mesures de développement proposées puisque onze agriculteurs sur trente se sont déclarés intéressés. Ces agriculteurs appréciaient surtout les prêts à faible taux d'intérêt (3 % sur 15 ans); cependant, ils ne pensaient pas pouvoir atteindre le revenu de référence dans les délais normalement prévus par les plans de développement (6 ans); cela traduit une difficulté objective : l'augmentation du revenu pour ces exploitants, passe par l'augmentation de SAU, donc de cheptel. Cette voie de développement apparaît comme beaucoup moins risquée que celle de l'intensification par l'introduction de nouvelles techniques comme le maïs ensilage ou la stabulation libre ou de nouvelles productions comme l'élevage ovin. C'est ce qui explique la faible part que prend, présentement, l'évolution des techniques dans les décisions économiques des agriculteurs. Cette difficulté est à mettre en relation avec le faible niveau de l'information technique et l'insuffisance de la vulgarisation.

Catégorie III :

La SAU moyenne dans cette catégorie est de 96 ha avec 45 ha par UTH soit le double que dans la catégorie II. Du point de vue technique, dans cette catégorie, le chargement à l'hectare avec 0,8 UGB/ha est plus faible que dans la catégorie II. Cependant, le produit brut par hectare (1020 FF/ha) est équivalent à celui de la catégorie II, car la superficie consacrée aux céréales de vente est plus importante (7 % en moyenne).

Le revenu moyen par UTH atteint le revenu de référence : 50 % des exploitants l'atteignent ou le dépassent mais soulignons que cela ne représente que 18 exploitants sur les 451 du canton soit 4 % des agriculteurs seulement. En tout état de cause, les plans de développement ne paraissent pas faits pour ces agriculteurs qui sont près du revenu de référence et qui, avec 51.600 FF de revenu brut d'exploitation en moyenne, peuvent généralement investir et continuer à progresser.

On peut donc conclure que pratiquement seules les exploitations des catégories I et II qui regroupent 53 % des agriculteurs et couvrent 64 % de la SAU, peuvent être concernées par les mesures de développement. Parmi ceux-ci, trois agriculteurs sur 28 enquêtés dans la catégorie I et onze sur trente dans la catégorie II (soit 60 agriculteurs au niveau cantonal), ont accepté de se soumettre à un projet de plan de développement. Les résultats prévisionnels de ces plans de développement seront étudiés au chapitre 32.

On peut donc dire que, au moment présent, environ 12 % des agriculteurs du canton, sont intéressés par ces mesures de développement, cela ne représente que 23 % des agriculteurs des catégories I et II. Cela ne signifie pas que dans les catégories I et II, d'ici 1985, le mouvement ne puisse s'étendre. Cela dépendra essentiellement de la réussite des premiers exploitants engagés dans cette voie et des moyens disponibles pour développer l'opération dans ce canton. Ce résultat ne constitue donc qu'une prévision minimale.

22. L'évolution passée et prévisible de l'activité agricole

Afin d'apprécier les résultats des mesures de restructuration et de développement appliquées à l'agriculture du canton de Lormes, il faut rapidement analyser son évolution d'ici 1985.

221. L'exode rural et l'emploi dans le canton de Lormes (cf. Tableau n° 2 page suivante)

Le canton de Lormes appartient à la zone rurale déprimée du département de la Nièvre. La population du canton a diminué de près des deux tiers passant de 15.384 habitants en 1851 à 5.222 habitants en 1968. Ce mouvement se poursuit à un taux de - 0,7 % par an. La densité de population du canton est de 17,8 habitants/km<sup>2</sup>, cinq fois moindre que la moyenne nationale. La population est dispersée dans des hameaux ce qui entraîne une faible efficacité des équipements collectifs. La population active est faible et ne représente que 35 % de la population totale. L'activité dominante, l'agriculture, emploie 45 % des actifs.

L'exode rural massif vers les métropoles industrielles et commerciales touche surtout les jeunes et davantage les jeunes filles que les jeunes hommes. Avec le retour des retraités, on trouve là les principales causes du déséquilibre dont souffre la population du canton (âge moyen élevé, moins de femmes que d'hommes, génération de moins de dix ans peu nombreuse, etc...).

222. L'évolution de la population et des structures agricoles

De 1955 à 1970, le nombre des exploitations du canton est passé de 847 à 451 soit une diminution de - 4,7 % par an et la SAU a diminué de 2.000 ha au profit des friches et des boisements d'épicéas. La SAU moyenne est passée de 17 ha à 30 ha et reste inférieure à celle de l'arrondissement (40 ha). Les agriculteurs qui cesseront d'exploiter avant 1985 et dont l'exploitation sera très probablement démembrée ou rattachée à une autre exploitation, sont au nombre de 194. Il restera donc 257 exploitations à cette date. Globalement, l'évolution constatée de 1955 à 1970 se poursuivra donc d'ici à 1985, mais avec un taux moyen de disparition plus faible de - 2,9 % par an. A cette date, si toutes les terres étaient reprises, la SAU moyenne serait de l'ordre de 50 ha. Or, 3.577 ha seront libérés d'ici à 1985 et les demandes d'accroissement formulées par

les agriculteurs ne dépassent pas 1800 ha sur le canton; par conséquent, on est amené à penser que la diminution de la surface agricole utilisée se poursuivra. Rappelons que de 1955 à 1970, cette diminution a été de l'ordre de 2.000 ha et il semble que, sans mesures nouvelles permettant de récupérer les terres disponibles, cette diminution sera d'environ 1800 ha d'ici à 1985

L'évolution des différentes classes de superficie (cf. tableau n° 3) montre que les exploitations de moins de 40 ha sont en constante diminution, alors que les autres classes augmentent.

Tableau n° 3 : Evolution des différentes classes de superficie 1970-1985

Classe de superficie	Total	- de 5 ha	5-30 ha	30-40 ha	40-50 ha	50-70 ha	70 - 100 ha	+ 100ha
Nbre d'agriculteurs en 1970	451	56	227	54	40	43	16	15
% du Nbre total	100 %	12,4 %	50,3 %	12 %	8,8 %	9,5 %	3,5 %	3,5 %
% de la SAU cantonale	100 %	1,1 %	30,8 %	14,2 %	13,9 %	16,7 %	10,6 %	12,7 %
Nbre d'agriculteurs en 1985	257	14	75	41	43	45	23	16
% du Nbre total	100 %	5,5 %	28,4 %	16 %	16,7 %	17,5 %	8,9 %	7 %
% de la SAU cantonale	100 %	0,2 %	18 %	16,9 %	15,3 %	20,1 %	13 %	16,4 %

Les exploitations de moins de 40 ha représentaient 90 % des exploitations en 1955, 74 % en 1970, mais elles constitueront encore la moitié des exploitations en 1985. Cela permet de dire que si l'évolution naturelle par disparition des agriculteurs âgés permet sans doute une diminution importante du nombre des agriculteurs, elle ne solutionne pas pour autant le problème des bas revenus, puisque le revenu des exploitations de moins de 40 ha (la moitié des exploitations en 1985) sera toujours inférieur au revenu de référence. Il convient donc de rechercher les possibilités d'amélioration des revenus par le choix de nouveaux systèmes de production et par des aides appropriées.

### 3. ETUDE DES RESULTATS DES MESURES DE RESTRUCTURATION ET DE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS.

Le revenu de référence pour le département de la Nièvre a été évalué à 18.000 FF par UTH en 1972.

#### 31. Les améliorations des systèmes de production qui permettent d'atteindre le revenu de référence.

L'étude économique des possibilités offertes par les différents systèmes intensifiés montre que le revenu de référence correspond à la rémunération d'un ménage soit 1,5 UTH, ne peut être obtenu :<sup>(1)</sup>

- qu'à partir d'une superficie d'exploitation qui est de l'ordre de 50 ha avec les bovins vendus à 18 mois ou 24 mois;
- qu'à partir d'une superficie qui est de l'ordre de 30 ha avec les ovins;
- entre 30 et 50 ha, le revenu de référence pour 1,5 UTH ne peut être obtenu qu'à la condition d'introduire les ovins dans le système de production et au-delà de 50 ha ce revenu peut être obtenu avec les bovins seuls.

A partir de 30 ha et pour 1,5 UTH, il est donc possible de trouver un système de production et des techniques de production permettant d'atteindre le revenu de référence à condition d'introduire les ovins dans des proportions beaucoup plus importantes qu'elles ne le sont actuellement. Les conditions naturelles ne permettent pas, en général, de consacrer plus de 20 % de la SAU à l'élevage ovin et cette contrainte sera prise en compte dans la réalisation des plans de développement, permettant d'avoir une vue plus réaliste des possibilités de développement de l'agriculture du canton.

---

(1) L'intensification réalisée, correspond à la pratique courante des techniques avancées dans la région, c'est-à-dire essentiellement l'introduction du maïs ensilage dans les rations et la mise en stabulation libre des bovins. L'hypothèse de prix haut, retenue dans les calculs, correspond à la projection de l'évolution des prix constatée de 1970 à 1972 pour l'année 1973.

### 32. Les plans de développement

Les plans de développement ont pour objectif de permettre aux exploitants d'atteindre le revenu de référence en six années au maximum, grâce à des aides appropriées. Le revenu de référence pour la Nièvre, a été évalué à 18.000 FF par UTH, en 1972 et il sera de 21.000 FF par UTH, six ans plus tard, en 1978, si on considère qu'il augmente de 4 % par an dans ce département.

Les aides consenties aux exploitants qui se soumettent à un plan de développement, sont les suivantes :

- prêts à 3 % d'intérêt sur 15 ans
- primes d'orientation vers la production de viande de 300 FF/ha en trois ans
- aide à la comptabilité de 500 FF/an pendant trois ans.

L'amélioration du revenu des exploitants faisant l'objet d'un projet de développement a pu être obtenue par :

- les accroissements de superficie qui se sont avérés possible dans chaque cas
- la mise en place de stabulation libre, l'introduction du maïs ensilage dans les rations et la vente des jeunes bovins à 18 mois au lieu de 24 mois
- l'introduction de l'élevage ovin plus rentable que l'élevage bovin dans les conditions actuelles de prix.

Les résultats obtenus par les quatorze exploitations en développement étudiées sont exposés dans le tableau n° 4 qui compare les variations du revenu du travail enregistrées sur les exploitations qui se modernisent entre 1972 et 1978, avec et sans plan de développement. (cf. tableau n° 4 page suivante).

Tableau n° 4 : Comparaison des variations du revenu du travail enregistrées sur les exploitations qui se modernisent entre 1972 et 1978 avec et sans plan de développement

Moyennes	Catégorie I (3 exploitations)	Catégorie II (11 exploitations)	Moyenne générale des deux catégories
SAU/exploitation en 1972	27 ha	51 ha	46 ha
SAU/exploitation en 1978	37 ha	55 ha	52 ha
Pourcentage de variation de la SAU	37 %	7 %	13 %
Travailleurs par exploitation	1,56	1,70	1,67
Revenu du travail par travailleur en 1972	6.500 FF	12.100 FF	10.900 FF
Revenu du travail par travailleur en 1978 sans plan de développement	9.000 FF	14.400 FF	13.100 FF
Pourcentage de variation du revenu du travail entre 1972 et 1978 sans plan de développement	38 %	20 %	24 %
Revenu du travail par travailleur en 1978 avec plan de développement	15.370 FF	21.100 FF	19.900 FF
Pourcentage de variation du revenu du travail entre 1972 et 1978 avec plan de développement	136 %	74 %	82 %

Ces résultats montrent que :

- l'augmentation moyenne du revenu du travail passe de 10.900 FF par UTH en 1972 à 19.900 FF par UTH en 1978 et par conséquent, il est possible d'augmenter rapidement ( + 13 % par an) le revenu moyen de ces exploitations par les procédés d'intensification indiqués;

- l'efficacité moyenne des mesures envisagées est importante puisque l'augmentation du revenu du travail est quatre fois supérieure, avec les plans de développement à ce qu'elle serait sans plans de développement pendant la même période. En effet, les principaux blocages au développement se trouvent levés. Les prêts à bas taux d'intérêt réduisent les difficultés à investir signalées pour les catégories I et II et les primes d'orientation vers la production de viande permettent d'assurer un revenu brut d'exploitation stable au cours des premières années de développement.
- les besoins de financement pour ce type de région sont en moyenne de 100.000 FF par exploitation dont 36.000 FF de primes et de subventions et 64.000 FF de prêts sur 15 ans.
- cependant, pour la moitié des exploitations soumises à l'établissement d'un projet de développement, le revenu de référence ne pourrait être atteint dans les six années à venir.

Bien que les mesures prévues permettent un accroissement significatif du revenu du travail, le faible revenu initial ne permet qu'à 6 % des agriculteurs du canton d'arriver au revenu de référence sur les 12 % qui désirent tenter les plans de développement. Les agriculteurs de la catégorie I (31 % des agriculteurs) ne seraient donc pas du tout concernés par ces mesures, puisque les plans de développement ne leur permettent pas d'atteindre le revenu de référence, et seuls 6 % des exploitants du canton se détacheraient de la catégorie II (22 % des agriculteurs) pour rejoindre la catégorie III qui passerait ainsi de 9 % à 15 % du nombre des agriculteurs.

Le fait d'atteindre ou de ne pas atteindre le revenu de référence après développement ne devrait donc pas être un impératif d'attribution des aides. Il faut envisager de laisser aux exploitations inférieures à 50 ha, les possibilités de réaliser des plans de développement en chaîne en leur apportant des subventions particulières en fonction de l'agrandissement et du niveau d'intensification atteints. La réussite de ces plans ne tient pas qu'au volume des subventions attribuées, mais aussi à l'implantation de techniciens qui permettront aux agriculteurs de

réussir l'emploi de techniques nouvelles (maïs ensilage par exemple) et inciteront un plus grand nombre d'exploitants à profiter des mesures. De plus, la réussite d'une telle politique suppose qu'elle s'accompagne d'une politique de prix qui garantisse aux agriculteurs la parité économique admise dans les calculs.

### 33. Les mesures de restructuration

#### 331. Les aides à la reconversion

La reconversion n'est que très rarement envisagée par les agriculteurs et ceux qui vivent avec des revenus très bas, renforcent leurs tendances naturelles à limiter leurs achats extérieurs et à vivre en quasi autarcie, plutôt que de rechercher une solution hors de l'agriculture. Par contre, nombreux sont les agriculteurs qui souhaitent le développement d'activités nouvelles proches de leur domicile qui permettraient d'employer une partie de la main-d'oeuvre familiale sous-employée, ce qui freinerait l'exode rural.

#### 332. L'indemnité viagère de départ

Sur le canton de Lormes, 90 exploitants ont déjà bénéficié de cette mesure. Sur les 194 exploitants qui quitteront la profession avant 1985 105 désirent en bénéficier, 50 sont indécis, et 39 la refusent. Ceux qui sont indécis ou refusent de bénéficier de l'IVD manquent souvent d'information concernant les conditions d'attribution, mais on peut remarquer que l'abaissement de l'âge de l'IVD à 55 ans et le relèvement de son taux de 50 % ne semblent pas accélérer les départs. Pour la plupart des agriculteurs, l'âge de 55 ans paraît prématuré pour arrêter leur vie professionnelle active. Par contre, à 60 ans, la cessation d'activité est envisagée favorablement par les exploitants à condition, qu'en plus de la retraite, l'IVD continue à être versée intégralement. Ce qui définit à peu près en âge et en revenu, le seuil d'efficacité des mesures de cessation d'activité que l'on peut envisager.

#### 4. CONCLUSION GENERALE

On peut donc caractériser la situation de l'agriculture du canton de Lormes de la manière suivante :

- 38 % des exploitations sont tenues par des exploitants à temps partiel (ouvriers forestiers, ouvriers jardiniers, retraités, etc...). Elles ont entre 1 et 20 ha et n'occupent que 14 % de la superficie agricole (Catégorie 0).
- 31 % des exploitations occupent 30 % de la SAU disposant de 20 à 40 ha (28 en moyenne) et d'un revenu du travail agricole moyen de 5.500 FF par travailleur en 1972 (Catégorie I). Ce revenu du travail très faible ne leur permet pratiquement pas d'investir ou de s'agrandir.
- 22 % des exploitations occupent 30 % de la SAU disposant de 40 à 70 ha (48 ha en moyenne) et d'un revenu du travail agricole moyen de 10.700 FF par travailleur (Catégorie II). Le revenu brut d'exploitation est en moyenne de 24.400 FF, ce qui permet déjà à ces exploitants de dégager des ressources pour s'agrandir ou se moderniser.
- 9 % des exploitations occupent 26 % de la SAU et disposent de 70 à 150 ha (96 ha en moyenne). Dans ces exploitations, le revenu du travail agricole atteint le revenu de référence qui est de 18.000 FF par travailleur dans cette région (Catégorie III).

(Cf. Tableau n° 5, page suivante, résumant la situation des exploitations du canton).

Tableau n° 5 résumant la situation des exploitations du canton de Lormes

Cat. d'exploitations	Nbre d'exploitants/cat.	% du total	% de la superficie utilisée par chaque cat.	Superficie moyenne	Revenu du travail agr. moyen/travailleur	Revenu brut d'exploitation moyen
Catégorie III	40	9 %	26 %	96 ha	17.500 FF	51.600 FF
Catégorie II	100	22 %	30 %	48 ha	10.700 FF	24.400 FF
Catégorie I	140	31 %	30 %	28 ha	5.500 FF	10.200 FF
Catégorie 0	171	38 %	14 %	10 ha	Exploitations à temps partiel semi-autarciques	
Total	451	100 %	100 %	30 ha	Moyenne des catégories I, II, III	
					8.500 FF	24.700 FF

Si on confronte les mesures envisagées par la directive 72/159/CEE concernant la modernisation des exploitations agricoles avec la situation des exploitations de la région, on constate que :

- les exploitations appartenant à la catégorie III atteignent déjà le revenu de référence et disposent des moyens suffisants pour se maintenir dans cette situation à l'avenir. Elles n'ont donc pas à être touchées par les mesures en question.
- c'est dans la catégorie II que se recrutent les exploitants qui à la fois disposent de moyens propres suffisants et qui sont dans la situation matérielle et morale de bénéficier des mesures de développement et de modernisation leur permettant de se rapprocher de manière significative du revenu de référence.

Plus du tiers de ces exploitants acceptent d'emblée de se prêter à l'établissement d'un projet de développement de leurs exploitations et pour la moitié d'entre eux, il s'avère possible d'atteindre le revenu de référence. Ce faisant, ils rejoignent, de fait, la catégorie III.

Les agriculteurs de la catégorie I ne peuvent pas accéder au plan de développement et de modernisation puisque, pour les 10 % d'entre eux qui ont accepté l'établissement d'un projet de développement, il n'a pas été possible de trouver une solution leur permettant en six ans, d'atteindre le revenu de référence.

Etant donné qu'il existe, dans cette région, nettement plus de terres libérées que les exploitations n'en reprennent (2000ha de 1955 à 1970 et selon les prévisions, 1800 ha pour les 15 prochaines années), il paraît justifié de chercher à développer au maximum des exploitations de la catégorie I.

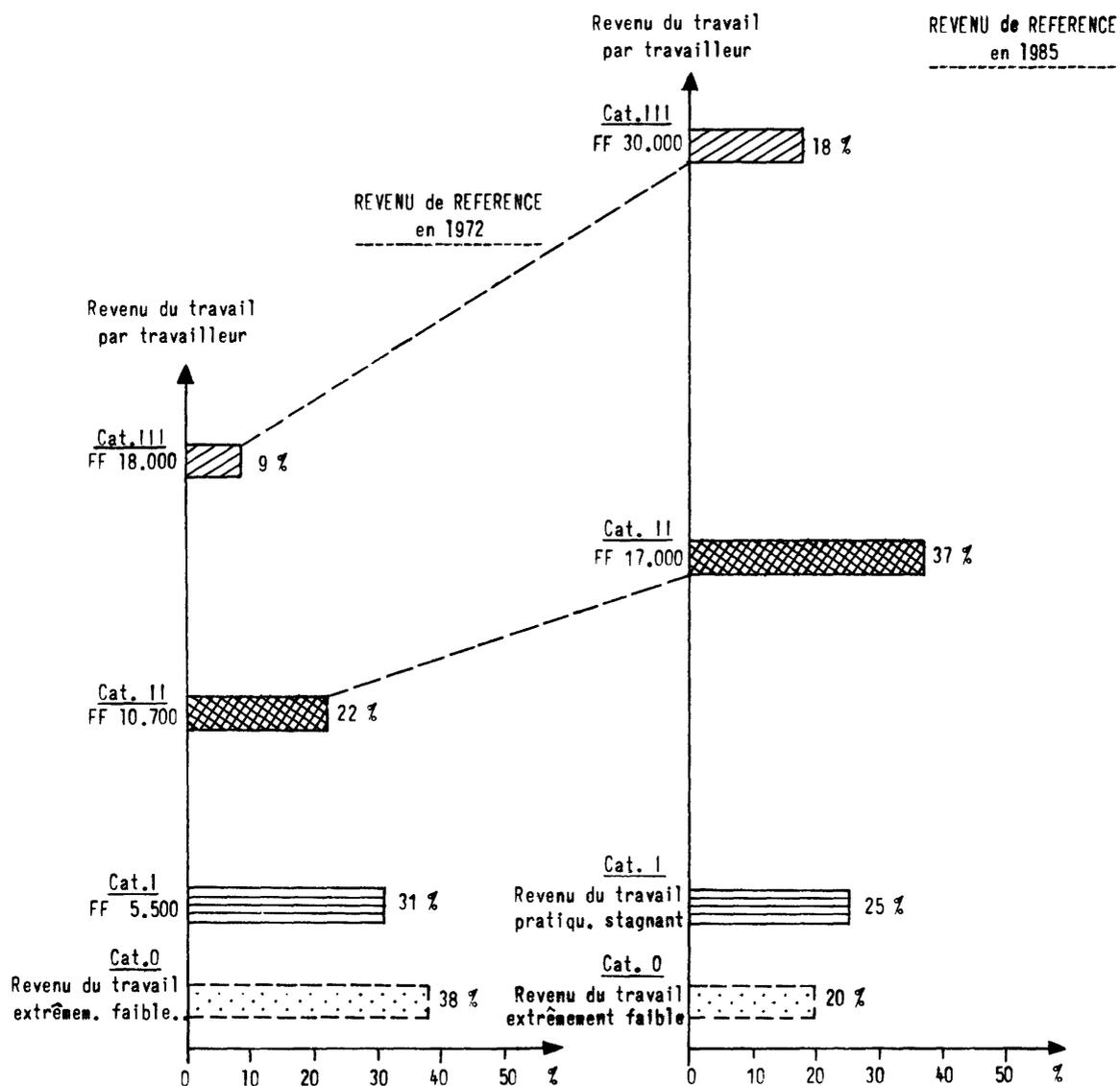
Pour cela des plans de développement en chaîne (2 ou 3 plans successifs) conduisant ces exploitations de leur bas niveau actuel au niveau de référence seraient nécessaires.

En ce qui concerne les mesures de relèvement du taux de l'indemnité viagère de départ, et de l'avancement à 55 ans de l'âge d'attribution, elles n'accélèrent pas sensiblement le rythme de disparition des exploitations dans aucune des catégories d'exploitations auxquelles elles s'appliquent (catégories 0, I et II).

Quant aux mesures de conversion d'activité, elles ne prendraient leur sens et n'auraient d'efficacité, que si des emplois non agricoles existaient ou étaient créés à l'échelon local.

Pour résumer ce que l'application de l'ensemble des mesures de restructuration et de modernisation provoquerait comme changement dans l'évolution prévisible des exploitations agricoles du canton, on peut présenter les schémas suivants :

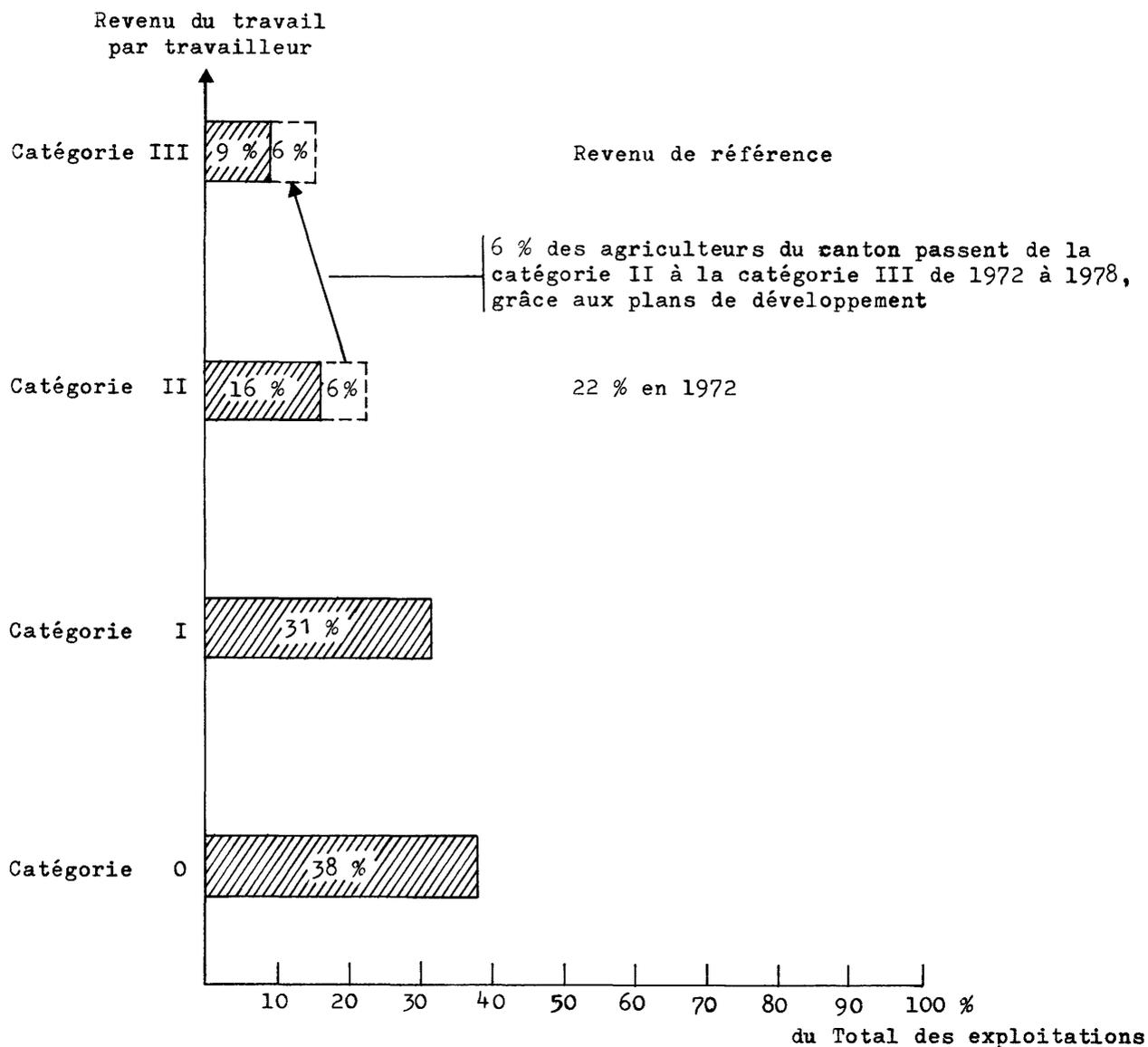
1. Si les mesures communautaires n'existaient pas, d'ici à 1985 les exploitations du canton évolueraient de la manière suivante :



Les catégories 0 et I à très bas niveau de revenu regroupent donc encore 45 % des exploitants en 1985 contre 69 % à l'heure actuelle.

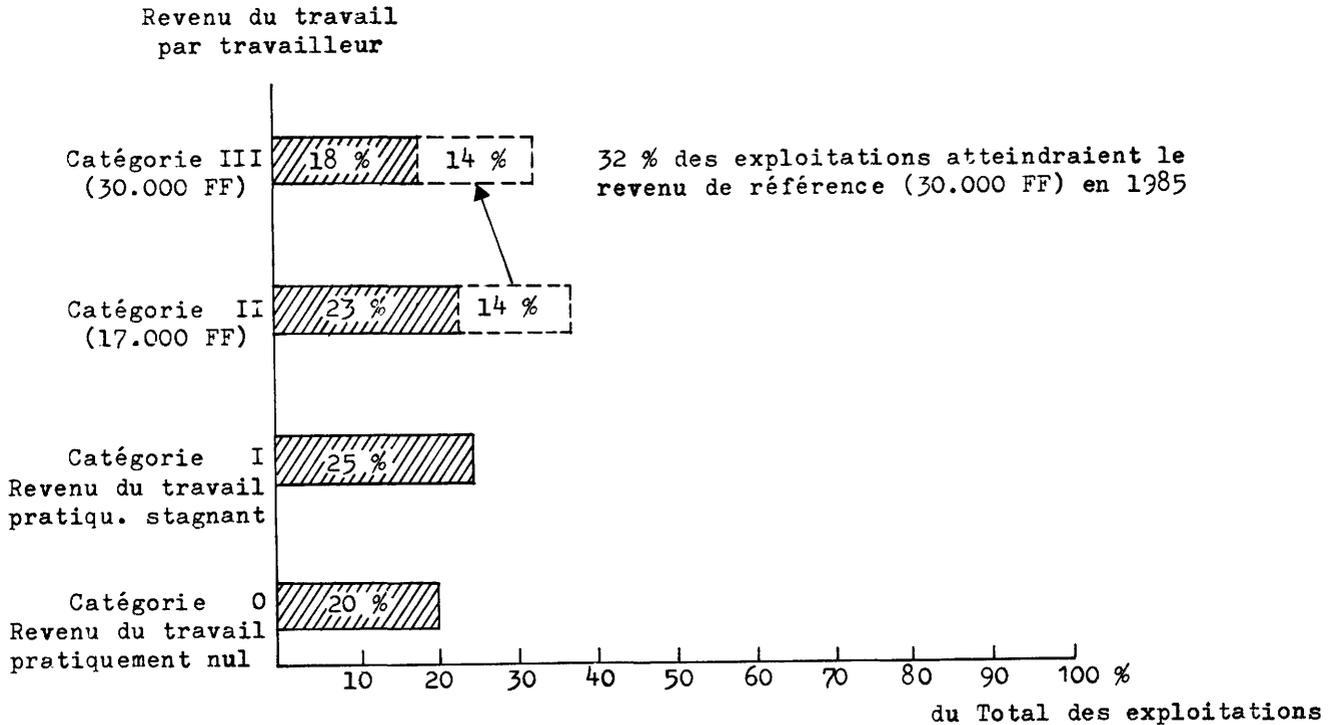
2. Si la politique de réforme de l'agriculture avait été appliquée partir de 1972, on peut estimer qu'elle aurait, dans une première étape de 6 ans, provoqué les changements de catégories suivants :

VISUALISATION DES RESULTATS DES MESURES DE DEVELOPPEMENT  
APPLIQUEES AU CANTON DE LORMES DE 1972 à 1978



- La catégorie III passe de 9 % à 15 % des agriculteurs de 1972 à 1978.
- 85 % des agriculteurs seront en dessous du niveau de référence en 1978 contre 91 % à l'heure actuelle.
- Les catégories 0 et I ne sont pas touchées.

3. Si on fait l'hypothèse que le mouvement des plans de développement peut s'étendre d'ici à 1985 à l'ensemble des exploitants de la catégorie II et si, comme le montrent les résultats de l'étude, les deux tiers des exploitations appartenant en 1972 à la catégorie II ( $2/3$  de  $22\% = 14\%$ ) sont effectivement en mesure d'atteindre le revenu de référence, on pourrait en 1985, se trouver dans la situation suivante :



Si on compare ce résultat à la situation prévisible en 1985 sans l'application de ces mesures, on constate que les proportions entre les catégories II et III sont à peu près inversées alors que l'évolution des catégories 0 et I reste inchangée.

\*

\* \*

En conclusion, on peut donc dire que l'évolution de l'agriculture du canton de Lormes se caractérise par la continuation d'un exode agricole qui affecte les jeunes, principalement au moment de leur entrée dans la vie professionnelle. Il reste une population agricole relativement vieille qui exerce son activité dans des conditions difficiles. Le revenu du travail est bas et sur les exploitations à "temps plein" (catégorie I, II et III) qui représentent 62 % du total des exploitants, le revenu du travail agricole ne dépassait pas 8.500 FF par travailleur en moyenne en 1972. On mesure la distance qui les sépare du revenu de référence qui est de 18.000 FF par travailleur pour le département de la Nièvre en 1972.

La diminution de l'emploi agricole continuera à un rythme rapide de 2,8 % par an. Sur les 847 exploitations de 1955, il n'en reste que 451 en 1970 et selon les tendances actuelles, il n'en resterait que 257 en 1985.

Cependant, contrairement à ce que l'on pense souvent, cette évolution ne fera pas disparaître les petits agriculteurs qui disposent de moins de 40 ha et d'un revenu du travail inférieur à 8.500 FF par travailleur. Ils représentent à l'heure actuelle 74 % du total des agriculteurs et en 1985, ils seront encore 50 % de ce total. Du fait de leur nombre et de leurs bas revenus, ces agriculteurs qui veulent continuer à exploiter, posent le problème essentiel de ces régions "difficiles".

Les mesures communautaires de restructuration et de modernisation des exploitations sont adaptées aux exploitations moyennes, et pourraient permettre, si elles étaient appliquées pendant une période assez longue (15 à 20 ans), à un grand nombre d'entre elles, d'accéder au revenu de référence. Par contre, les mesures de cessation d'activité, de conversion et de modernisation ne peuvent pas, à elles seules, résoudre le problème de l'existence massive et de la persistance des petites exploitations. La création d'emplois extra-agricoles serait seule en mesure de porter le revenu du travail au niveau de référence pour les petits exploitants et leurs aides familiaux sous-employés sur les exploitations. Il est techniquement possible d'atteindre le revenu de référence sur des surfaces relativement petites : à partir de 30 ha, pour un ménage (1,5 travailleur) en production ovine spécialisée, mais, cette réorientation générale de la production pour toutes les petites exploitations pose des problèmes très difficiles à résoudre dans la situation actuelle

et exigerait des mesures collectives et publiques importantes de formation, de vulgarisation, d'organisation des marchés, d'information, etc... De toute façon, les agriculteurs de la région ne veulent pas abandonner leur production de bovins à engraisser de qualité dans une période de hausse de prix. Par contre, on peut introduire partiellement l'élevage ovin dans les exploitations, ainsi que la stabulation libre et la production du maïs ensilage. De cette manière, il est possible d'atteindre et de dépasser le revenu de référence pour les exploitations de 50 ha et plus dans les rapports de prix probables au cours des prochaines années. Ces orientations et ces modernisations des systèmes de production permettent d'établir des plans de développement correspondant aux exigences des exploitations moyennes.

Il faudrait donc que ces exploitations familiales disposent chacune d'environ une cinquantaine d'hectares si on veut les amener au niveau de référence dans un proche avenir. Or, il restera, selon les prévisions, 257 exploitations en 1985, ce qui correspond bien à une superficie moyenne d'environ 50 ha par exploitation, mais selon les prévisions, 67 % de ces exploitations auront encore moins de 50 ha à cette date (50 % auront même moins de 40 ha) et n'auront donc pas les moyens d'atteindre le revenu de référence.

Pour résumer, on peut donc dire que ce sont les exploitations disposant d'une superficie supérieure à la moyenne qui, en 1985, pourront atteindre le revenu de référence soit par leurs propres moyens, soit grâce aux mesures prévues par la politique communautaire de réforme de l'agriculture.

RAPPORT GENERAL DE L'ETUDE

- Canton de LORMES -

## S O M M A I R E

	<u>Page</u>
PRESENTATION DE LA REGION	1
I. <u>POPULATION ET EMPLOI</u>	4
11. Le canton de Lormes dans l'arrondissement de Clamecy et dans le département de la Nièvre	
12. La population totale	
13. La structure par âge et par sexe	
14. La population active	
15. Les migrations quotidiennes de travail	
16. Conclusion	
II. <u>L'ACTIVITE AGRICOLE</u>	13
21. Démographie	
22. Structures d'exploitation	
23. Système d'exploitation	
24. L'amélioration des structures d'exploitation	
25. Les produits et leurs destinataires	
III. <u>LES REVENUS DES EXPLOITANTS</u>	23
31. L'activité agricole des exploitants de moins de 20 ha	
32. L'analyse du revenu du travail agricole des exploitants à part entière	
IV. <u>EVOLUTION NATURELLE PREVISIBLE DE LA POPULATION ET DES STRUCTURES AGRICOLES</u>	33
41. La population agricole et son évolution	
42. L'évolution des structures cantonales	
V. <u>ETUDE DES RESULTATS DES MESURES DE RESTRUCTURATION ET DE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS</u>	39
51. Les améliorations des systèmes de production permettant d'atteindre le revenu de référence	
52. Les plans de développement	
53. Les mesures de restructuration	
VI. <u>CONCLUSIONS GENERALES</u>	52

## ANNEXES

### Annexe n° 1

Questionnaire d'enquête 54

### Annexe n° 2

Base de sondage et échantillonnage 75

### Annexe n° 3

Critères économiques et techniques servant à l'analyse  
des enquêtes 80

### Annexe n° 4

Regroupement des exploitations en catégories homogènes 90

### Annexe n° 5

Plan de développement 97

### Annexe n° 6

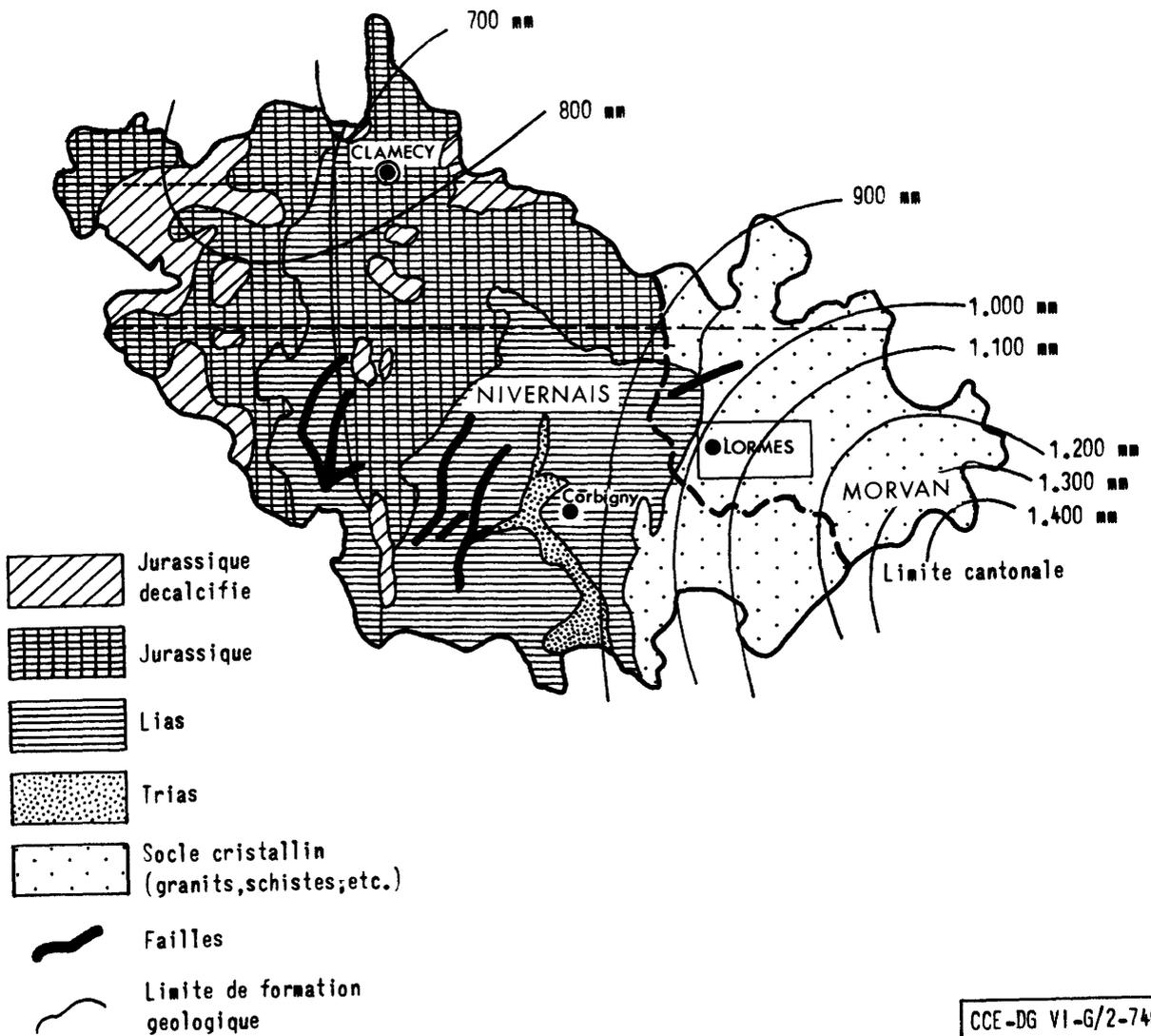
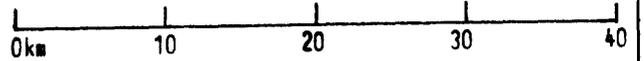
Dossiers technico-économiques 140

ARRONDISSEMENT de CLAMECY

Canton de LORMES

Géologie - Pluviométrie

Echelle : 1/500.000





Les moyennes générales des températures sur 11 ans ressortent à :

- 9°6 à LORMES

- 10°6 à CLAMECY.

La plaine bénéficie donc d'une élévation de la température moyenne de 1°. Sur le canton, seuls décembre, janvier et février ont leur minima en-dessous de 0°. Bien que la période de végétation ne soit pas réduite fortement, des gelées fortes tardives sont à craindre. On remarque aussi que la saison touristique est courte pour certaines formes de tourisme de plein air (camping, etc...) et se limite pratiquement à juillet et août.

### Relief et géologie (cf. carte page suivante)

Sur le canton de LORMES, l'altitude varie de 250 m à 650 m environ. Il s'agit d'un paysage de collines boisées, séparées par des vallées quadrillées de haies et de remblais. Les pentes, jamais très fortes, rendent cependant le travail du sol difficile. Le Morvan est homogène au point de vue géologique et s'oppose aux plaines avoisinantes faisant partie du Bassin parisien. Le canton de Lormes repose sur un faciès granitique (granite, micro-granite et anatexite). Ces roches soumises à une érosion continuelle due à la pente et à l'abondance des précipitations donnent des sols bruns jeunes, caillouteux sur les pentes et difficiles à drainer dans les bas-fonds. On ne peut à proprement parler de vocations agricoles de ces sols, mais on remarque que les fonds de vallées sont consacrés aux prés et que les pentes faibles sont souvent consacrées à la polyculture, tandis que les sols squelettiques de pentes plus fortes sont, soit consacrés aux pâturages, soit boisés naturellement (feuillus) ou artificiellement (épicéas).

### Rapide historique de l'activité agricole

L'analyse historique de l'activité agricole du Morvan montre une spécialisation de plus en plus poussée vers l'élevage semi-extensif des bovins Charolais maigres.

La spécialisation vers la production de viande de boeuf n'était pas la seule envisageable. Cette spécialisation doit être expliquée par l'évolution de l'environnement économique.

On s'aperçoit en effet qu'au début du siècle les activités agricoles du Morvan étaient multiples : céréales et plantes sarclées occupaient une part importante de la SAU et la forêt permettait de tirer des profits substantiels

(ravitaillement de Paris en bois de chauffage, scieries locales, fabriques de charbon de bois). La main d'oeuvre et les animaux de trait excédentaires étaient employés temporairement dans les exploitations agricoles des régions riches avoisinantes.

Avec le développement des techniques, les régions de grande culture ont de moins en moins besoin de travailleurs saisonniers. Avec la disparition du chauffage au bois, un immense espace forestier a été quasi abandonné et est resté improductif. La main d'oeuvre excédentaire ne trouve plus d'emplois saisonniers, et comme aucune activité de remplacement ne se développe sur place, l'exode rural s'amplifie.

La race Charolaise est issue des boeufs blancs de labour employés dans ces régions et l'élevage semi-extensif des bêtes maigres a été peu à peu la principale activité agricole, favorisée par l'existence de basses plaines d'engraissement alentour et de marchés relativement proches : Paris et Lyon.

Cette évolution s'explique car :

- l'absence d'un embryon d'industrie laitière (ramassage et commercialisation du lait, fromage local, etc...) dans la région, l'isolement et le manque de centres proches n'ont pas permis une orientation vers la production laitière qui aurait pu fixer une population plus nombreuse.
- cette région, d'accès difficile, isolée géographiquement et économiquement, est restée longtemps en dehors des courants d'échange et a accumulé des retards techniques, elle n'a pas été sensibilisée par des expériences nouvelles (mouton, élevage hors sol par exemple).

Ainsi, les activités agricoles dans le Morvan se sont trouvées engagées dans la voie du système de production marchand spécialisé vers la production d'animaux maigres exploitants les possibilités du pays dans l'intérêt d'un système de finition et de commercialisation installé à sa périphérie.

L'environnement socio-économique n'a donc laissé d'autres choix à la région. Le Morvan a subi cette spécialisation vers l'élevage semi-extensif qui l'a littéralement vidé de ses forces vives, celles-ci se dirigeant vers les activités commerciales et industrielles qui se sont mises en place et développées dans les grandes métropoles industrielles.

Le canton de LORMES étudié, nous donne un exemple de zone rurale à spécialisation de plus en plus poussée vers la naissance de bovins à viande et à niveau de revenu faible qui continue à se vider de sa population active.

## I. POPULATION ET EMPLOI (1)

### 1.1. Le canton de LORMES dans l'arrondissement de Clamecy et dans le département de la Nièvre

Le département de la Nièvre sort à peine d'une période presque séculaire l'effondrement démographique, du fait d'un flux migratoire constant vers la région parisienne qui l'a privé de sa substance vive. La Nièvre est de ce fait le département le moins peuplé et à la plus faible densité de la région BOURGOGNE.

La densité de population n'est importante que dans le Val de Loire (bordure Ouest du département) partout ailleurs, elle est inférieure à 25 h/km<sup>2</sup>, chiffre souvent considéré comme un seuil en-dessous duquel les services peuvent difficilement subsister. Par exemple, il ne reste plus que trois écoles communales sur les dix communes du canton de LORMES, les antennes postales sont supprimées, etc...

La population n'augmente, entre les deux recensements de 1962-1968 que dans certains cantons du Val de Loire, partout ailleurs, la chute de population se poursuit, sauf pour le canton de CLAMECY.

Le solde naturel (différence des naissances par rapport aux décès) est négatif dans plus de la moitié des cantons, notamment dans les six cantons de l'arrondissement de Clamecy, à l'exception de celui de Clamecy.

Le solde migratoire par contre est faiblement positif dans la plupart des cantons, mais l'analyse de l'âge des migrants montre qu'il s'agit surtout d'un retour des retraités d'origine locale.

L'arrondissement de CLAMECY (34.000 hab., 14 % de la population du département) et le canton de LORMES (5222 hab) qui en fait partie, sont englobés dans la zone rurale déprimée du département de la Nièvre, lui-même déprimé au sein de la région de la BOURGOGNE.

Cependant, nous remarquons un point de résistance au déclin démographique, CLAMECY, seule agglomération de plus de 4.000 habitants située en-dehors du Val de Loire qui pourrait devenir un pôle d'attraction permettant de stopper le déclin de l'arrondissement.

---

(1) Source INSEE RGP 1968 - ARER de Bourgogne

## 1.2. La population totale

### 1.2.1. L'évolution passée

#### Une diminution plus que séculaire

Entre 1851 et 1968, la population de l'arrondissement de CLAMECY est passée de 81.233 hab. à 34.006 hab., ce qui représente une perte de 57 % de la population de 1851. Dans le même temps, la population du canton de LORMES est passée de 15.384 hab. à 5.222 hab. (15 % de la population actuelle de l'arrondissement), soit une diminution de 64 % de la population de 1851.

(cf. tableau récapitulatif à la fin du présent chapitre).

On remarque que les cantons ruraux sont les plus dépeuplés, à Lormes, deux personnes sur trois sont parties, on imagine les conséquences qu'a pu avoir cette saignée sur les mentalités et les structures de la société rurale de la région; un mouvement aussi massif et aussi ancien permet de mieux comprendre cette sorte de fatalisme et de résignation que l'on trouve dans la population rurale, d'autant plus que ces départs continuent aujourd'hui.

De 1962 à 1968, la perte de population du canton par rapport au contexte qui l'entoure permet de mieux mesurer le fossé qui se creuse entre régions développées et régions en pertes de vitesse :

#### Evolution de la population de 1962 à 1968

<u>Circonscriptions</u>	<u>Variations annuelles moyennes</u> <u>de 1962 à 1968</u>
Canton de LORMES	- 0,7 % par an
Arrondissement de CLAMECY	- 0,4 % par an
Département de la NIEVRE	+ 0,1 % par an
Région de BOURGOGNE	+ 0,7 % par an
FRANCE entière	+ 1,2 % par an

Dans l'arrondissement, seul le canton de CLAMECY du fait de son agglomération et des emplois que l'on y trouve conserve une population légèrement croissante. On constate d'ailleurs que plus le pourcentage de population travaillant dans le secteur industriel est faible, plus la diminution de la population est rapide.

### 1.2.2. Densité de population

Canton de LORMES	: 17,8 hab./km <sup>2</sup> (5.222 hab/294 km <sup>2</sup> )
Arrondissement de CLAMECY	: 23,7 hab./km <sup>2</sup>
Département de la NIEVRE	: 36,2 hab./km <sup>2</sup>
Région de BOURGOGNE	: 47,6 hab./km <sup>2</sup>
France entière	: 92 hab./km <sup>2</sup>

Le taux de population épars (celle qui habite à plus de 200 mètres du centre d'une agglomération ou qui habite dans un hameau de moins de 50 habitants) est comprise entre 60 % et 80 % sur le canton.

### 1.2.3. Conséquences

Toutes ces observations nous montrent que le canton de LORMES est une zone typiquement rurale à faible densité et à population épars importante.

Tout équipement ou aménagement est coûteux par rapport à la population en place : entretien d'une voirie importante, adduction d'eau et d'électricité, service de transport pour les enfants en scolarité et pour les adultes travaillant à l'extérieur. Cependant, ce n'est qu'au prix d'investissements et d'équipements importants que cette région échappera à la désertification.

### 1.3. La structure par âge et par sexe (cf. tableau récapitulatif fin du présent chapitre)

#### Pyramide des âges pour le canton

La répartition par âge de la population est particulièrement déséquilibrée, en effet :

- au-delà de 55 ans, la population est proportionnellement importante (50 % de la population totale) du fait des nombreux retraités.
- de 20 à 55 ans, les actifs sont peu nombreux du fait du départ des jeunes avant 25 ans (22 %)

- de 10 à 20 ans, la population est encore importante (16 %)
- de 0 à 10 ans, la population est réduite (12 %).

Cette pyramide nous montre qu'un déséquilibre entre les sexes existe. De 20 à 30 ans, par exemple, nous avons 58 % de personnes du sexe masculin, l'émigration touchant d'abord les jeunes filles. Ce déséquilibre aura des conséquences sur le taux de natalité du canton. La génération des 10-20 ans restera-t-elle? Tout porte à penser que, si rien n'est fait, ces jeunes quitteront l'arrondissement comme leurs aînés. Cette hypothèse est lourde de conséquences. Cette génération est la dernière chance du canton et de l'arrondissement. En effet, les générations suivantes (moins de 10 ans) sont beaucoup moins nombreuses, du fait du solde naturel négatif. On constate que même au prix d'un arrêt de l'émigration, fort improbable d'ailleurs dans l'immédiat, la population décroîtra légèrement de 5.222 en 1968 à 5.000 hab. en 1976 du fait de sa structure par âge déséquilibrée, entraînant un mouvement naturel négatif. Il faudrait un renversement du flux migratoire pour que le canton voit sa population augmenter.

#### 1.4. La population active

##### 1.4.1. Part de la population totale et structure par âge

###### Proportion des actifs dans la population totale

	Proportion des actifs	Proportion par sexe	
		Hommes	Femmes
Canton de LORMES	35 %	51,4 %	21,5 %
Arrondissement de CLAMECY	37 %	51,8 %	23,1 %
Région de BOURGOGNE	39 %	53,7 %	26,1 %
FRANCE entière	41 %	54,8 %	28 %

La population active est donc faible dans le canton et l'arrondissement ce qui s'explique par le mouvement migratoire (émigration de jeunes actifs, immigration de personnes retraitées).

La proportion des femmes "actives" (c'est-à-dire ayant une occupation professionnelle) est particulièrement faible et inférieure à la moyenne de la BOURGOGNE et de la FRANCE.

Deux raisons sont avancées :

- l'absence d'emplois féminins suffisants dans l'industrie
- l'élevage bovin à viande des exploitations pour lequel la femme est rarement employée à l'extérieur.

1.4.2. Répartition par branche d'activité : cf. tableaux

(en % de la population active)

Circonscription \ Activité 1968	Agriculture et forêts	Industrie Bâtiment	Services
Canton de LORMES	45 %	18 %	37 %
Arrondissement de CLAMECY	33 %	28 %	39 %
Département de la NIEVRE	22 %	36 %	62 %
Région de NOURGOGNE	21 %	38 %	41 %
FRANCE entière	16 %	39 %	45 %

Evolution de la population active du canton et de l'arrondissement 1962-68

Circonscriptions \ Activités	Canton de LORMES	Arrondissement de CLAMECY
Agriculture	- 28 %	- 22 %
Industrie	- 11 %	+ 7 %
Service	+ 1 %	+ 2 %
TOTAL	- 16 %	- 5,5 %

## Canton de LORMES

### Analyse de la population

Source RGP 68 - INSEE

#### Ses caractéristiques d'ensemble

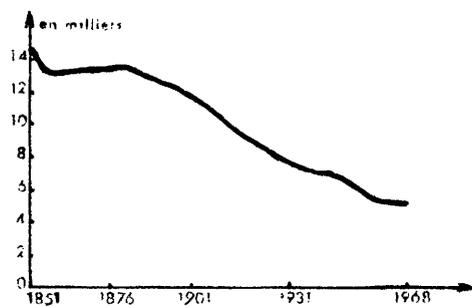
POPULATION DU CANTON 5222 hb

Superficie du canton: 293,9 km<sup>2</sup>  
 Densité de la population: 17,8 hb.km<sup>2</sup>  
 Nombre de communes: 10  
 Superficie moyenne des communes: 29,4 km<sup>2</sup>

POPULATION DE : L O R M E S 1610 hb

#### Son évolution

DE 1851 à 1968



#### EVOLUTION RECENTE DE 1962 à 1968 :

- Diminution de la population de : 4,2%
- Excédent décès / naissances : 4,9%
- Excédent installations / départs: 0,7%

#### PREVISIONS POUR 1976

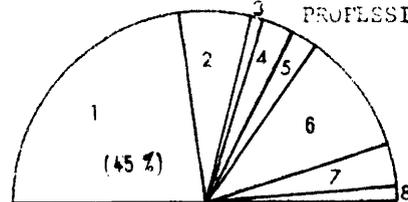
- Hypothèse forte : 5 000 hb  
(arrêt de l'émigration)
- Hypothèse faible : 4800 hb  
(poursuite de l'émigration)

#### Sa répartition

POPULATION TOTALE & ACTIVE PAR AGE & SEXE



POPULATION ACTIVE PAR CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

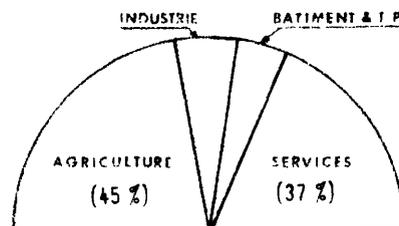


- 1 Agriculteurs & salariés agricoles
- 2 Patrons de l'industrie & commerce
- 3 Professions libér. & cadres supér.
- 4 Cadres moyens
- 5 Employés
- 6 Ouvriers
- 7 Personnel de service
- 8 Autres

POPULATION DE 15 ANS & PLUS, NI SCOLAIRE NI APPRENTIE SELON SES DIPLOMES

- Pour l'enseignement général :
  - 47,8% ont le C.E.P.
  - 3,0% ont le B.B.P.C.
  - 2,9% ont le B.A.S. ou plus
- Pour l'enseignement technique :
  - 3,4% ont le C.A.P.
  - 0,4% ont le B.E.T.
  - 2,1% ont un autre diplôme

POPULATION ACTIVE PAR BRANCHE D'ACTIVITE



L'agriculture, activité principale, voit ses effectifs diminuer rapidement, dans le canton comme dans l'arrondissement. Ceux de l'industrie et des services n'augmentent que faiblement et se concentrent dans d'autres cantons (CLAMECY-VARZY) que celui de LORMES. Il n'existe donc pas d'autres activités pour prendre le relais de l'agriculture et l'ensemble de la population active amputée par l'émigration diminue considérablement.

#### 1.5. Les migrations quotidiennes de travail

Les migrations alternantes ou migrations quotidiennes sont principalement le fait des travailleurs de l'industrie, les implantations d'usine sont en effet localisées dans quelques centres : AVALLO, AUXERRE, CORBIGNY, CLAMECY, NEVERS, alors que la population des travailleurs réside dans l'ensemble des communes (cf. carte ci-jointe des migrations alternantes).

La carte des migrations alternantes nous montre qu'AVALLO distant de 24 km de LORMES est le centre qui attire le plus les travailleurs de ce canton (entre 50 et 80 personnes); CORBIGNY à 15 km est le deuxième centre (20 à 30 personnes), l'influence de NEVERS et de CLAMECY, trop éloignés, ne se fait que peu sentir (moins de 20 personnes).

#### 1.6. Conclusion

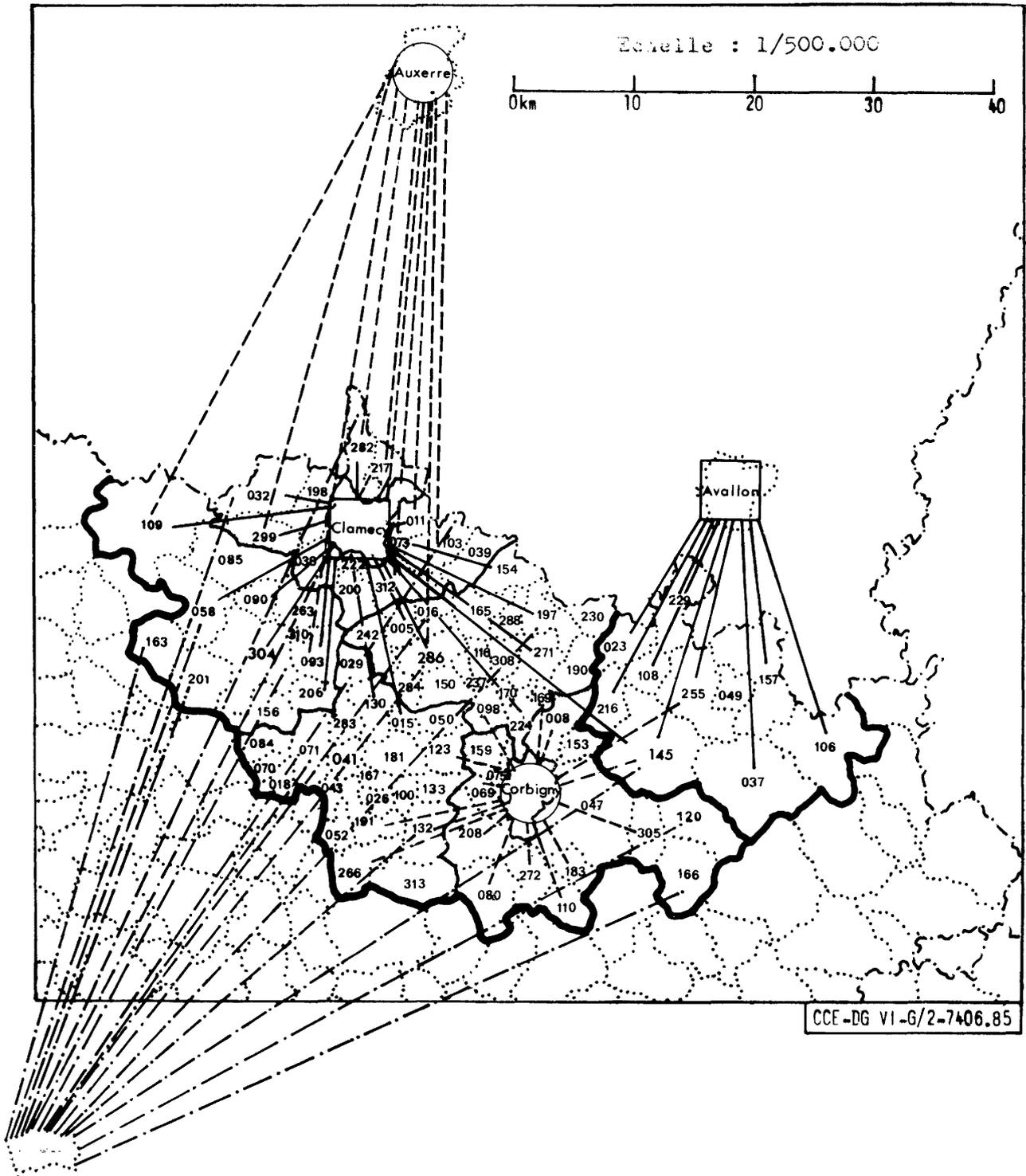
L'étude démographique de l'arrondissement de CLAMECY et du canton de LORMES particulièrement, fait apparaître les déséquilibres graves dont souffre la population de cette région et l'extrême urgence d'une action vigoureuse pour y remédier (140 à 200 emplois par an pour accueillir les jeunes et enrayer l'émigration de la population pour l'arrondissement), avant que la dernière génération, assez nombreuse, n'ait émigré.

Mais le déséquilibre d'une population n'est que le reflet de celui de l'économie dont elle vit, c'est un effet, non une cause. C'est dans l'analyse des différentes activités économiques et dans celles des équipements de la région que la cause des phénomènes démographiques, qui y ont été constatés doit être trouvée, et que les remèdes à apporter doivent être cherchés.

ARRONDISSEMENT de CLAMECY

Canton de Lormes

Migrations alternantes



ARRONDISSEMENT DE CLAMECY (NIÈVRE)					
Liste des Cantons et des Communes					
BRINON-sur-BEUVRON	CLAMECY	CORBIGNY	LORMES	TANNAY	VARZY
015 Asnan	011 Armes	008 Anthien	023 Bazoches	005 Amazy	058 Chapelle StAndré
018 Authiou	032 Billy-sur-Disy	047 Cervon	037 Brassy	016 Asnois	085 Corvol l'Orgueil
026 Beaulieu	038 Breugnon	069 Chaumot	049 Chaux	098 Dirol	090 Courcelles
029 Beuvron	039 Brèves	075 Chitry-les-Mines	106 Dun-les-Places	116 Flez-Cuzy	093 Cuncy-les-Varzy
041 BRINON S/BEUVRON	073 Chevroches	080 La Collancelle	108 Empury	150 Lys	109 Entrains s.Nohain
043 Bussy-la-Pesle	079 CLAMECY	083 CORBIGNY	145 LORMES	154 La Maison-Dieu	156 Marcy
050 Challement	103 Dornecy	110 Epiry	157 Marigny-l'Eglise	165 Metz-le-Comte	163 Menou
052 Champallement	198 Disy	120 Gâcogne	216 Pouques-Lormes	169 Moissy-Moulinot	201 Oudan
070 Chazeuil	200 Ouagne	153 Magny-Lormes	229 St-André-en-Morv.	170 Monceaux le Comte	206 Parigny-la-Rose
071 Chevannes-Changy	217 Pousseaux	159 Marigny s/Yonne	255 St-Martin-du-Puy	190 Neuffontaines	263 St Pierre d.Mont
084 Corvol-d'Embern.	222 Rix	166 Mhère		197 Nuars	304 VARZY
100 Dompierre s/Héry	282 Surgy	183 Mouron s/Yonne		224 Ruages	310 Villiers-le-Sec
123 Germenay	299 Trucy l'Orgueil.	208 Pazy		230 St-Aubin/Chaumes	
130 Grenois	312 Villiers-s-Yonne	272 Sardy-les-Epiry		237 Saint-Didier	
132 Guipy		305 Vauclaix		242 St Germain/Bois	
133 Héry				271 Saizy	
167 Michaugues				284 Talon	
181 Moraches				286 TANNAY	
191 Neuilly				288 Teigny	
266 Saint-Révérien				308 Vignol	
283 Taconnay					
313 Vitry-Lache					

## II. L'ACTIVITE AGRICOLE

L'activité agricole de la région est décrite à partir des documents statistiques et en particulier les recensements généraux de l'agriculture (RGA) de 1955 et 1970.

Le canton de Lormes regroupe 451 exploitations agricoles en 1970 qui couvrent 12.851 ha de superficie agricole utile (SAU). La SAU a diminué de 2.000 ha de 1955 à 1970 au profit des boisements et des friches.

### 2.1. Démographie

Les chefs d'exploitation, leur famille et les salariés agricoles (90 en 1971) représentent une population d'environ 1900 personnes qui vivent directement de l'agriculture.

Tableau de la répartition des exploitants par classe d'âge et des aides familiaux correspondants

	Classes d'âge							Total
	-35ans	35 à 44 ans	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 65 ans	+ de 65 ans	
Nombre d'agriculteurs	40	81	60	43	58	64	105	451
% du nombre total	8,9 %	17,9 %	13,3 %	9,6 %	12,8 %	14,2 %	23,3 %	100%
SAU exploitée (ha)	1.212	2.814	2.160	1.406	1.473	1.770	1.986	12.821
% de la SAU cantonale	9,5 %	21,9 %	16,8 %	10,9 %	11,5 %	13,9 %	15,5 %	100%
Nombre d'aides familiaux de chaque classe	-	1	10	12	8	8	13	52
Superficie exploitée (ha)	-	33	400	484	364	243	273	1.802

La moyenne d'âge des exploitants du canton de Lormes est supérieure à 50 ans. La proportion des plus de 65 ans est de 23,3 % et celle des plus de 50 ans (ceux qui atteindront ou dépasseront l'âge de la retraite en 1985) est de 59,4 %. Les moins de 35 ans ne représentent que 8,9 %. Le faible nombre des jeunes exploitants s'explique d'une part par la diminution du rythme des entrées dans la profession, de l'autre par l'accession tardive à la direction de l'exploitation (souvent à la mort du chef d'exploitation).

Les aides familiaux sont très peu nombreux sur le canton, 12 % seulement des agriculteurs ont un fils ou un gendre qui travaille de façon permanente sur l'exploitation. Si on rapporte le nombre des aides familiaux qui peuvent accéder (41) au nombre des chefs d'exploitations qui auront plus de 65 ans en 1985 (270) on obtient un potentiel de remplacement très faible de 1/7. Ces différents chiffres ne sont qu'indicatifs de l'évolution des structures que nous étudierons en détail au chapitre 4, mais le nombre réduit des aides familiaux montre que le renouvellement de la population active des chefs d'exploitation est loin d'être assuré.

## 2.2. Structures d'exploitations

L'évolution du nombre d'exploitations dans le canton se caractérise par une diminution forte, de l'ordre de - 4,7 % par an pendant les 15 dernières années (847 exploitations en 1955, 451 en 1970). Ce taux est légèrement supérieur au taux moyen de la Nièvre (-4,3 %).

### 2.2.1. Répartition des exploitations par classe de SAU en 1955 et 1970 (cf tableau ci-dessous)

	Nbre total d'exploitations	0-5 ha	5 ha - 15 ha	15 ha - 40 ha	40 ha - 70 ha	70 ha - 100 ha	+ de 100 ha
RGA 1955	847	142	348	294	37	18	8
RGA 1970	451	56	98	183	83	16	15

Le nombre des exploitants de 0 à 40 ha a diminué considérablement (- 60 %) de 1955 à 1970, et cela au profit de la classe de 40 à 70 ha essentiellement

(37 exploitations en 1955, 83 en 1970). Cependant, les exploitants de moins de 40 ha représentent encore 74 % du total en 1970.

L'évolution prévisible des structures agricoles étudiée au chapitre 4 permet de savoir si l'évolution constatée de 1955 à 1970 se poursuivra, à quel rythme et au bénéfice de quelles classes de SAU.

Evolution de la SAU moyenne par exploitation de 1955 à 1970

Circonscription	SAU moyenne par exploitation	
	1955	1970
Canton de LORMES	17,2 ha	30,4 ha
Arrondissement de CLAMECY	19,4 ha	40,7 ha
Département de la NIEVRE	21,9 ha	37,9 ha

L'évolution des structures d'exploitation est rapide, la superficie moyenne des exploitations a presque doublé en 15 ans sur le canton de LORMES, mais avec 30,4 ha, elle reste encore inférieure à la superficie moyenne de l'arrondissement (40,7 ha).

2.2.2. Répartition des exploitations par classe de superficie et répartition des surfaces exploitées (cf. tableau ci-dessous)

Classe de superficie	Total	- de 5 ha	5 - 30 ha	30 - 40 ha	40 - 50 ha	50 - 70 ha	70 - 100 ha	+ 100 ha
Nbre d'agricult. en 1970	451	56	227	54	40	43	16	15
% du nbre total	100	12,4	50,3	12	8,8	9,5	3,5	3,5
% de la SAU cantonale	100	1,1	30,8	14,2	13,9	16,7	10,6	12,7

On remarque que 74 % des exploitations ont moins de 40 ha en 1970 et exploitent 46 % de la SAU. La classe de 40 à 70 ha représente 18,3 % des agriculteurs et 30 % de la SAU et la classe supérieure à 70 ha est peu importante avec 7 % des agriculteurs mais couvre 23 % de la SAU.

Par rapport au reste de la Nièvre, le canton de LORMES se caractérise par un fort pourcentage d'exploitations inférieures à 15 ha (34 %), cette constatation doit être nuancée par le fait que beaucoup de petites exploitations sont complémentaires d'une autre activité ou sont des exploitations de retraités.

2.2.3. Mode de faire valoir (cf. tableau ci-dessous)

	Nbre d'exploitations	Pourcentage par rapport au total
Direct uniquement	109	25 %
Direct dominant	200	44 %
Fermage uniquement	23	5 %
Fermage dominant	118	26 %

Nous avons donc 69 % des exploitations en faire valoir direct unique ou dominant et 5 % seulement en fermage unique. Les fermages sont assez élevés pour les prés et indexés sur le prix de la viande, ils varient entre 100 F et 300 F/ha selon la qualité.

2.3. Système d'exploitation

2.3.1. Répartition des principales cultures (cf. tableau ci-dessous)

	Terres lab.	Blé	Orge	Avoine	Maïs	Total céréales	STH	Cultures fourrag.
SAU	4398 ha	745	624	526	52	2268	8906	1773
SAU tot.	32,7 %	5,5 %	4,6 %	3,9 %	0,3 %	16,9 %	66,3 %	13,2 %

Nous sommes dans une région d'élevage bovin, Charolais, caractérisé par une très faible proportion de culture de vente et une forte proportion de STH donc un système peu intensifié (peu de maïs ensilage et peu de prairies temporaires).

Le système d'exploitation est très homogène suivant les classes de SAU, et il n'y a qu'une dizaine d'exploitants qui consacrent plus de 15 % de leur SAU à des céréales de vente et ils exploitent tous plus de 100 ha.

Nous remarquons que la part de STH a fortement augmenté de 1955 à 1970 passant de 44 % à 66 % de la SAU ce qui marque une spécialisation de plus en plus poussée vers l'élevage bovin semi- extensif.

2.3.2. Effectif des élevages sur le canton (cf. tableau ci-dessous)

	Vaches lai- tières	Vaches reprodu- trices	Bovins totaux	Brebis mères	Ovins totaux	Truies mères	Porcins totaux	Exploit. ayant + 10 vaches reprod.
Nbre d'animaux	168	3922	11650	3764	5442	670	4624	
Expl.en ayant	83	382	410	116	118	138	202	150

Presque toutes les exploitations ont des bovins, mais seulement 150 sur 400 ont plus de 10 vaches reproductrices. Les ovins sont en nette progression et passent de 2.500 à 5400 têtes de 1955 à 1972.

2.3.3. Le chargement à l'hectare

Pour juger de l'intensification de l'élevage pratiqué dans cette région, il faut rapprocher les effectifs du troupeau des surfaces fourragères.

Le chargement moyen à l'hectare du canton n'est que de 0,75 UGB (0,69 pour les bovins, 0,06 pour les ovins). Pour l'arrondissement, on a un chargement de 0,8 UGB/ha de surface fourragère principale.

L'importance de la superficie toujours en herbe, la faible étendue de culture fourragère, le non emploi des méthodes modernes de récolte et de conservation du fourrage, expliquent le caractère extensif de l'élevage dans cette région. La croissance importante du troupeau enregistrée depuis quinze ans se réalise non par une augmentation de la charge à l'hectare, mais par une extension de la superficie fourragère au détriment d'autres spéculations végétales progressivement abandonnées.

## 2.4. L'amélioration des structures d'exploitation

### 2.4.1. Le remembrement

Les terres agricoles de la région souffrent d'un morcellement excessif, moins de 0,5 ha par parcelle, du fait notamment du grand nombre de propriétaires du sol.

Le remembrement dans ces régions bocagères est long et coûteux et entraîne des bouleversements que certains agriculteurs n'acceptent pas sans difficultés (abattage des haies par exemple). De plus, dans un système où dominent les herbages naturels, il présente moins d'intérêt que dans les régions de grande culture.

Lormes n'a que deux communes remembrées, aucune autre commune n'a fait de demande actuellement.

#### Etat du remembrement en 1971

Circonscrip.	Superficie remembrée		Nbre de communes remembrées	Nbre de communes en cours
	Hectare	% SAU		
Canton de LORMES	1973	14,4 %	2	0
Arrondissement de CLAMECY	21958	27 %	41	15

Sur les deux communes du canton qui ont été remembrées, la surface moyenne des parcelles est passée de 0,4 à 2,9 ha et le nombre d'heures de travail à surface égale aurait diminué de 20 %.

En effet, le gain de temps résulte :

- de l'exploitation de parcelles de grandes dimensions
- de l'abattage des haies qui nécessitent pour leur entretien 60 heures au km/an. (36 km de haies ont été supprimées sur le canton de Lormes).

2.4.2. Les interventions de la société d'aménagement foncier et de restructuration (SAFER) de Bourgogne

Dans le cadre de l'aménagement des structures des exploitations agricoles, la SAFER de Bourgogne est intervenue sur le canton de Lormes lors des opérations de remembrement. Elle a donné la possibilité à de nombreux propriétaires, dont beaucoup étaient uniparcellaires, de vendre leurs parcelles aux exploitants. Cette intervention a porté sur 75 ha au profit de 20 exploitations.

2.4.3. Les actions du Fonds d'actions social pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles (FASASA)

La loi d'orientation agricole et la loi complémentaire de 1962 en France avaient institué le FASASA destiné à fournir les sommes nécessaires à un aménagement rationnel des structures. Par l'intermédiaire de l'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures d'exploitations agricoles), un certain nombre d'actions ont été menées dans l'arrondissement de Clamecy et le canton de Lormes :

Actions du FASASA sur l'arrondissement de Clamecy et sur le canton de Lormes

Circonscriptions	Indemnité viagère de départ	Actions d'établissement des jeunes agriculteurs	Actions de mutation hors de l'agriculture
Canton de Lormes	90	1	1
Arrondissement de Clamecy	398	10	10

L'indemnité viagère de départ a touché 90 agriculteurs du canton de Lormes sur les 150 qui ont quitté l'agriculture depuis sa mise en place.

Les actions du FASASA, si elles sont intéressantes par le complément de revenu qu'elles distribuent aux anciens agriculteurs, offrent des possibilités limitées pour l'établissement des jeunes et des mutations, alors que de nombreux aides familiaux ne veulent pas rester sur l'exploitation familiale.

L'amélioration des structures d'exploitation agricole est pour la région d'autant plus importante que l'agriculture y est l'activité essentielle. Or, force est de reconnaître que malgré les interventions décrites ci-dessus, la mutation de l'agriculture s'effectue d'une manière anarchique, et les terres libérées ne bénéficient pas aux exploitations petites ou moyennes qui en auraient grand besoin. D'où l'intérêt d'étudier l'effet des mesures communautaires sur l'évolution des structures.

## 2.5. Les produits et leur destination

L'agriculture de la région produit essentiellement des bovins maigres, des agneaux, un peu de céréales de lait et de porcs. Nous allons voir à travers quelle structure commerciale et grâce à quels équipements ces productions sont mises sur le marché.

### 2.5.1. Les céréales

Les agriculteurs du canton de Lormes vendent moins de 30 % de leur récolte, le reste est consommé par les animaux. Le silo de la COVYNO (coopérative des Vallées de l'Yonne et du Nohain) permet de stocker 5000 quintaux à Lormes, mais de nombreux agriculteurs vendent dans le département de l'Yonne au négoce privé.

Une large part de la production locale est donc transformée sur place pour satisfaire aux besoins de l'alimentation animale.

### 2.5.2. La viande et le bétail

#### 2.5.2.1. Les productions

Il s'agit de productions de bovins à viande de 18 à 30 mois maigre de race charolaise, avec, suivant les exploitations, des ovins et quelques porcins.

- Les bovins sont dans les prés du mois d'avril au mois de novembre. Pendant les quatre mois d'hiver, ils sont nourris au foin et à la paille avec un peu de concentré (mélange orge-avoine). Le maïs ensilage est employé dans une dizaine d'exploitations.

- Les animaux adultes sont rarement en stabulation libre, mais pour les jeunes, ce mode de stabulation est plus employé et ce fut le moyen de faire face à une augmentation du troupeau.

#### 2.5.2.2. Les circuits de commercialisation

Les circuits de commercialisation de la viande bovine sont d'une grande complexité. En général, chaque producteur entre en rapport avec un ou plusieurs marchands de bestiaux, soit à la foire, soit le plus souvent à la ferme même, où le marchand vient le visiter.

A l'heure actuelle le groupement de producteurs d'animaux d'embouche de Tannay est le seul groupement ayant une influence sur la commercialisation des bovins du canton.

#### 2.5.2.3. Le groupement de Tannay

Créé en 1965 à partir d'un CETA, ce groupement s'est attaché en priorité à l'amélioration technique de l'élevage : obligation d'utilisation exclusive d'animaux inscrits au Herd-book et contrôle de l'alimentation. La commercialisation des animaux maigres a été abordée par l'établissement d'un catalogue annuel et d'une communication des transacteurs à l'intérieur du groupement, ce qui a permis l'élimination des nombreux acheteurs peu scrupuleux et une régularisation des prix de vente.

Le groupement va atteindre 150 adhérents dont une vingtaine sur le canton de Lormes, ils commercialisent 4500 têtes/an. Cependant, avec 200 têtes par an commercialisées sur le canton de Lormes, il touche moins de 7 % des ventes effectuées sur le canton.

Le groupement a signé, en 1971, une convention avec le FORMA pour le développement de la production de viande bovine. Cette convention porte notamment sur l'attribution d'une prime de 120 FF aux bovins mâles de plus de six mois et d'une prime de 100 FF aux vaches reproductrices non laitières.

Vu l'implantation actuelle du groupement et le dynamisme dont il fait preuve, il semble qu'il soit amené à jouer un rôle important dans l'organisation de la production et de la commercialisation des bovins de la région.

2.5.2.4. Groupement d'éleveurs de moutons nivernais (GEMON)

Ce groupement est en cours d'établissement, mais il présente un grand intérêt pour l'organisation de la commercialisation des ovins dont le production se développe rapidement dans le canton de Lormes. Cette mise en place s'est faite non sans difficultés dans l'arrondissement et vient à peine de s'achever. Mais le plus difficile reste à faire pour les groupements d'obtenir des producteurs une adhésion massive et l'acceptation volontaire de disciplines de production.

### III. LES REVENUS DES EXPLOITANTS

Il n'existait pas de données disponibles concernant le revenu que les agriculteurs tirent de l'activité agricole puisqu'il n'y a pas d'information sur les résultats économiques de l'ensemble des exploitations de l'arrondissement de Clamecy et qu'aucun exploitant du canton de Lormes n'est inscrit à un centre de gestion.

En conséquence, il a fallu effectuer 119 enquêtes sur le canton de Lormes afin de déterminer le revenu agricole en 1972, l'évolution prévisible des structures à l'horizon de 1985, ainsi que les réactions des agriculteurs face aux mesures communautaires de restructuration.

Le questionnaire et la base de sondage de cette enquête sont présentés dans les annexes I et II.

L'explicitation détaillée des critères économiques et techniques servant à l'analyse des enquêtes se trouve dans l'annexe n° 3. On ne rappellera ici que la formule générale servant à calculer le revenu du travail agricole :

Revenu du travail agricole total = Valeur ajoutée nette (autoconsommation comprise) moins Intérêt du capital d'exploitation moins Valeur locative de l'ensemble de la SAU
--

Le revenu de référence que doivent atteindre les exploitations en développement a été calculé sur la base d'une moyenne des revenus bruts annuels des catégories non agricoles de la région. Il s'élève à 18.000 FF par travailleur en 1972 dans le département de la Nièvre.

Ce revenu de référence est à comparer avec le revenu du travail agricole par unité travailleur (UTH) effectivement employée sur l'exploitation.

L'analyse des revenus agricoles est effectuée en deux étapes :

1. Les activités agricoles des exploitants des classes inférieures à 20 ha sont précisées.
2. Le critère de classe de superficie employé pour effectuer le sondage ne permet pas de regrouper les exploitants d'après leurs comportements économiques et leurs niveaux de revenus. Il est donc nécessaire, dans un deuxième temps, d'effectuer une recherche de la meilleure corrélation entre les critères économiques et techniques permettant de séparer les exploitants en catégories économiques homogènes.

3.1. L'activité agricole des exploitants de moins de 20 ha

L'activité agricole de ces exploitants n'est pas toujours l'activité principale et le tableau ci-joint donne le nombre d'agriculteurs exploitant moins de 20 ha sur le canton et qui ont :

- soit une retraite
- soit une activité extérieure principale
- soit un comportement économique quasi autarcique, dont la commercialisation est très réduite et dont l'autoconsommation représente au moins 80 % du revenu d'exploitation
- soit, enfin, ceux que l'on peut considérer comme étant exploitant "à part entière".

cf. tableau suivant

Répartition des exploitants de moins de 20 ha suivant leur activité

Activité	Classe de SAU			Total	% du nbre tot. des agricult.	% de la SAU cantonale
	0-1 ha	1-5 ha	5-20 ha			
Exploitants retraités	2	24	50	76	17	7
Exploitants ayant une activité extérieure principale	0	20	54	74	16	6
Exploitants vivant en "semi-autarcie"	1	7	13	21	5	1
Sous total (Catégorie 0)	3	51	117	171	38	14
Exploitants à "part entière"	2	0	34	36	8	3
Total des exploitants de moins de 20 ha	5	51	151	207	46	17

D'après ce tableau :

- dans les classes de 0 à 1 ha et de 1 à 5 ha qui regroupent 56 exploitations sur le canton, il n'y a que deux exploitants à "part entière" qui sont tous deux horticulteurs. La moitié de ceux qui restent sont des retraités continuant à exercer une activité agricole de subsistance, les autres ont une activité extérieure principale (ouvrier jardinier, ouvrier forestier, fonctionnaire, etc...);
- dans la classe de 5 à 20 ha regroupant 151 agriculteurs on trouve 30 % de retraités et 35 % d'exploitants ayant une activité extérieure principale à qui l'agriculture apporte surtout des avantages en nature. Cependant, 27 % des agriculteurs de cette classe vivent uniquement de l'agriculture.

Globalement, cette analyse permet de regrouper les exploitants à "part entière", si on admet de regrouper sous ce terme les exploitants à titre principal et mettant sur le marché une production relativement importante et produite dans le but d'être vendue. Ces exploitants à part entière ne représentent donc que 62 % des exploitants du canton et ils disposent de 86 % de la SAU.

Ce sont ces exploitants que vise l'étude des possibilités de développement de l'agriculture du canton de Lormes et il semble d'ores et déjà que 38 % des agriculteurs couvrant 14 % de la SAU, ne seront pas atteints par les mesures de restructuration de type Indemnité Viagère de Départ, reconversion, ou aides au bas revenu. Ces agriculteurs dont le revenu du travail agricole est faible formeront dorénavant la catégorie économique n° 0.

### 3.2. L'analyse du revenu du travail agricole des exploitations à "part entière"

De nombreux facteurs interviennent dans la formation du résultat économique de l'exploitation agricole, il faut donc rechercher la meilleure corrélation entre les résultats économiques et les données techniques de manière à distinguer utilement les catégories économiques d'exploitations. La corrélation existant entre la Valeur Ajoutée Nette par exploitation et le nombre d'UGB par exploitation, s'est révélée être la plus explicite. Cela est dû à la grande homogénéité du système de production.

(cf. annexe n° 4).

Cette méthode permet d'isoler trois catégories d'exploitations :

Catégorie I : Dans cette catégorie, la valeur ajoutée nette par exploitation est comprise entre 5000 FF et 20.000 FF et le nombre d'UGB par exploitation est compris entre 10 et 30.

La SAU de ces exploitations est comprise entre 20 ha et 40 ha environ. Elles représentent 31 % des exploitations du canton et couvrent 30 % de la SAU.

Catégorie II : Dans cette catégorie, la valeur ajoutée nette par exploitation est comprise entre 20.000 FF et 40.000 FF et le nombre d'UGB par exploitation est compris entre 30 et 50 UGB.

La SAU de ces exploitations est comprise entre 40 et 70 ha environ. Elles représentent 22 % des exploitations du canton et couvrent 30 % de la SAU.

Catégorie III : Dans cette catégorie, la valeur ajoutée nette par exploitation est supérieure à 40.000 FF et le nombre d'UGB par exploitation est supérieur à 50 UGB.

La SAU de ces exploitations est supérieure à 70 ha. Elles représentent 9 % des exploitations du canton et couvrent 26 % de la SAU.

Le tableau suivant réunit les principales caractéristiques économiques et techniques de chaque catégorie d'exploitations.

Tableau des caractéristiques économiques et technique de chaque catégorie d'exploitation

Caractéristiques	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III
% du Nombre d'exploitations du canton	31 %	22 %	9 %
% de la SAU cantonale	30 %	30 %	26 %
SAU par exploitation	28 ha	48 ha	96 ha
UTH par exploitation	1,3 UTH	1,7 UTH	2,3 UTH
UGB par exploitation	22 UGB	43 UGB	85 UGB
SAU/UTH	21 ha	29 ha	45 ha
UGB/ha	0,79	0,9	0,83
Capital/ha	2.051 F	2.588 F	2.223 F
Produit brut/ha	849 F	1.013 F	1.026 F
Auto consommation/ha	124 F	89 F	48 F
Charges totales/ha	486 F	505 F	478 F
Revenu brut d'exploitation/ha (auto consommation incluse)	487 F	597 F	596 F
Revenu du travail/UTH	5.500 F	10.700 F	17.500 F
Revenu brut d'exploitation sans l'auto consommation	10.200 F	24.400 F	51.600 F

L'analyse du niveau économique et technique de chaque catégorie nous permet de préciser sa capacité à effectuer un saut quantitatif de revenu l'amenant au revenu de référence.

### Catégorie I

Elle est caractérisée par une SAU moyenne de 28 ha équivalente à la moyenne cantonale et un chargement en UGB/ha inférieur aux deux autres catégories. Le sous-emploi des ressources s'accompagne d'un sous-emploi de la force de travail puisque chaque UTH ne cultive que 21 ha. Le revenu du travail n'est que de 5.500 FF par UTH et le revenu d'exploitation est de 10.200 FF par exploitation. Nous mesurons l'énorme saut quantitatif que ces agriculteurs doivent effectuer pour arriver au revenu de référence et à moins d'un changement complet du système de production, ce saut paraît impossible pour la majorité d'entre eux. Ils sont en effet bloqués à un très faible niveau d'investissement se réduisant pratiquement au remplacement du matériel. Etant donné que les revenus de ces exploitations couvrent difficilement les besoins de la famille, l'auto financement de la croissance de l'exploitation est très difficile; l'emprunt est une opération risquée et ressentie comme telle par l'exploitant. Le malaise éprouvé par ces agriculteurs sur le plan économique s'est manifesté de façon très accusée lors de l'enquête qualitative permettant de connaître l'avenir des exploitations à l'horizon 1985. L'insécurité économique ressentie par les agriculteurs de la catégorie I éclaire les comportements et les attitudes des exploitants :

- De nombreux agriculteurs âgés de cette catégorie ne se font pas d'illusions sur l'avenir de leur exploitation, elle sera démembrée lorsqu'ils la quitteront et ce sera le cas de 76 exploitations sur les 140 de cette catégorie. La résistance des agriculteurs au démembrement explique en partie pourquoi ces exploitants ne veulent pas bénéficier de l'IVD et continuent à exercer une activité agricole de semi-subsistance passé l'âge de la retraite.
- Les espoirs d'amélioration des conditions économiques sont presque toujours absents pour ceux qui continueront à exploiter en 1985. Bien que les enquêtes aient été effectuées dans une période d'accroissement du prix de la viande (+ 15 % de 1971 à 1972),

cette élévation est toujours interprétée par ces agriculteurs comme un phénomène conjoncturel de réajustement qui sera suivi d'une nouvelle stagnation ne leur permettant pas d'améliorer leurs revenus à long terme.

L'avenir de ces agriculteurs est exclusivement lié à leur exploitation car les possibilités de reconversion proche de leur domicile, sont pratiquement inexistantes ou peu attractives. Un seul exploitant sur les 119 enquêtés, a manifesté le désir de se reconvertir et il appartient à cette catégorie.

Il s'agit donc, pour la grande majorité de ces agriculteurs de se maintenir sur les petites exploitations en s'enfermant dans une économie semi-autarcique, et même si les structures sont parfois favorables, des éléments tels que le manque de moyens financiers et le pessimisme dans l'avenir sont si pesants, qu'aucun processus de développement n'est amorçable. Ces agriculteurs sont donc très conscients de leur insécurité économique et du fait qu'une tentative de modernisation ratée les fera disparaître. Le faible nombre de ces exploitants qui sont acceptés de participer à l'élaboration d'un projet de développement (3 sur 28 enquêtés) en est la meilleure illustration.

Ces agriculteurs ne peuvent donc être touchés que par des mesures radicales :

- encouragements à la cessation d'activité par l'abaissement de l'âge de la retraite et de l'indemnité viagère de départ (IVG), l'augmentation du taux de l'IVD et par des aides à la reconversion;
- mesures d'aides aux bas revenus, subventions spéciales et plans de développement en chaîne ne visant pas à atteindre le revenu de référence d'un seul coup, mais par palliers successifs;
- le développement d'activités nouvelles proches du domicile des agriculteurs, qui font totalement défaut pour l'instant, permettraient d'employer une partie de la main d'oeuvre familiale sous-employée sur l'exploitation.

## Catégorie II

Elle est caractérisée par une superficie moyenne de 43 ha par exploitation et 29 ha par UTH et un chargement supérieur aux autres catégories avec 0,9 UGB/ha. Ces exploitations ont le même système de production que la catégorie précédente, mais elles sont plus intensives, ceci est encore plus net pour les exploitations comprises entre 30 et 40 ha et appartenant à cette catégorie dont le chargement moyen est supérieur à 1 UGB/ha.

La majorité des exploitants de cette catégorie sont des jeunes ayant récemment repris l'exploitation. N'ayant pas trouvé de terres disponibles commodes à exploiter, ils ont cherché à améliorer leur revenu par l'intensification. Certains ont ajouté un atelier hors sol d'engraissement de porcs, d'autres commencent à introduire l'ensilage de maïs ou la production ovine pour augmenter leurs revenus.

Les résultats économiques sont supérieurs à ceux de la catégorie I, mais le revenu du travail par UTH n'est cependant que de 10.700 FF en moyenne et aucune exploitation, même en tête, n'atteint le revenu de référence. Par contre, le revenu du travail par exploitation est de 18.000 FF en moyenne; on peut donc penser que ces exploitations pourraient fournir en 1972 un revenu égal au revenu de référence pour un UTH seulement; or, on compte actuellement 1,7 UTH par exploitation et pour arriver au revenu comparable il faudrait augmenter le revenu du travail de 80 % environ, ce qui représente un saut quantitatif important.

Le revenu brut d'exploitation varie entre 10.000 FF et 37.000 FF par exploitation avec une moyenne de 24.400 FF, soit plus du double du revenu atteint dans la catégorie I. Cependant, un tel revenu ne permet qu'une épargne annuelle relativement faible, d'ailleurs souvent stérilisée par les achats de terre. C'est cette catégorie d'exploitants qui s'est avérée être la plus réceptive aux mesures de développement proposées puisque onze agriculteurs sur trente se

sont déclarés intéressés. Ces agriculteurs appréciaient surtout les prêts à faible taux d'intérêt (3 % sur 15 ans); cependant, ils ne pensaient pas pouvoir atteindre le revenu de référence dans les délais normalement prévus par les plans de développement (6 ans); cela traduit une difficulté objective : l'augmentation du revenu pour ces exploitants, passe par l'augmentation de SAU, donc de cheptel. Cette voie de développement apparaît comme beaucoup moins risquée que celle de l'intensification par l'introduction de nouvelles productions comme l'élevage ovin. C'est ce qui explique la faible part que prend, présentement, le progrès technique dans les décisions des agriculteurs. Cette difficulté est à mettre en relation avec le faible niveau de l'information technique et l'insuffisance de la vulgarisation.

### Catégorie III

La SAU moyenne dans cette catégorie est de 96 ha avec 45 ha par UTH soit le double que dans la catégorie II. Du point de vue technique, dans cette catégorie, le chargement à l'hectare avec 0,8 UGB/ha est plus faible que dans la catégorie II. Cependant, le produit brut par hectare (1.020 FF/ha) est équivalent à celui de la catégorie II, car la superficie consacrée aux céréales de vente est plus importante (7 % en moyenne).

Le revenu moyen par UTH atteint le revenu de référence : 50 % des exploitants l'atteignent ou le dépassent mais soulignons que cela ne représente que 18 exploitants sur les 451 du canton soit 4 % des agriculteurs seulement. En tout état de cause, les plans de développement ne paraissent pas faits pour ces agriculteurs qui sont près du revenu de référence et qui, avec 51.600 FF de revenu brut d'exploitation en moyenne peuvent généralement investir et continuer à progresser.

Le revenu moyen du travail agricole était de 8.500 FF par travailleur en 1972 sur les exploitations à part entière (62 % du total). On mesure la distance qui les sépare du revenu de référence évalué à 18.000 FF/UTH en 1972 dans le département de la Nièvre.

Cette étude économique aboutit à caractériser des catégories économiques ayant des niveaux de revenus et des attitudes différentes. Elle permet de savoir quel est, au moment présent, le nombre des exploitants du canton de Lormes, intéressés par les mesures de modernisation, mesures qui doivent leur permettre d'atteindre le revenu de référence dans un délai de 6 ans. Pratiquement, seules les exploitations des catégories I et II qui regroupent 53 % des agriculteurs et couvrent 60 % de la SAU peuvent être en principe concernées par ces mesures. Parmi celles-ci, trois agriculteurs sur 28 enquêtés dans la catégorie I et onze sur 30 dans la catégorie II (soit 60 agriculteurs au niveau cantonal) ont accepté de se soumettre à un projet de plan de développement. On peut donc dire que, au moment présent, 12 % des agriculteurs du canton sont intéressés par les mesures de développement, cela ne représente que 23 % des agriculteurs des catégories I et II. Cela ne signifie pas que dans les catégories I et II, d'ici à 1985, le résultat ne puisse s'étendre. Cela dépendra essentiellement de la réussite des premiers exploitants qui se seraient engagés dans cette voie et des moyens qui seraient disponibles pour développer l'opération dans ce canton. Ce résultat ne constitue donc qu'une prévision minimale. Les résultats prévisionnels des 14 plans de développement seront étudiés au chapitre 5.

#### IV. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA POPULATION ET DES STRUCTURES AGRICOLES

##### 4.1. La population agricole et son évolution

De 1955 à 1970, le nombre des exploitations du canton est passé de 847 à 451 (- 4,7 % par an) et la SAU a diminué de 2.000 ha au profit du boisement en épiceas et des friches. La SAU moyenne par exploitation est passée de 17 à 30 ha dans le même temps.

##### 4.1.1. Succession à l'horizon 1985

Sur les 451 exploitants du canton, 270 auront atteint ou dépassé 65 ans en 1985 et pourront donc cesser d'exploiter pour prendre leur retraite; or, 12 % seulement des agriculteurs ont un fils ou un gendre qui travaille de façon permanente sur leur exploitation et qui se destine à la reprendre. Sur ces 52 successeurs possibles, 41 reprendront la ferme avant 1985 (ceux dont le père a actuellement plus de 50 ans) et si on rapporte ce chiffre au nombre d'exploitants ayant plus de 50 ans, on obtient un potentiel de remplacement très faible de 1/7.

L'enquête à l'horizon 1985 permet de déterminer :

- Les agriculteurs désirant arrêter d'exploiter avant 1985, qui sont sans successeur et qui pensent que leur exploitation disparaîtra en tant qu'unité, par démembrement, ou par rattachement à une autre exploitation. Ils sont au nombre de 194 sur le canton et occupent 3.577 ha.
- Les agriculteurs qui veulent continuer d'exploiter après 65 ans, ils sont au nombre de 35 sur le canton et couvrent 1.689 ha.
- Les agriculteurs qui cesseront leur activité avant 1985, mais qui ont un successeur sont au nombre de 41 sur le canton et occupent 1.369 ha.
- Les agriculteurs qui continueront d'exercer n'ayant pas atteint l'âge de la retraite sont au nombre de 181 et occupent 6.186 ha.

Le tableau de la succession par tranche d'âge explicite ci-dessous ces résultats. Il faut noter que tous les exploitants ayant plus de 65 ans en 1970 et qui sont sans successeur sont considérés comme ayant cessé leur activité avant 1985 et que d'autre part, il n'a pas été tenu compte de la mortalité pouvant affecter les agriculteurs continuant d'exercer.

Tableau de la succession par tranche d'âge

Tranche d'âge	Agriculteurs du canton		Aides familiaux		Agriculteurs qui auront cessé leur activité en 1985 sans successeur		Agriculteurs continuant d'exploiter en 1985	
	Nombre	Superf. exploitée ha	Nombre	Superf. reprise ha	Nombre	Superf. libérée ha	Nombre	Superf. exploitée ha
- de 35 ans	40	1212	-	-	-	-	40	) sans reprise SAU
35 - 44 ans	81	2814	1	33	-	-	81	
45 - 49 ans	60	2160	10	400	-	-	60	
50 - 54 ans	43	1406	12	484	20	478	11	) 35 expl. 1689 ha
55 - 59 ans	58	1473	8	364	40	551	10	
60 - 64 ans	64	1770	8	243	42	840	14	
+ de 65 ans	105	1986	13	278	92	1708	41 reprises par aides familiaux	1369 ha
<b>TOTAL</b>	<b>451</b>	<b>12821</b>	<b>52</b>	<b>1802</b>	<b>194</b>	<b>3577</b>	<b>257</b>	<b>9254</b>
% du total	100 %	100 %	12 %	14 %	43 %	28 %	57 %	72 %

A l'horizon 1985, 194 exploitations disparaîtront (43 % du nombre total) et 3.577 ha de SAU (28 % de la SAU cantonale) seront libérés. Il restera donc à cette date, 257 exploitations sur la commune de Lormes et si toute la SAU libérée est reprise, la moyenne cantonale atteindra 50 ha par exploitation.

La diminution moyenne du nombre d'exploitations de 1970 à 1985 sera de - 2,9 % par an, alors qu'elle était de - 4,7 % par an de 1955 à 1970.

#### 4.2. L'évolution des structures cantonales

##### 4.2.1. La superficie libérée par les agriculteurs

Le tableau ci-dessous donne le nombre d'agriculteurs qui cesseront d'exploiter d'ici à 1985 la SAU libérée et reprise par classe de superficie et la nouvelle répartition des exploitations qui en découle pour 1985.

SAU libérée et reprise - Nouvelle répartition des exploitations en 1985

Classe de SAU	Répartition des agriculteurs en 1970		Agric. qui cesseront d'exploiter d'ici à 1985		SAU reprise	Répartition des agriculteurs en 1985	
	Nombre	SAU exploitée	Nombre	SAU libérée		Nombre	SAU exploitée
- de 5 ha	56	141 ha	42	113 ha	0	14	28 ha
5 à 30 ha	227	3919	129	2359	460 ha	75	1920
30 à 40 ha	54	1828	12	424	460	41	1864
40 à 50 ha	40	1790	6	293	200	43	1697
50 à 70 ha	43	2149	4	250	300	45	2199
70 à 100 ha	16	1366	0	0	60	23	1426
+ de 100 ha	16	1628	1	138	310	16	1700
TOTAL	451	12821	194	3577	1790	257	11.034
% du total cantonal	100	100	43	28	14	57	86

La superficie libérée sera donc de 3.577 ha (28 % de la SAU cantonale). 183 exploitations des classes inférieures à 40 ha disparaissent libérant 2.896 ha; dans les classes supérieures à 40 ha, 11 exploitations seulement disparaissent. Le pourcentage d'exploitations sans successeur par classe de SAU va donc en diminuant lorsque la superficie croît et dans les classes supérieures à 40 ha il n'y a le plus souvent que transfert de la propriété au sein d'une même famille.

4.2.2. Les modifications prévisibles de structure à l'horizon 1985.

4.2.2.1. Les accroissements de superficie projetés par les agriculteurs

Les enquêtes permettent de déterminer les accroissements de superficie que les agriculteurs espèrent réaliser d'ici à 1985 avec leurs moyens financiers par achat ou location de terres. Ces accroissements dépendent des classes de superficie à laquelle appartiennent les agriculteurs :

- de 5 à 30 ha, la demande de terre est faible :  
460 ha seulement alors que 2.359 ha sont libérés
- de 30 à 70 ha, la demande est beaucoup plus forte puisque  
40 % des agriculteurs espèrent s'agrandir et que la demande globale atteint 960 ha
- au-delà de 70 ha, le désir d'accroître la superficie s'atténue  
et la demande n'est que de 370 ha.

Dans les classes de 20 à 70 ha, c'est le plus souvent le manque de capitaux qui empêche d'accroître la SAU, alors que, au-delà de 70 ha, le manque de main-d'oeuvre est le principal facteur limitant. Globalement, on constate que la superficie libérée d'ici à 1985 (3.577 ha) est notablement supérieure aux accroissements que les agriculteurs espèrent réaliser (1.790 ha). Ces chiffres ne doivent pas faire oublier que la concurrence reste très vive sur les terres groupées et proches des bâtiments ainsi que sur les bons prés. Ce sont le plus souvent les terres marginales de pente qui sont abandonnées car le gain locatif est si faible que les propriétaires ne les louent pas. Selon les prévisions, 1.800 ha seront ainsi soustraits à l'agriculture d'ici à 1985 en retournant à la friche ou en étant plantés de résineux. La superficie moyenne par exploitation devrait donc atteindre environ 50 ha en 1985.

Compte tenu des agrandissements projetés par les agriculteurs, on peut déterminer le nombre d'exploitations et la SAU exploitée dans chaque classe de superficie en 1985 et les comparer à la situation en 1970 :

Tableau de l'évolution des différentes classes de superficie de 1970 à 1985

Classe de superficie	Total	- de 5 ha	5 - 30 ha	30 - 40 ha	40 - 50 ha	50 - 70 ha	70 - 100 ha	+ 100 ha
Nbre d'agriculteurs en 1970	451	56	227	54	40	43	16	15
% du nbre total	100 %	12,4 %	50,3 %	12 %	8,8 %	9,5 %	3,5 %	3,5 %
% de la SAU cantonale	100 %	1,1 %	30,8 %	14,2 %	13,9 %	16,7 %	10,6 %	12,7 %
Nbre d'agriculteurs en 1985	257	14	75	41	43	45	23	16
% du nbre total	100 %	5,5 %	28,4 %	16 %	16,7 %	17,5 %	8,9 %	7 %
% de la SAU cantonale	100 %	0,2 %	18 %	15,3 %	16,9 %	20,1 %	13 %	16,4 %

Sur les 847 exploitations existant en 1955, il n'en reste que 451 en 1970 et il n'en restera que 257 en 1985. La diminution du nombre d'exploitations continuera donc à un rythme rapide de - 2,9 % par an.

L'évolution des différentes classes de superficie montre que les exploitations de moins de 40 ha sont en constante diminution, alors que les autres classes augmentent. Les exploitations de moins de 40 ha représentaient 90 % des exploitations du canton en 1955, 74 % en 1970 et elles constitueront encore la moitié des exploitations en 1985. Cela permet de dire que, si l'évolution naturelle par disparition des agriculteurs âgés permet sans doute une diminution importante du nombre des exploitations, elle ne solutionne pas pour autant le problème des bas revenus, puisque le revenu du travail par UTH dans les exploitations de moins de 40 ha est toujours inférieur au revenu de référence.

4.2.3. L'évolution prévisible des catégories économiques

Il s'agit de comparer les effectifs actuels des catégories de revenu avec les effectifs prévisibles en 1985 en l'absence des aides communautaires. Les changements de catégorie sont dus à l'accroissement de superficie et à l'intensification prévus par les exploitants. Cette méthode permettra de comparer ultérieurement les résultats de l'évolution "naturelle" et les résultats de l'évolution "provoquée" par les mesures de développement étudiées.

Tableau de comparaison des effectifs des catégories économiques en 1972 et 1985 en l'absence des mesures prévues par la réforme des structures

	Catégorie 0	Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	Total
Nbre d'agriculteurs en 1972	171	140	100	40	451
% du Nbre total	38 %	31 %	22 %	9 %	100 %
Nbre d'agriculteurs en 1985	52	64	95	46	257
% du Nbre total	20 %	25 %	37 %	18 %	100 %

On peut alors constater que "l'évolution naturelle" ne solutionne pas le problème des catégories à bas niveau de revenu dans ces régions. En effet, les catégories II et III sont en accroissement relatif et représenteront 55 % des exploitants en 1985 contre 31 % à l'heure actuelle, mais le fait qu'aucun agriculteur des autres catégories n'envisage de se reconvertir ou de cesser son activité avant l'âge de la retraite pose le problème de l'existence et de la persistance massive des catégories I et 0 qui représenteront encore 45 % des exploitants en 1985.

V. ETUDE DES RESULTATS DES MESURES DE RESTRUCTURATION ET DE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS

Au préalable à une étude des résultats des mesures de développement des exploitations, une étude approfondie des possibilités d'élévation de la productivité des systèmes traditionnels par l'intensification, va nous permettre de choisir les combinaisons de productions permettant d'atteindre le revenu de référence évalué à 18.000 FF/UTH en 1972 dans le département de la Nièvre.

5.1. Les améliorations des systèmes de production qui permettent d'atteindre le revenu de référence

Il s'agit d'une approche théorique consistant à établir des modèles d'exploitations qui, utilisant au mieux les potentialités de la région, satisferont les objectifs économiques tout en respectant les contraintes techniques.

Cette étude a pu être réalisée grâce aux dossiers technico-économiques qui se trouvent en annexe n° 6 du présent rapport.

5.1.1. L'intensification du système de production et les résultats

Les intensifications du système de production retenues correspondent à la pratique courante des techniques avancées dans la région. Elles sont de trois sortes :

- L'introduction du maïs ensilage dans les rations des animaux l'hiver permettant de nourrir un plus grand nombre d'animaux sur la même superficie.
- La mise en stabulation libre de tous les animaux permettant un gain de temps très important l'hiver.
- L'intensification fourragère est réalisée en tenant compte du fait que 25 % en moyenne de la superficie agricole n'est pas labourable et doit rester en STH.

Le revenu du travail à l'hectare a été calculé avec trois systèmes :

- la production de bovins maigres commercialisés à 24 mois
- la production de bovins maigres commercialisés à 18 mois
- la production d'agneaux vendus dans l'année.

Le calcul du revenu du travail à l'hectare pour chaque système a été effectué avec deux hypothèses de prix des animaux :

- une hypothèse moyenne correspondant aux prix moyens enregistrés pendant l'année 1972
- une hypothèse haute correspondant à la projection de hausse des prix de 1970 à 1972 pour l'année 1973.

Tableau des hypothèses de prix de vente des animaux

Animaux	Hypothèse basse : moyenne des prix 1970-1971	Hypothèse moyenne : moyenne des prix 1971-1972	Hypothèse haute : projection de l'évo- lution 70-72 pour 73
Vache de réforme	2.000 F	2.500 F	3.000 F
18 mois femelle	1.800 F	2.000 F	2.200 F
18 mois mâle	2.000 F	2.200 F	2.400 F
24 mois femelle	2.150 F	2.400 F	2.600 F
24 mois mâle	2.350 F	2.600 F	2.800 F
Agneaux	180 F	200 F	220 F
Brebis de réforme	150 F	180 F	200 F

Selon les hypothèses de prix retenues et les productions envisagées, on obtient les revenus du travail à l'hectare, ainsi que la superficie nécessaire pour une exploitation rémunérant 1,5 travailleur (soit un ménage) à 18.000 FF/UTH. (cf. tableau suivant)

Revenu du travail à l'hectare et surface nécessaire à la rémunération de 1,5 UTH au revenu de référence

Productions	Bovins 18 mois		Bovins 24 mois		Ovins	
	Revenu du travail/ha	SAU pour 1,5 UTH	Revenu du travail/ha	SAU pour 1,5 UTH	Revenu du travail/ha	SAU pour 1,5 UTH
Prix moyens	435 F/ha	62 ha	397 F/ha	68 ha	818 F/ha	33 ha
Prix hauts	551 F/ha	49 ha	529 F/ha	51 ha	947 F/ha	30 ha

L'étude économique des possibilités offertes par les différents systèmes intensifiés montre que le revenu de référence correspondant à la rémunération d'un ménage, soit 1,5 UTH, ne peut être obtenu dans les conditions actuelles de prix :

- qu'à partir d'une superficie d'exploitation qui est de l'ordre de 50 ha avec les bovins vendus à 18 mois ou 24 mois
- qu'à partir d'une superficie qui est de l'ordre de 30 ha avec les ovins
- entre 30 et 50 ha, le revenu de référence pour 1,5 UTH ne peut être obtenu qu'à la condition d'introduire les ovins dans le système de production et au-delà de 50 ha, ce revenu peut être obtenu uniquement avec les bovins.

A partir de 30 ha et pour 1,5 UTH, il est donc possible de trouver un système de production et des techniques de production permettant d'atteindre le revenu de référence à condition d'introduire les ovins dans des proportions beaucoup plus importantes qu'elles ne le sont actuellement. Or, les conditions naturelles ne permettent pas en général de consacrer plus de 20 % de la SAU à l'élevage ovin et cette contrainte sera prise en compte dans la réalisation des plans de développement, permettant d'avoir une vue plus réaliste des possibilités de développement de l'agriculture du canton.

## 5.2. Les plans de développement

Les plans de développement ont pour objectif de permettre aux exploitants d'atteindre le revenu de référence en six années au maximum, grâce à des aides appropriées. Le revenu de référence pour la Nièvre a été évalué à 18.000 FF par UTH en 1972 et il sera de 21.000 FF par UTH, six ans plus tard, en 1978, si on considère qu'il augmente de 4 % par an dans ce département.

Les principales aides consenties aux exploitants qui se soumettent à un plan de développement sont les suivantes : (les mesures sont exposées en détail page 4 de la présentation générale)

- Prêts à 3 % d'intérêt sur 15 ans
- Primes d'orientation dégressives pour la production de viande bovine ou ovine
  - = 150 FF/ha la 1ère année
  - = 100 FF/ha la 2ème année
  - = 50 FF/ha la 3ème année
- Aide à la comptabilité de 500 FF/an pendant 3 ans.

Les plans de développement ont été élaborés au cours de discussions avec chaque agriculteur concerné et l'amélioration du revenu des exploitants faisant l'objet d'un projet de développement a pu être obtenu par :

- les accroissements de superficie qui se sont avérés possibles dans chaque cas
- la mise en place de stabulation libre pour tous les animaux, l'introduction du maïs ensilage dans les rations l'hiver et la vente des jeunes bovins maigres à 18 mois au lieu de 24 mois
- l'introduction de l'élevage ovin plus rentable que l'élevage bovin dans les conditions actuelles de prix (comme le montre l'analyse du chapitre 5.1.).

Rappelons que 14 agriculteurs sur les 119 enquêtés (trois dans la catégorie I et onze dans la catégorie II) ont accepté de se soumettre à un projet de développement et qu'ils représentent 12 % des agriculteurs du canton. Les plans de développement sont exposés en annexe n° 5 de la présente étude de deux façons différentes :

- Neuf plans de développement permettent de comparer le revenu du travail entre la phase initiale et finale du développement
- Cinq plans de développement, choisis parmi les agriculteurs qui atteignent le revenu de référence, ont donné lieu à une analyse plus détaillée des phases transitoires de développement. Ils permettent d'étudier les difficultés de trésorerie auxquelles doit faire face un agriculteur en développement et l'effet des mesures communautaires pour y remédier.

Les agriculteurs qui présentent un plan de développement ont une connaissance assez précise de l'avenir de leur exploitation (agrandissement, intensification, etc...). Il a donc été possible de connaître le revenu du travail qu'ils auraient atteint en 1978 en réalisant leurs projets d'intensification, sans aides spéciales et sans plan de développement. La comparaison entre le revenu atteint en 1978 et sans plan de développement permet de mesurer l'efficacité des mesures.

Les résultats des plans de développement permettent donc d'analyser successivement :

- la distance entre les résultats atteints et les objectifs poursuivis, c'est-à-dire la comparaison entre le revenu final des exploitations en développement et le revenu de référence;
- l'efficacité globale des mesures, c'est-à-dire l'appréciation de la différence entre le revenu qu'atteindra l'exploitant dans les 6 années à venir par son évolution naturelle et par les plans de développement;
- les difficultés de trésorerie des exploitations en développement, c'est-à-dire le montant et la forme des aides à apporter aux agriculteurs qui se modernisent, pour pallier la baisse du revenu brut d'exploitation;
- l'évaluation du coût des mesures envisagées.

ANALYSE DES RESULTATS DES PLANS DE DEVELOPPEMENT

5.2.1. Appréciation de la distance entre les résultats atteints et les objectifs poursuivis

Le tableau page suivante présente le détail des variations du revenu du travail par UTH pour chaque exploitation entre le stade initial 1972 et final 1978 avec et sans plan de développement.

Le revenu du travail atteint à la fin du développement dépend du niveau d'intensification initial, de la structure de l'exploitation, du nombre de travailleurs employés et des modifications que les agriculteurs veulent bien apporter à leur système traditionnel d'exploitation. Par exemple si nous comparons les résultats des exploitations de 50 ha qui se développent à surface constante (D69, D19, D68) seule D19 n'atteint pas le revenu de référence qui est de 21.000 F/UTH, mais cet exploitant n'a pas voulu introduire les ovins dans son système d'exploitation, ce qui confirme l'analyse faite précédemment (cf. chapitre 51).

Les trois exploitations de la catégorie I ont leur revenu du travail moyen qui augmente considérablement et passe de 6.500 F/UTH en 1972 à 15.370 F/UTH en 1978 (+ 136 %) sans atteindre cependant le revenu de référence qui sera de 21.000 F en 1978. Cet accroissement considérable de revenu est à mettre en relation avec l'accroissement moyen important de SAU (+ 37 %) et le fait que les trois agriculteurs de la catégorie I qui ont accepté les plans de développement étaient des jeunes prêts à faire des efforts d'intensification importants.

Sur les 11 exploitations en développement de la catégorie II, 7 atteignent le revenu de référence et le revenu moyen passe de 12.100 F/UTH en 1972 à 21.100 F/UTH en 1978 augmentant de 74 % en 6 ans.

VARIATION DU REVENU DU TRAVAIL PAR UTH ENTRE LA SITUATION INITIALE ET FINALE AVEC ET SANS PLAN DE DEVELOPPEMENT

Catégories d'exploitations	Code	SAU initiale (ha)	Stade initial Revenu du travail / UTH en 1972	SAU finale (ha)	Stade final Revenu du travail / UTH sans plan de développement en 1978	% de variation entre stade initial et final sans plan de développement	Stade final Revenu du travail / UTH avec plan de développement en 1978	% de variation entre stade initial et final avec plan de développement	UTH/ exploitation
Catégorie I (3 plans)	D 30	24	6.800	40	10.200	50 %	18.260	168 %	1,5
	D 31	25	8.700	40	11.200	29 %	16.500	87 %	1,7
	D 16	32	3.900	32	5.650	44 %	11.340	190 %	1,5
Moyenne Catégorie I		27	6.500	37 (+ 37 %)	9.000	38 %	15.370	+ 136 %	1,56
Catégorie II (11 plans)	D 23	30	11.300	50	12.900	15 %	14.600	29 %	2
	D 20	40	15.600	40	16.400	5 %	19.000	22 %	1,5
	D 67	45	13.200	45	15.200	15 %	24.300	84 %	1,25
	D 61	50	6.400	60	8.500	32 %	16.200	153 %	2
	D 69	50	13.800	50	14.700	7 %	23.600	71 %	1,5
	D 19	50	10.800	50	12.300	14 %	17.200	59 %	1,5
	D 68	50	13.600	50	14.600	7 %	25.000	84 %	2
	D 14	50	14.600	70	18.500	27 %	25.000	71 %	1,5
	D 70	60	9.000	60	12.000	33 %	20.800	124 %	1,8
	D 22	65	14.200	65	16.200	14 %	21.600	52 %	1,8
	D 71	70	10.900	70	15.900	45 %	25.500	134 %	2
Moyenne Catégorie II		51	12.100	55 (+ 7 %)	14.400	20 %	21.100	74 %	1,7
Moyenne générale		46	10.900	52	13.100	+ 24 %	19.900	82 %	1,67
Revenu de référence			18.000 F/UTH				21.000 F/UTH		

Il semble que le revenu de référence est difficile à atteindre pour les exploitants de la catégorie I et plus généralement pour les agriculteurs exploitant moins de 50 ha. Les agriculteurs de la catégorie I (31 % des agriculteurs) ne seraient donc pas du tout concernés par ces mesures puisque les plans de développement ne leur permettent pas d'atteindre le revenu de référence et seuls 6 % des exploitants du canton se détacheraient de la catégorie II (22 % des agriculteurs) pour rejoindre la catégorie III qui passerait ainsi de 9 % à 15 % du nombre des agriculteurs comme le visualise le graphique page suivante.

### 5.2.2. L'efficacité globale des mesures

L'efficacité globale des mesures envisagées est importante puisque l'augmentation du revenu du travail par travailleur est de trois à quatre fois supérieure, avec les plans de développement, à ce qu'elle serait sans plan de développement pendant la même période. L'évolution "naturelle" de ces exploitations entraîne un accroissement du revenu du travail annuel moyen d'environ 4 %, qui correspond au taux d'augmentation du revenu de référence, alors qu'il est de 13 % avec les plans de développement.

En effet, les principaux blocages au développement se trouvent levés; les prêts à bas taux d'intérêt (3 % - 15 ans) réduisent les difficultés à investir signalées pour les catégories I et II et permettent une accélération importante du processus d'investissement qui se répercute par une croissance rapide du revenu du travail.

### 5.2.3. L'analyse des phases transitoires du développement

Cette analyse est effectuée en détail sur 5 plans de développement atteignant le revenu de référence, et permet d'évaluer les variations de revenu brut d'exploitation (RBE) qu'enregistre l'exploitant en cours de modernisation et les aides à apporter pour y remédier.

On remarque que la baisse de RBE est d'autant plus faible que la durée du plan est courte. Les trois plans de 4 ans (D67 - D14 - D70) enregistrent des baisses de RBE inférieures à 4.000 FF la première année seulement. Le plan de 5 ans D68 enregistre une baisse de RBE de 5.000 FF en deux ans et le plan de 6 ans D69 enregistre une baisse de 10.000 FF pendant trois ans.

Globalement, le tableau ci-dessous permet de mettre en relation l'intensification réalisée et la baisse de RBE pendant les trois premières années du développement.

Tableau de la mise en relation entre l'intensification réalisée sur l'exploitation et la baisse de revenu les trois premières années de développement

Code	D67	D14	D70	D68	D69
Durée des plans	4 ans	4 ans	4 ans	5 ans	6 ans
Augmentation du nombre de vaches reproductrices	5	11	10	11	15
Augmentation du nombre de brebis	0	15	40	0	5
RBE initial	28.500 F	18.600 F	31.200 F	19.700 F	22.300 F
RBE final	39.500 F	36.300 F	51.000 F	41.100 F	41.300 F
Baisse de revenu la 1ère année	3.150 F	4.000 F	3.200 F	3.100 F	10.600 F
2ème année	-	-	-	2.100 F	10.000 F
3ème année	-	-	-	-	7.000 F

Dans les trois premiers cas (D67 - D14 - D70), l'augmentation du nombre de vaches reproductrices est peu importante ou compensée par une augmentation importante du nombre de brebis. L'augmentation du troupeau ovin est en effet un moyen de compenser la baisse de RBE au début du développement, car la rotation du capital est plus rapide avec les ovins qu'avec les bovins et le capital immobilisé plus faible.

On remarque que le RBE, réalité beaucoup plus concrète pour les agriculteurs que le revenu du travail, progresse de 60 % à 100 % dans chacun de ces cas, donc, suit l'évolution du revenu du travail au terme du plan de développement.

Les aides envisagées par le Conseil des Ministres des Communautés Européennes et principalement les primes d'orientation à la production de viande de 150 F/ha la première année, 100 F/ha la deuxième année et 50 F/ha la troisième année, permettent aux exploitants de disposer d'un RBE croissant entre chaque phase de développement. Dans un seul cas (D69) il a fallu envisager un report d'annuité de trois ans pour disposer d'un RBE stable.

Cependant, les primes à la surface pénalisent les petits exploitants qui doivent faire l'effort maximal d'intensification pour arriver au revenu de référence et il semble préférable d'apporter des subventions dépendantes de l'ampleur des intensifications entreprises par l'exploitant, basées sur les résultats comptables de l'exploitation.

Dans la région étudiée, les primes envisagées auxquelles on peut ajouter un report d'annuité de trois ans, semblent suffir pour assurer un revenu brut d'exploitation croissant aux agriculteurs, leur permettant de s'assurer un fond de réserve.

#### 5.2.4. Besoin de financement

Nous allons faire ici une analyse sommaire du montant des aides à prévoir, sous forme de subventions et de prêts, pour les exploitations du canton de Lormes et pour ce type de développement, sans prendre en considération les coûts extérieurs que nous ne pouvons pas évaluer (mise en place de techniciens par exemple).

Nous considérons donc pour chaque exploitation :

- la subvention résultant de la bonification de 3,5 % du taux d'intérêt des emprunts
- la prime d'orientation à la production de viande, de 300 FF/ha
- l'aide à la comptabilité de 500 FF/an pendant 3 ans

#### Subventions et emprunts

	Au niveau des 14 plans envisagés	Soit pour une exploitation
Emprunt	900.000 F	64.000 F
Bonification d'intérêt	266.000 F	19.000 F
Prime à la SAU	216.000 F	15.500 F
Aide à la comptabilité	21.000 F	1.500 F
Total subvention	503.000 F	36.000 F
Total emprunt + subv.	1.400.000 F	100.000 F

Les besoins de financement sont en moyenne de 100.000 FF par exploitation dont 36.000 FF de subvention et 64.000 FF d'emprunts. Si nous considérons que au niveau du canton de Lormes, 12 % des exploitants sont prêts à entreprendre des plans de développement, c'est donc 5 à 6 millions de francs qu'il faut consacrer pour la modernisation de 50 à 60 exploitations sur un canton qui compte 450 agriculteurs.

#### 5.2.5. Conclusion à l'étude des mesures de développement

Bien que les mesures prévues soient opérationnelles dans le sens où elles permettent un accroissement significatif du revenu du travail, le faible revenu initial ne permet qu'à 6 % des agriculteurs du canton d'arriver au revenu de référence sur les 12 % qui désirent tenter les plans de développement. Les catégories 0 et I qui représentent 69 % des exploitants ne seront pas touchées par le mouvement de développement et de modernisation, car il est impossible à ces agriculteurs d'arriver au revenu de référence sans bouleverser leurs systèmes de production traditionnel.

Le fait d'atteindre le revenu de référence après développement ne semble donc pas devoir être un impératif d'attribution des subventions, car il limiterait considérablement, dans ces régions, le nombre des bénéficiaires des mesures. Il faut envisager de laisser aux exploitations inférieures au seuil de superficie correspondant au revenu de référence dans le système traditionnel (50 ha sur le canton de Lormes), les possibilités de réaliser des plans de développement en chaîne, ne visant pas dès le début le revenu de référence, mais une progression du revenu par palliers successifs. La réalisation de ces plans de développement en chaîne pourra être facilitée, par des subventions particulières, fonction de l'agrandissement et du niveau d'intensification atteint par les petites exploitations. D'autre part, la réussite de ces plans ne tient pas qu'au volume des subventions attribuées, mais aussi à l'implantation de techniciens agricoles qui permettront aux agriculteurs

de réussir l'emploi de techniques nouvelles (maïs ensilage par exemple) et inciteront un plus grand nombre d'exploitants à profiter des mesures.

De plus, la réussite d'une telle politique suppose qu'elle s'accompagne d'une politique de prix qui garantisse aux agriculteurs la parité économique admise dans les calculs.

### 5.3. Les mesures de restructuration

#### 5.3.1. La reconversion

Bien que les niveaux de revenu des agriculteurs des catégories 0 et I soient très bas par rapport à ceux des autres catégories socio-professionnelles de la région, la reconversion vers un secteur d'activité autre qu'agricole est très rarement envisagée.

Ces agriculteurs renforcent leurs tendances à limiter leurs achats extérieurs et à vivre en quasi autarcie.

L'autoconsommation représente en fait leur seule défense contre la dégradation de leur revenu et nombreux sont les agriculteurs de la catégorie 0 dont l'autoconsommation représente plus de 80 % du revenu brut d'exploitation. Si un seul agriculteur sur les 119 enquêtés recherchait une solution hors de l'agriculture, beaucoup d'exploitants souhaitent le développement d'activité proche de leur domicile (sans lesquelles on ne peut parler de reconversion) qui permettrait d'employer une partie de la main-d'oeuvre familiale sous-employée sur l'exploitation et de freiner l'exode rural.

#### 5.3.2. L'indemnité viagère de départ

Sur le canton de Lormes, 90 exploitants ont déjà bénéficié de cette mesure. Sur les 194 exploitants qui quitteront la profession avant 1985, 105 désirent en bénéficier, 50 sont indécis, et 39 la refusent.

Ceux qui refusent de bénéficier de l'IVD ou sont indécis, manquent souvent d'informations concernant les conditions d'attribution, mais on peut remarquer que l'abaissement de l'âge de l'IVD de 65 ans à 55 ans et le relèvement de son taux de 50 % ne semble pas accélérer les départs.

Les exploitants préféreraient voir l'âge de la retraite s'abaisser à 60 ans et bénéficier alors de l'IVD. Enfin, on peut noter que, pour la plupart des agriculteurs, l'âge de 55 ans leur paraît bien prématuré pour arrêter leur vie professionnelle active. Les mesures de restructuration ne peuvent prendre leur signification que si des opérations collectives de développement régional annexe sont entreprises. Il semble que seules des opérations de ce type, s'intéressant à l'ensemble de la population rurale, en développant les emplois complémentaires, les activités touristiques et artisanales, en garantissant des possibilités d'emplois proches du domicile pour les aides familiaux, permettront de sauver ces régions d'un dépeuplement si accentué qu'il pourrait définitivement compromettre tout développement rural dans l'avenir.

## 6. CONCLUSION GENERALE

(cf. rapport de synthèse page 16 à 23 ).

A N N E X E   N ° 1

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

ETUDE DU CANTON DE LORMES

FICHE ETABLIE PAR :

COMMUNE : Lieu-dit :

NOM : Prénom : Age :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

SURFACE TOTALE \_\_\_\_\_ .dont en propriété \_\_\_\_\_

. dont en fermage \_\_\_\_\_

Ha de prés en fermage : Taux des prés \_\_\_\_\_ Frcs/Kg  
kg/ha

Ha de T L en fermage : Taux des T.L \_\_\_\_\_ qx/ha

PRAIRIES PERMANENTES \_\_\_\_\_

TERRES LABOURABLES \_\_\_\_\_

Céréales \_\_\_\_\_

Plants sarclés \_\_\_\_\_

Prairies temp. \_\_\_\_\_

Cult. fourragères \_\_\_\_\_

dont Maïs ensilage \_\_\_\_\_

SAPINS DE NOEL \_\_\_\_\_

BOIS et FORETS: \_\_\_\_\_

dont sapins forestiers \_\_\_\_\_

DIVERS Nombre de parcelles : \_\_\_\_\_

Dispersion des parcelles : \_\_\_\_\_



A M E N D E M E N T S

	<u>NATURE</u>	<u>QUANTITE</u>
Prairies		
Terres labourables (à préciser)		

EFFECTIFS DES ANIMAUX

<u>NATURE</u>	<u>Effectifs</u>	<u>Mode de stabulation</u>		<u>VENTE</u>		<u>Achat Nbre</u>	<u>Auto consommation</u>
		libre	entravé	<u>Nombre</u>	<u>Prix unit. de l'animal</u>		
Animaux de trait							
Taureaux							
Mères							
Laitières							
Jeunes 3 mois	/						
12 mois	/						
18 mois	/						
24 mois	/						
30 mois et plus	/						
TOTAL Jeunes			/	/	/	/	/
Béliers							
Brebis mères							
Agneaux							
Verrats							
Truies							
Porcelets							
Porcs à l'engrais							
Basse-cour							

TRAVAIL

Personne	Age	Parti du temps passé sur l'exploitation 0, 1/4, 1/3, 1/2, 2/3, 3/4, 1	Nombre d'UTH (Base 1= 8 h/jour 300 jrs/an)	Salaire, charges comprises, effectivement payé	Activité extérieure à l'exploitation	Nourri sur l'exploitation	Logé sur l'exploitation
Chef d'expl.							
Femme							
Fils							
ler salarié permanent							

Travail temporaire : nombre total de jours par an .....

coût total annuel (charges comprises) .....

nb logés (en jours) .....

nb nourris (en jours) .....

M A T E R I E L

<u>NATURE</u> (type - marque)	<u>Puissance</u> C V	<u>Age sur</u> <u>l'exploit.</u>	<u>Mode de</u> <u>possession</u> (en propre, en commun, en CUMA)	<u>Origine</u> (neuf ou occasion)	<u>Nombre</u> <u>d'heures de</u> <u>travail</u> <u>par an</u>
Tracteurs - - - -					
Moissonneuse- batteuse					
Presse					
Epandeur					

Etes-vous adhérent à une CUMA :

Laquelle :

Employez-vous du matériel en commun régulièrement :

Lequel :

I N S T A L L A T I O N

<u>N A T U R E</u>	<u>C O U T D' I N S T A L L A T I O N</u> <u>E T D' A C H A T</u>	<u>A G E</u>
Chaine de curage		

E M P R U N T

<u>D A T E D' E M P R U N T</u>	<u>M O N T A N T</u>	<u>D U R E E</u>	<u>T A U X</u>

C H A R G E S

Entretien des bâtiments		Assurance commune	
Sécurité Sociale		Assurance spéciale : (bêtes ; grêle)	
Allocation Familiale et Vieillesse		Autres frais généraux	
Entretien du Matériel		Engrais et amendement	
Antiparasitaire		Clotur <del>ez</del>	
Liens - Ficelle		Fermage total prés	
Semences et Plants		Fermage total terres labourables	
Aliments du Bétail		Impôts fonciers	
Travaux à l'entreprise			
Vétérinaire			
Saillies			

Etes-vous au centre de gestion :

Tenez-vous une comptabilité personnelle :

De quelle sorte :

DIX ANS PLUS TOT

Relever les évolutions notables depuis dix ans sur les sujets suivants :

- foncier : agrandissement de quelle surface : \_\_\_\_\_  
par quel moyen ? location : \_\_\_\_\_  
achat : \_\_\_\_\_  
.....: \_\_\_\_\_

- nouvelles cultures apparues sur l'exploitation :  
lesquelles : \_\_\_\_\_ quelles surface ? \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- nouveaux bâtiments :

- troupeaux :  
- avez-vous augmenté ou diminué l'effectif des mères ?  
en bovins laitiers : \_\_\_\_\_ de combien : \_\_\_\_\_  
en bovins à viande : \_\_\_\_\_ de combien : \_\_\_\_\_  
en ovins : \_\_\_\_\_ de combien : \_\_\_\_\_  
en porcins : \_\_\_\_\_ de combien : \_\_\_\_\_

- avez-vous débuté de nouvelles spéculations animales ?

- évolution de la main-d'oeuvre :

SITUATION FAMILIALE

Date de prise de direction :

Niveau d'étude :

Marié •

Célibataire :

Veuf :

Enfants

RANG	SEXE	AGE	ACTIVITE	AVENIR

Nombre de personnes à charge (autre que les précédentes) :

LOGEMENT

Etat : Bon : Aménagement possible : Mauvais :

Nombre de pièces :

Eau courante oui : non : Salle de bains oui : non : Congélateur oui : non :

JARDIN

Surface :

Dans quelles mesures suffit-il à l'approvisionnement :

En légume	:	1/4	1/3	1/2	2/3	3/4	I
En fruit	:	1/4	1/3	1/2	2/3	3/4	I
En produit animaux	:	1/4	1/3	1/2	2/3	3/4	I

BATIMENT D'EXPLOITATION

Age :

Etat :

Dispersion :

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

A quelle date pensez-vous abandonner ou céder la direction de l'exploitation :

Souhaitez-vous apporter des modifications à votre exploitation :  
oui :  
non :

EVOLUTION DU FONCIER

La superficie que vous cultivez actuellement est-elle suffisante ?

oui :  
non :  
sans réponse :  
ne se préoccupe pas :

De quelle superficie auriez-vous besoin ? :

Pensez-vous pouvoir réaliser cet agrandissement avant 1985 ?

oui :  
non :  
sans réponse :

Par quels moyens pensez-vous pouvoir agrandir votre exploitation :

<u>NATURE</u>	<u>Surface</u>	<u>Probabilité</u>		
		Sûr	Probable	Incertain
Achat				
Rachat des terres en location				
Location				
Mis en exploitation des friches				

Pour quelles raisons pensez-vous que vous ne pourrez pas vous agrandir suffisamment avant 1985 :

Problèmes financiers                    lesquels :  
Problèmes autres  
-  
-  
-    lesquels :

SYSTEME DE COMMERCIALISATION

PRODUITS VEGETAUX

Où vendez-vous : Coopérative : Laquelle ?

Marchand de grains :

Autre exploitant :

Autre :

PRODUITS ANIMAUX

Viande :

A qui vendez-vous : Coopérative :

Marchand de bestiaux :

Autre exploitant :

Boucher :

Autre :

Lait :

A qui vendez-vous :

Existe-t-il une coopérative de ramassage :

A quel prix :

Volaille :

Vendez-vous : A qui :

Oeufs :

EVOLUTION DU SYSTEME DE PRODUCTION

Orientation vers l'élevage et les cultures fourragères :

oui :

non :

Orientation vers la cerealiculture de vente :

oui :

non :

Intensification des prairies :

oui :

non :

Avez-vous l'intention de faire de nouvelles cultures sur l'exploitation :

oui :

non :

lesquelles :

Avez-vous l'intention de faire un drainage :

oui :

non :

sur quelles surfaces :

Allez-vous abattre des haies pour regrouper des parcelles :

oui :

non :

Allez-vous pratiquer l'irrigation :

oui :

non :

EVOLUTION DU TROUPEAU

Comptez-vous augmenter votre troupeau ?

          oui :       de combien : \_\_\_\_\_  
bovin :

          non :

          oui :       de combien : \_\_\_\_\_  
ovin :

          non :

          oui :       de combien : \_\_\_\_\_  
porcin :

          non :

EVOLUTION DES BATIMENTS

Vos bâtiments actuels le permettent-ils :

          oui :       de combien    ( bovins \_\_\_\_\_  
  ( ovins        \_\_\_\_\_

  ( porcins     \_\_\_\_\_

          non :       Pourquoi ?  
  ( Problème financier ?        ) )

Envisagez-vous de nouveaux bâtiments :

          oui :

          non :

  totale équipements }

Si oui bovins : stabulation libre   jeunes  
  seulement        "

  stabulation entravée       équipements

Si non, envisagez-vous des améliorations des bâtiments actuels ?

          chaîne de curage       \_\_\_\_\_

          autres                   \_\_\_\_\_

  \_\_\_\_\_

Comptez-vous changer de produits animaux vendus :

oui :            lesquels : \_\_\_\_\_

non :

EVOLUTION DU TRAVAIL

Comptez-vous embaucher des travailleurs supplémentaires :

oui :            Combien :

non :

Désirez-vous réduire les salariés :

oui :

non :





- si il y a plusieurs successeurs :

. vont-ils tous reprendre l'exploitation : oui :  
non :

- en indivis :

- en la divisant entre eux :

. un seul reprendra-t-il l'exploitation : oui :  
non :

Dans ce cas, les autres ont-ils une autre  
exploitation en vue : oui :  
non :

- Modalité de succession :

Rachat :

Bail :

Héritage :

Héritage-soults :

- Avenir de l'exploitation après la prise de succession :

a) agrandissement :

b) nouvelles cultures :

c) nouveaux bâtiments :

d) améliorations du troupeau ou changement de produits  
animaux :

e) force de travail :

P L A N S D E D E V E L O P P E M E N T

AVANTAGES

- Priorité sur les terres libérées
- Aide aux investissements (sauf pour achat de terres)
  
- Prêts bonifiés à 5 % (jusqu'à concurrence de 3 %), étalés sur 15 ans pour matériel, bâtiments, bovins et ovins.
- Garantie des prêts par l'Etat
- Aide de 500 F/an pendant 3 ans pour la tenue de la comptabilité
- Pour ceux qui font de la viande sur moins de 100 ha (bovins et ovins), aide de :
  - 150 F/ha pour la 1ère année
  - 100 F/ha pour la 2ème année
  - 50 F/ha pour la 3ème année
- Exceptionnellement aide spéciale par taux bonifiés, pour acquisition de terres si impossibilité absolue et démontrée d'obtenir des baux à long terme (au moins neuf ans).

EXIGENCES EN ECHANGE

- Tenir une comptabilité détaillée avec un centre de gestion ou comptable
- Présenter un plan de modernisation de votre exploitation et qui, au bout de six ans doit vous procurer le revenu moyen d'un salarié de la région; évalué pour la Nièvre à 18.000 F/an par UTH (27.000 F pour un ménage).

Ce qui implique, étant donné les charges réelles, la rémunération du capital et de la terre, un produit brut (somme des ventes) d'environ 90.000 F/an.

- 1) Pensez-vous que ces mesures puissent atteindre cet objectif ?
- 2) Seriez-vous prêt à réaliser un tel plan sur votre exploitation ?
  - Pour quelles raisons ? (développer au dos en 20 lignes minimum)
  - A quel taux ?

ENQUETE DE MOTIVATION

I. Retraite et I.V.D.

a) Avez-vous l'intention de profiter de l'IVD ?

b) Pourquoi (laisser parler l'enquêté)

c) Dans quelle mesure une augmentation du taux de l'IVD modifierait-elle votre position ?

d) Si oui, quel taux vous semblerait satisfaisant ?

POUR L'ENQUETEUR : L'enquêté connaissait-il les mesures d'IVD ?  
non, vaguement, à peu près, précisément

e) Si la retraite était avancée à 60 ans, que feriez-vous ?  
Les terres seraient-elles libérées ?

f) Si l'IVD devenait applicable à 55 ans, vous intéresserait-elle ?  
A quel taux ?

## II. RECONVERSION

- A. Envisagez-vous de vous reconvertir vers une autre activité ?
- B. Si oui, quel genre d'activité ?
- C. Quel genre d'aide vous inciterait à changer d'activité ?

- D. Si on vous garantissait un salaire de 1.000 F/mois, pendant 6 mois, durée de votre reconversion, une garantie de revenu et d'emploi pendant un an, accepteriez-vous de vous recycler ?

## III. AIDE AUX BAS REVENUS

- A. Si l'agriculteur a entre 45 et 55 ans, travaille seul ou avec un conjoint et ne veut pas moderniser son exploitation.

Si on vous propose une aide au revenu d'un montant annuel de 3.300 F, à condition de cesser à 55 ans l'activité agricole et d'apporter vos terres en les louant à long terme ou en les vendant aux exploitants qui bénéficient des aides à la modernisation, est-ce que cette mesure vous intéresserait ?

- B. Sinon, quelle mesure susciterait votre départ ?  
- indemnité plus grande

A N N E X E N ° 2

BASE DE SONDAGE ET ECHANTILLONNAGE

Base de sondage et échantillonnage

La base de sondage a été établie à partir des résultats du recensement général de l'agriculture effectué en 1970, sur le canton de Lormes et l'évolution de 1970 à 1972 est suffisamment faible pour que les résultats constituent une base satisfaisante pour la détermination des classes d'enquêtes.

Le nombre d'exploitations à enquêter a été fixé à 119 sur 451 exploitations du canton, ce qui donne un taux de sondage moyen, d'environ 1/4.

1. Détermination des classes d'enquêtes

Les taux de sondage et la détermination des classes d'enquêtes ont été établies de façon à fixer un maximum d'informations à partir du nombre donné d'enquêtes.

On remarque que :

- Les exploitants de moins de 20 ha se caractérisent par un nombre élevé de retraités et d'exploitants ayant une activité agricole à temps partiel, caractère qui s'atténue très fortement au-delà de 20 ha. Le niveau de 20 ha permet de distinguer deux grandes classes d'exploitations à caractère économique différent, d'où l'intérêt de prendre en considération cette limite dans l'élaboration des classes d'enquêtes.
- Les classes extrêmes du RGA moins de 1 ha et plus de 150 ha sont caractérisées par des systèmes de production particuliers. Ces deux classes ont été enquêtées exhaustivement, car leurs effectifs sont très réduits (respectivement 5 et 1 exploitations).

On aboutit finalement à la classification suivante :

Classe A moins de 1 ha  
B 1 à 5 ha  
C 5 à 20 ha  
D 20 à 100 ha  
E 100 à 150 ha  
F plus de 150 ha

Ceci restera la base de la nomenclature utilisée pour coder les exploitations :

Ex. : B<sub>10</sub> = dixième exploitation tirée au sort dans la classe de 1 à 5 ha.

## 2. Taux de sondage

### 2.1. Bases de sondage retenues initialement étaient les suivantes :

Classe A	Taux l
B	1/2
C	1/3
D	1/4
E	1/3
F	1

Cette base avait donc pour objectif de privilégier les classes caractérisées par une situation économique particulière.

Dans la catégorie des exploitations de 20 à 100 ha, un taux de sondage de 1/4 semblait suffisant à priori pour avoir une bonne idée de la situation de la classe, compte tenu de la grande homogénéité du système de production dans cette classe.

### 2.2. Base corrigée

Un dépouillement partiel de l'enquête sur 80 exploitations a donné les résultats suivants :

- la différence de situation économique des classes de moins de 20 ha et de plus de 20 ha que laissait entrevoir la RGA se vérifie de façon très nette;
- les classes de 1 à 5 ha et de 5 à 20 ha sont très homogènes et les résultats obtenus déjà très significatifs;
- dans la classe de 20 à 150 ha, on vérifie bien l'homogénéité du système de production. Cependant, il semble que certains phénomènes économiques (notamment en ce qui concerne les variations du revenu du travail) se dessinent à partir de 40 ha.

D'où la nécessité pour préciser les résultats partiels obtenus d'un taux de sondage plus élevé dans les classes supérieures à 40 ha.

Les résultats des premières analyses à partir de l'enquête partielle nous ont donc amenés à modifier la base de sondage comme suit :

Classes	Effectif (RGA)	Nbre enquêtes exploitées	Taux de sondage
A 0 - 1 ha	5	5	100 %
B 1 - 5 ha	51	12	23 %
C 5 - 20 ha	151	19	13 %
( 20 - 30 ha	76 )	13 )	18 % )
( 30 - 40 ha	54 )	18 )	33 % )
D 40 - 50 ha	40 229	17 72	42 % 32 %
( 50 - 70 ha	43 )	17 )	40 % )
( 70 - 100 ha	16 )	7 )	44 % )
E 100 - 150 ha	14	10	71 %
F 150 ha	1	1	100 %
TOTAL	251	119	26 %

Sur les 119 enquêtes effectuées, 31 avaient été faites auprès des exploitants appartenant à la catégorie 0 et leur revenu du travail était pratiquement nul.

Sur les 88 enquêtes concernant les exploitations "à part entière", 76 ont pu être dépouillées au point de vue économique (il a été possible de calculer le revenu du travail agricole. Les 12 exploitations rejetées du dépouillement économique ont cependant servi pour le dépouillement concernant l'avenir des exploitations.

Taux de sondage pour la détermination des catégories économiques

Catég. d'agr.	Nombre d'enquêtes réalisées	Rejets	Nombre d'enquêtes exploitées	Taux de sondage "économique"	Nbre d'agric. du canton	% du nbre tot. des agricult.	% de la SAU totale
Catég. 0	31	0	31	18 %	171	38 %	14 %
Catég. à part entière	88	12	76	27 %	280	62 %	86 %
Total	119	12	107	23,5 %	451	100 %	100 %
Répartition des agriculteurs à part entière							
Catégorie I			28	20 %	140	31 %	30 %
Catégorie II			30	30 %	100	22 %	30 %
Catégorie III			18	45 %	40	9 %	26 %
TOTAL			76	27 %	280	62 %	86 %

A N N E X E N ° 3

Critères économiques et techniques servant à  
l'analyse des enquêtes

## CRITERES ECONOMIQUES ET TECHNIQUES SERVANT A L'ANALYSE DES ENQUETES

Nous avons établi ci-dessous le mode de calcul des critères techniques et économiques non donnés directement par l'enquête et qui permettent d'évaluer le revenu du travail par unité travailleur des exploitants du canton, évaluation qui est la base de toute cette étude.

### I. CRITERES ECONOMIQUES

#### 1. La Valeur Ajoutée Nette

L'analyse économique des enquêtes permet de déterminer directement la valeur ajoutée nette (calculée au prix du marché), base de départ du calcul de la rémunération du travail.

$$\text{Valeur Ajoutée Nette} = \text{Produit brut} - (\text{charge courantes} + \text{amortissements})$$

#### Le produit brut

Il a été calculé avec les prix 1972 :

- fixés pour les céréales
- donnés par les agriculteurs pour les bovins.

La hausse du prix des bovins pendant l'exercice (prise à 6 % par an en moyenne. Source : Chambre d'agriculture de la Nièvre : courbe des prix des bovins de 18 à 30 mois de 1963 à 1971) oblige à prendre en considération, dans le Produit Brut, l'augmentation de valeur du cheptel restant sur l'exploitation, due à cette hausse de prix.

Cette réévaluation du cheptel non réalisé est, dans le cadre de notre étude, la seule variation d'inventaire à considérer puisque nous raisonnons à inventaire constant pour les différents exercices.

#### Les charges courantes

Ce sont les charges de l'exploitation (P.8 du questionnaire d'enquête) diminuées des charges correspondant à la rémunération des trois facteurs de production : travail, capital, foncier, soit :

- les salaires et les charges afférentes payées
- le fermage réel, les impôts fonciers et sur le revenu
- l'intérêt du capital emprunté.

Les amortissements

Ils ont été calculés de manière linéaire (voir infra).

La valeur ajoutée nette est donc la valeur totale créée sur l'exploitation qui sera ensuite partagée pour rémunérer les trois facteurs de production.

1.2. Revenu du travail total

C'est la part de la valeur ajoutée qui reste après avoir rémunéré les autres facteurs de production (capital et foncier). Soit :

Revenu du travail total = Valeur ajoutée nette
- Intérêt du capital d'exploitation
- valeur locative de l'ensemble de la SAU (impôt foncier inclus)

1.2.1. L'intérêt du capital

Il a été retenu un taux de 6,5 %, taux moyen de prêt à moyen terme du Crédit Agricole en France en 1972.

1.2.2. La valeur locative de la SAU

La valeur locative comprend le fermage réel des terres en location et le fermage calculé sur les terres en propriété.

1.2.2.1. Fermage calculé de la STH

TM = Taux moyen de fermage des prés de la commune déterminé par l'ensemble des enquêtes sur une seule commune.

BRASSI DUN	Tm : 100 frs/ha
MARIGNY ST ANDRE	Tm : 160 frs/ha
ST MARTIN CHALAUX LORMES	Tm : 200 frs/ha
BASOCHE EMPURY POUQUES	Tm : 250 frs/ha

1.2.2.2. Fermage calculé des terres labourables

T = Taux de fermage des terres labourables sur l'ensemble du canton, T est homogène

$$T = 2 \text{ qx/ha} = 100 \text{ frs/ha}$$

1.2.2.3. Valeur locative totale

$$\text{Valeur locative} = \text{STH en propriété} \times T_m + \text{TL en propriété} \times T + \text{Fermage réel payé}$$

1.3. Revenu comparable aux autres catégories socio-professionnelles :

Revenu du travail + autoconsommation par UTH

Le revenu du travail total augmenté des avantages en nature, c'est-à-dire l'autoconsommation et le loyer évalué des bâtiments d'habitation, le tout divisé par le nombre d'UTH total (familiaux et salariés) travaillant sur l'exploitation, correspond au critère de comparaison avec les revenus des autres catégories socio-professionnelles de la région.

Le revenu comparable de la Nièvre a été évalué à 18.000 F/UTH en 1972 et nous considérons qu'il augmente de 4 % par an (différence entre l'augmentation moyenne des salaires et du coût de la vie en 1972).

Cependant, l'évolution du prix de la viande et des coûts des facteurs étant parallèles (+ 6 % par an), ce gain de revenu du travail des autres catégories professionnelles, les agriculteurs ne peuvent l'acquérir, dans l'optique de variation de prix actuelle, que par un gain de productivité.

1.3.1. Calcul de l'autoconsommation en valeur des ménages

Source : Enquête de l'Institut national de la consommation de 1968 sur la consommation des ménages agricoles. Les chiffres donnés par cette enquête ont été actualisés en fonction des indices d'augmentation des prix de détail des diverses catégories de produit.

Indice d'augmentation des prix de détail de 1968 à 1972 :

- Viande	1.50
- Légumes	1.30
- Fruits	1.22

Source : Annales du CREDOC (Centre de Recherche et de Documentation sur la Consommation) 1972 n° 283

Tableau actualisé de la consommation totale en valeur par personne et par an des produits autoconsommés sur l'exploitation.

	Fruits	Viande	Légumes	Lait et oeufs
Exploitation de - de 20 ha	60	580	180	200
Exploitation de + de 20 ha	70	650	200	220

Le questionnaire d'enquêtes donne les proportions de l'autoconsommation dans la consommation totale et le nombre de personnes nourries sur l'exploitation, ce qui permet, à partir de ce tableau, de calculer l'autoconsommation en valeur :

Exemple : Famille de 4 personnes sur 50 ha

Autoconsommation de viande :  $1/4$

légumes : 1

fruits :  $1/4$

lait, oeuf : 1

D'où autoconsommation en valeur :

$A = 4 (650 \times 1/4 + 200 + 70 \times 1/4 + 200) = 2.320$  frs.

### 1.3.2. Calcul de l'avantage en nature correspondant à la jouissance des bâtiments d'habitation

Pour la région, on retiendra un loyer de 1000 F/an pour un 4 pièces, eau courante.

Modifications : + 200 frs par pièces en plus ou en moins

+ 200 frs si salle de bain

divisé par 2 si pas d'eau courante

### 1.3.3. L'UTH, calculé sur la base de 300 jours de travail par an

On obtient, d'une manière générale :

Exploitant à part entière	: 1 UTH
Sa femme	: 0,5 UTH au maximum
Ménage + fils aide familial	: 2 UTH
Ménage + parents	: 2 UTH au maximum
Par salarié à temps complet	: 1 UTH

Ces critères ont été modulés selon le temps effectivement passé sur l'exploitation, donné par l'enquête.

#### 1.4. Revenu brut d'exploitation

Le revenu de travail est un critère de comparaison des exploitations entre elles, car les exploitants sont alors tous considérés comme travailleurs, locataires des terres et du capital.

En fait, l'agriculteur cumule souvent en partie les rôles de propriétaires foncier et du capital, et ne distingue pas dans sa gestion la part qui revient à ces différents rôles. Il est donc utile, afin de mieux cerner la réalité, de calculer son revenu brut d'exploitation.

Revenu brut d'exploitation : produit brut - total des charges réelles
---

Charges réelles = charges effectivement payées (y compris l'intérêt des emprunts) + amortissements.

Le revenu brut d'exploitation représente la masse monétaire disponible en fin d'exercice et utilisée par l'exploitant selon son choix en :

- consommation personnelle
- investissement.

Nous verrons en effet que certains agriculteurs dans la catégorie de moins de 20 ha consacrent à leur subsistance la part qui revient normalement à l'amortissement, vivant ainsi sur leur capital.

## 2. MODE DE CALCUL DE CERTAINS CRITERES NON DONNES DIRECTEMENT PAR L'ENQUETE

### 2.1. Calcul de l'amortissement ou renouvellement du matériel

Ces normes ont été établies compte tenu de la pratique observée dans la région.

#### 2.1.1. Gros matériel

Pour les quelques exploitations où les tracteurs travaillent plus de 800 h/an, l'amortissement a été calculé de façon linéaire sur 10 ans.

Sur les autres exploitations, l'amortissement du gros matériel a été calculé sur 15 ans, de façon linéaire.

#### 2.1.2. Petit matériel

On a compté un amortissement forfaitaire de 500 frs/an modulé en fonction de la situation individuelle de chaque exploitant.

#### 2.1.3. Installations

Elles ont été amorties linéairement sur 20 ans.

### 2.2. Evaluation du capital d'exploitation

#### 2.2.1. Matériel

Pour le petit matériel, on a pris un capital forfaitaire de 5.000 frs, modulé suivant les exploitations.

Pour le gros matériel, l'échelle de dépréciation a été calculée à partir des prix du matériel à l'argus, soit 25 % de la valeur à neuf en 1971.

<u>Age (années)</u>	<u>% de la valeur à neuf en 1971</u>
0	100
1	75
2	56
3	42
4	32
5	24
6	19
7	15
8	10
9	5
10	0

### 2.2.2. Installations

La dépréciation retenue est de 10 %/an d'où l'échelle suivante :

<u>Age</u>	<u>% de la valeur à neuf en 1971</u>
0	100
1	90
2	81
3	73
4	66
5	59
6	53
7	48
8	43
9	39
10	35
11	32
12	28
13	25
14	22
15	20
16	16
17	12
18	8
19	4
20	0

### 2.2.3. Cheptel

Le capital cheptel vif représente souvent 80 % du capital d'exploitation et a été évalué au cours de discussions avec les agriculteurs.

#### Bovins

Taureau	4000 F
Mère, laitière	3000 F
Jeune vendu à 1 an	1000 F
Jeune vendu à 18 mois + suite	1800 F
Jeune vendu à 2 ans + suite	2800 F
Jeune vendu à 30 mois + suite	4300 F

#### Ovins

Bélier	300 F
Brebis	200 F

#### Porcins

Verrat	500 F
Truie	700 F
Porc à l'engrais	100 F

2.3. Calcul du nombre d'UGB

Vache reproductrice	1 UGB
Taureau, cheval	1,5 UGB
Bovin de moins de 1 an	0,35UGB
Bovin de 1 à 2 ans	0,7 UGB
Bovin de plus de 2 ans	0,9 UGB
Mouton, brebis, bélier	0,15UGB
Verrat	0,30UGB
Truie	0,45UGB
Porc à l'engrais	0,25UGB
Porcelet, agneau	0,02 - 0,05 UGB
Jeune bovin de 0 à 30 mois	0,10 UGB



A N N E X E N ° 4

Regroupement des exploitations en catégories  
économiques homogènes

## 1. Facteur de variation du système de production des exploitations "à part entière"

### 1.1. Part de la superficie consacrée aux animaux

Bien que les exploitants "à part entière" regroupent des superficies très diverses de 17 ha à plus de 150 ha, la part de la SAU consacrée aux animaux est une constante remarquable. En dessous de 70 ha, 98 % de la SAU en moyenne, est consacrée aux animaux (céréales autoconsommées comprises).

Au-dessus de 70 ha, ce chiffre tombe à 93 % car ces exploitations ont un peu plus de céréales de vente. Cette constante marque la spécialisation accentuée du canton dans les productions animales, mais n'est pas un facteur de variation permettant de classer les exploitants.

### 1.2. L'intensification

On remarque une très grande diversité de chargement en Unité Gros Bovin à l'hectare de surface fourragère principale (UGB/ha SFP) qui varie de 0,5 à 1,3 UGB/ha avec une moyenne de 0,85 UGB/ha pour les agriculteurs "à part entière" (le chargement moyen du canton étant de 0,75 UGB/ha).

Les chargements anormalement faibles, inférieurs à 0,7 UGB/ha s'expliquent :

- soit par des problèmes de bâtiments qui ne permettent pas d'héberger un troupeau plus important l'hiver;
- soit par l'approche de la retraite et la vente progressive du troupeau;
- soit par une activité non encore arrivée à son plein rendement.

Pour les autres, la variation de chargement reste importante et nous avons analysé les critères susceptibles d'expliquer cette variation, à savoir :

- L'intensification mesurée par les charges en engrais à l'hectare SAU. Les charges en engrais à l'hectare sont comprises entre 60 F et 100 F/ha, seuls quelques exploitants ayant de fortes charges (150 F à 200 F/ha) se détachent avec 1 à 1,3 UGB/ha.
- La surface totale de l'exploitation (cf. graphe n° 1 page 94)

Nous avons construit un graphe avec la superficie des exploitations en abscisse et le nombre d'UGB/ha en ordonnée, chaque point représente la situation d'une exploitation et le code de l'exploitation est marqué à côté.

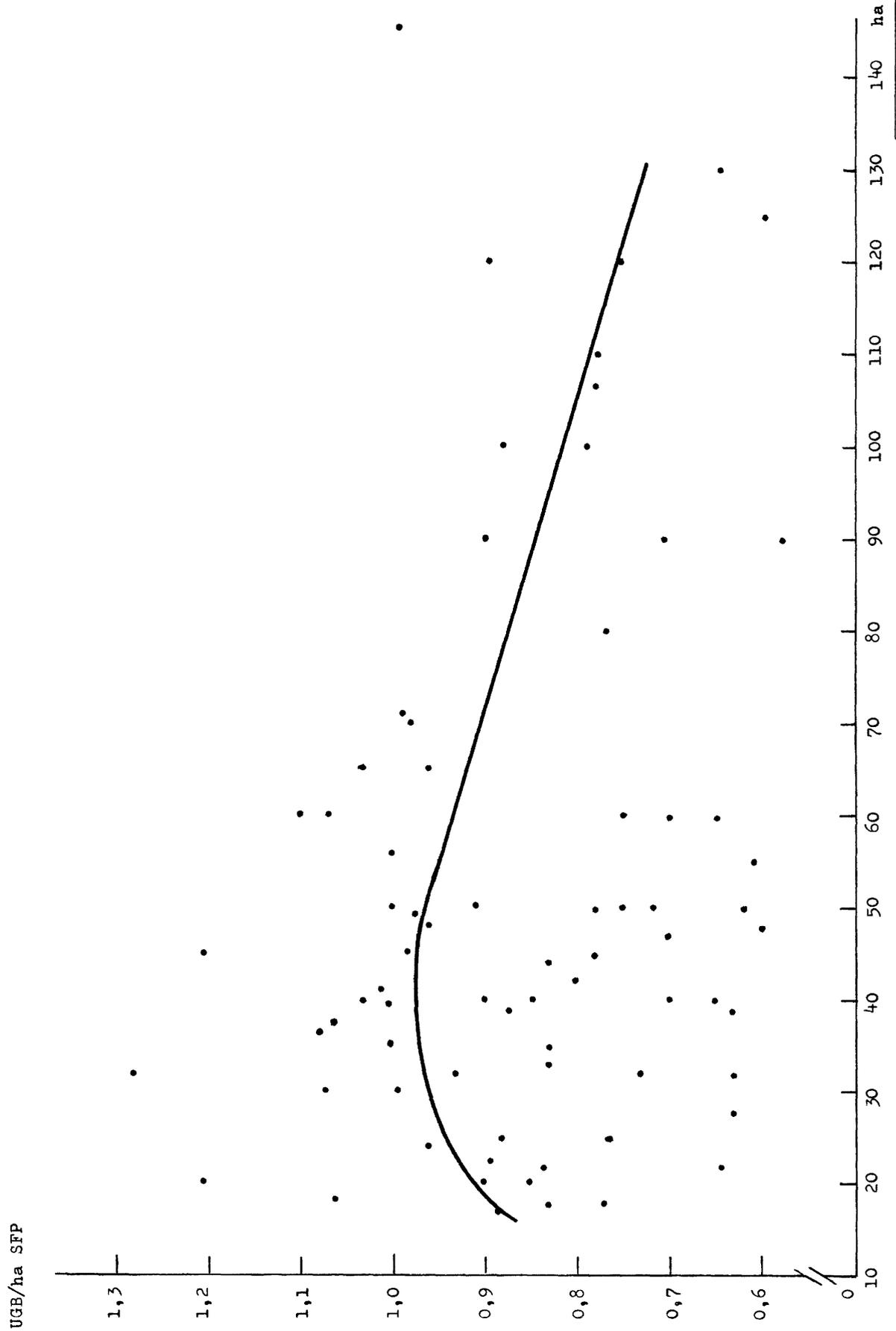
En fait, si on fait abstraction des cas aberrants où le chargement est inférieur à 0,7 UGB/ha, le graphe montre une croissance du chargement jusqu'à 50 à 70 ha et une décroissance pour les surfaces plus importantes.

Pour les plus de 70 ha, le chargement décroissant s'explique, car avec leur surface, ils peuvent s'assurer un revenu d'exploitation satisfaisant, en pratiquant un système plus extensif, système qui leur permet de mener leur troupeau sans embaucher de main d'oeuvre. La surface en céréales de vente est, par ailleurs, plus importante que dans les autres classes.

En dessous de 70 ha, nous rencontrons deux attitudes économiques :

- = Les exploitations qui restent dans le système traditionnel parce que le passage à un système plus intensif demande un saut quantitatif trop important.
- = Les exploitations pour qui le saut quantitatif vers un système plus intensif (0,9 à 1,2 UGB/ha) est possible, et nous étudierons plus précisément ces attitudes dans l'analyse économique qui va confirmer que les résultats économiques par exploitation sont directement liés à la charge en UGB/ha.

NOMBRE D'UGB par HA de SFP en fonction de la SAU



CCF-DG VI-G/2-7406.86

GRAPHE Nr. 1

### Regroupement des exploitations en catégories économiques et homogènes

De nombreux critères interviennent dans le résultat économique de l'exploitation agricole et nous avons recherché la meilleure corrélation entre les résultats économiques et les données techniques.

Nous avons employé une méthode graphique simple consistant à représenter chaque exploitation par un point dont l'abscisse est un facteur technique (nombre d'UGB par exemple) et l'ordonnée une donnée économique (valeur ajoutée par exemple).

Nous obtenons alors un nuage de points qui, s'il est orienté dans une direction précise, est significatif et montre que le facteur technique considéré intervient dans la réalisation du revenu. Si le graphe n'a pas de lignes directrices, l'effet du facteur sur le revenu est soit mineur, soit masqué par d'autres facteurs non considérés.

Dans notre analyse, la meilleure corrélation a été trouvée entre la valeur ajoutée et le nombre d'UGB de l'exploitation (cf. graphe 2).

Cela est dû à la grande homogénéité du système d'exploitation.

L'analyse du groupe 2 permet de mettre en évidence trois nuages de points distincts correspondant à trois situations économiques distinctes (cf. graphe des zones de rupture de pente de la courbe d'évolution moyenne de la valeur ajoutée).

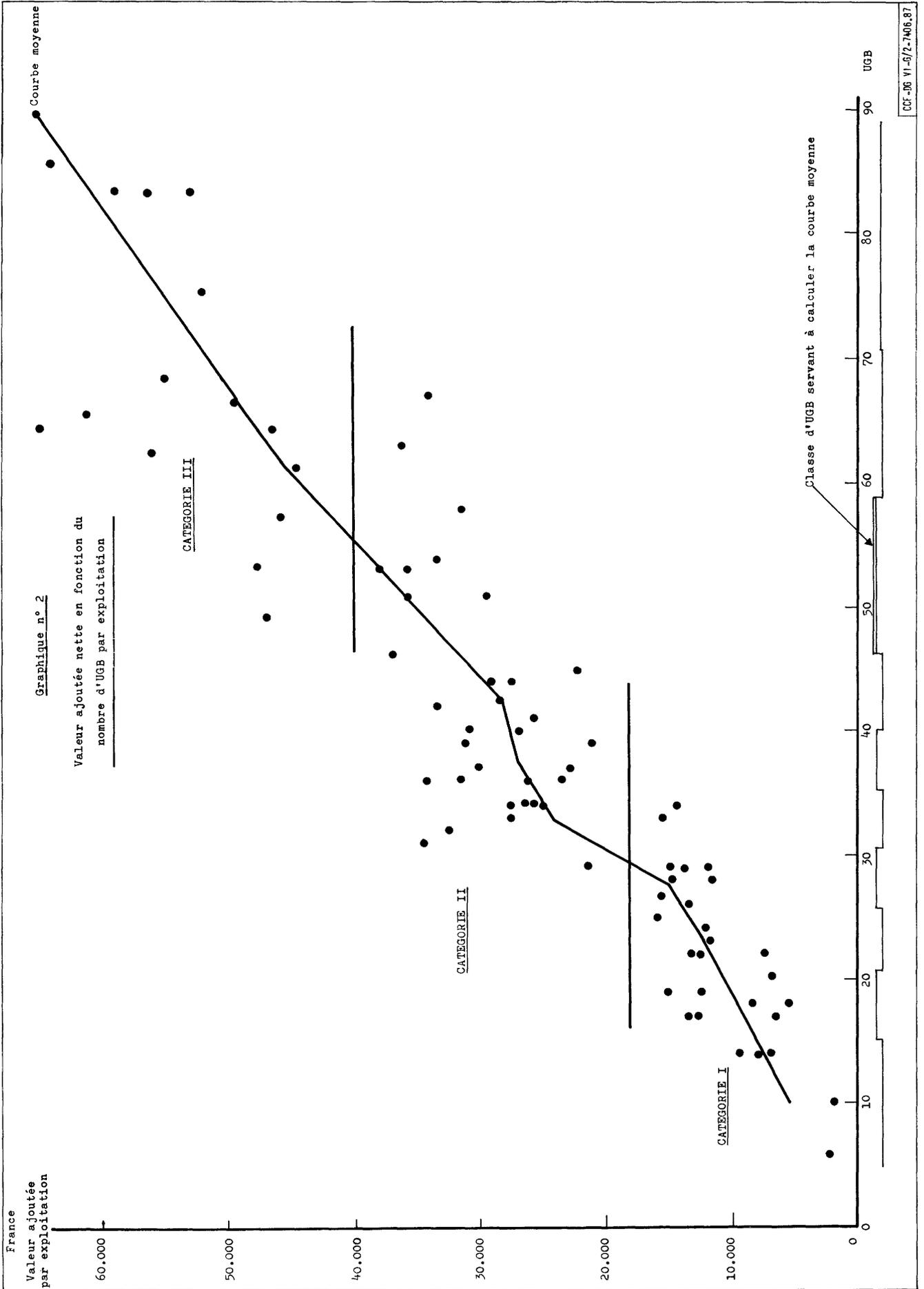
Nous obtenons donc trois catégories d'exploitations suivant le niveau de valeur ajoutée qu'elles atteignent. Ces trois groupes d'exploitations se retrouvent sur le graphique III (Revenu du travail total par UTH en fonction du nombre d'UGB) car le revenu du travail dépend directement de la valeur ajoutée atteinte par l'exploitant.

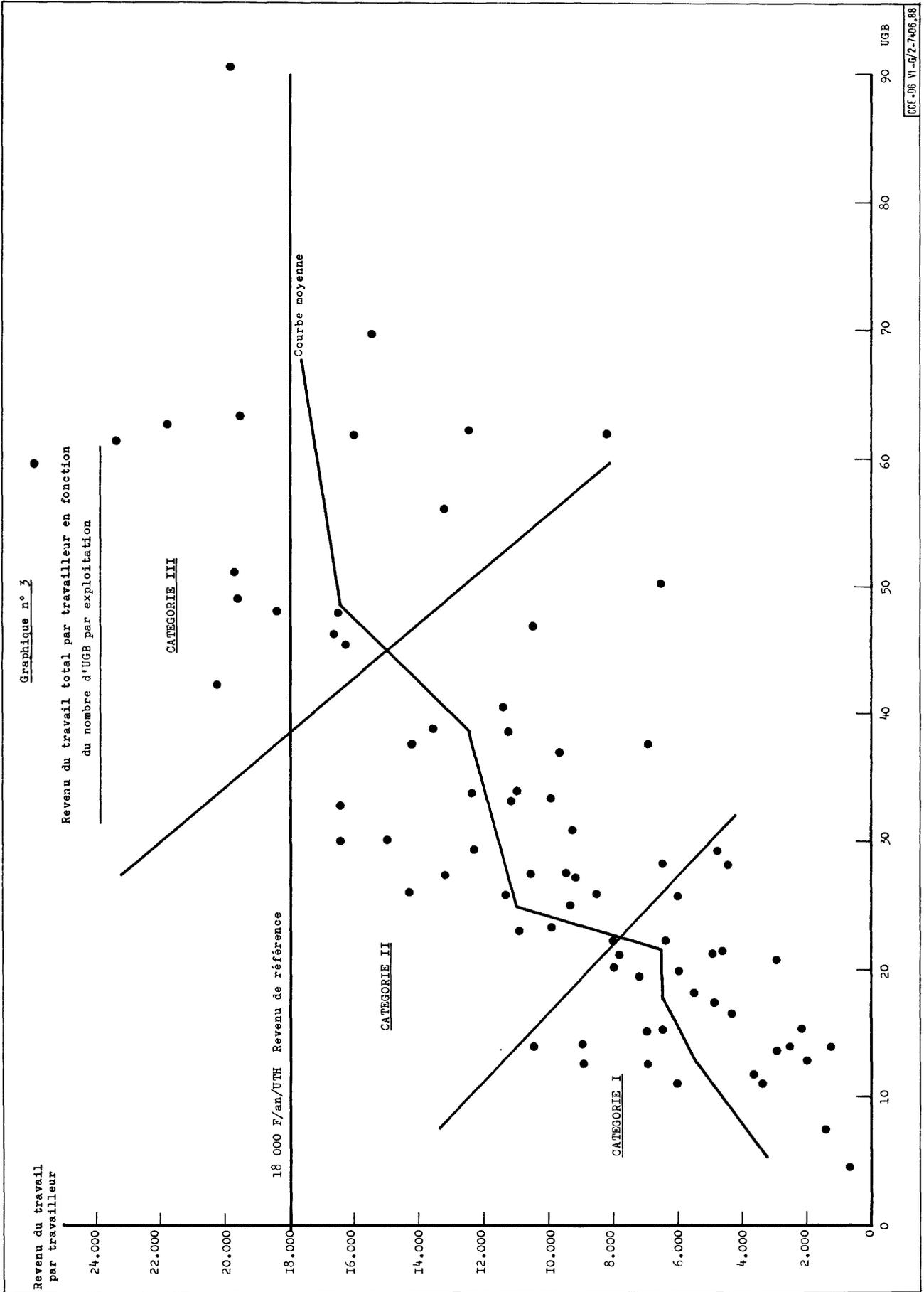
#### Catégories d'exploitations

Catégorie I : Valeur ajoutée comprise entre 5.000 F et 20.000 F, ce qui correspond à des chargements de 10 à 30 UGB environ.

Catégorie II : Valeur ajoutée comprise entre 20.000 F et 40.000 F, ce qui correspond à des chargements de 30 à 50 UGB environ.

Catégorie III : Valeur ajoutée supérieure à 40.000 F et nombre d'UGB supérieur à 50 UGB.





A N N E X E N ° 5

Plan de développement

Situation initiale et finale d'une exploitation  
en développement

---

I. Système de production

Code : D67

	Situation actuelle	Situation finale
1) Répartition de la SAU		
SAU	45	45
Prairies temporaires	5	24
Prairies permanentes	30	12
Céréales vendues	4	4
Céréales autoconsommées	5	2,5
Maïs ensilage	0	2,5
2) Nombre de travailleurs		
UTH familiales	1,25	1,25
UTH salariées	0	0
3) Production animales		
Bovins	20 mères	25 mères
Ovins	0	0
Porcins	2 truies	2 truies
Nombre total d'UGB	36	43
Nombre d'UGB/ha	0,78	1,05

II. Résultats économiques

Code : D67

	Situation actuelle	Situation finale
Produits bruts animaux ovins bovins porcins	38.000 5.400	50.900 5.400
Produit brut végétaux	10.500	13.340
Produit brut total	54.900	69.640
Charges proportionnelles animales végétales	18.000	4.500 9.570
Charges fixes	14.930	17.210
Charges totales	28.530	30.780
Revenu brut d'exploitation	25.370	38.860
Capital      Matériel Bâtiments Cheptel	16.000 98.200	16.000 25.000 129.000
TOTAL	119.800	170.000
Valeur ajoutée nette	31.300	44.790
Intérêt du capital à 5 %	6.000	8.500
Intérêt du capital à 6,5 %	7.800	11.050
Valeur locative	9.000	9.000
Autoconsommation	3.260	3.260
Revenu du travail + autosons. à 5 % à 6,5 %	19.560 16.760	30.650 28.100
Revenu du travail + autocons. par UTH           à 5 % à 6,5 %	15.650 13.250	24.520 22.480
Montant des emprunts	-	50.000
Annuités	-	4.150

Rubriques	Phases transitoires du plan de développement						
	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Vaches mères	20	20	22	25			
Jeunes <1 an	18	18	20	22			
Jeunes vendus	14	14	16	17			
Génisse renouvelt.	4	4	4	5			
Bovins achetés	-	2	3	-			
Brebis	-	-	-	-			
Brebis achetées	-	-	-	-			
Réforme	4	4	4	5			
Truie	2	2	2	2			
Produits ani.	48.300	48.660	53.000	58.640			
Produits végét.	5.600	5.600	5.600	5.600			
Produit brut	53.900	54.260	58.600	69.640			
Charges totales	28.530	29.570	29.890	30.780			
Revenu brut	25.370	24.690	28.710	38.860			
Amortissements	3.100	4.780	4.780	4.780			
Annuités empr.ant.	-	-	-	-			
Annuités d'emprunt	-	4.150	4.150	4.150			
R.B.E.	28.470	25.320	29.340	39.490			
Prime à la surface	0	6.750	4.500	2.250			
R.B.E. avec prime	28.470	32.070	33.840	41.740			

Situation initiale et finale d'une exploitation  
en développement

---

I. Système de production

Code : D68

	Situation actuelle	Situation finale
1) Répartition de la SAU		
SAU	50	50
Prairies temporaires	145	29
Prairies permanentes	28	15
Céréales vendues	0	0
Céréales autoconsommées	7,3	3,3
Maïs ensilage	0	2,7
2) Nombre de travailleurs		
UTH familiales	1,5	1,5
UTH salariées	0,5	0,5
3) Production animales		
Bovins	13 laitières+7mères	13 laitières + 18 mères
Ovins	50 brebis	50 brebis
Porcins		
Nombre total d'UGB	31	50
Nombre d'UGB/ha	0,7	1

II. Résultats économiques

Code : D68

	Situation actuelle	Situation finale
Produits bruts animaux ovins	11.800	11.800
bovins	46.400	69.900
porcins		
Produit brut végétaux	o	o
Produit brut total	58.200	21.700
Charges proportionnelles animales	}	4.400
végétales		9.300
Charges fixes	8.500	9.700
Charges totales	23.800	23.400
Revenu brut d'exploitation	19.700	44.200
Capital Matériel	62.400	62.400
Bâtiments		10.000
Cheptel		27.500
TOTAL	62.400	99.900
Valeur ajoutée nette	34.400	58.900
Intérêt du capital à 5 %	3.400	5.000
Intérêt du capital à 6,5 %	4.100	6.500
Valeur locative	7.500	7.500
Autoconsommation	4.500	4.500
Revenu du travail + autosons.		
à 5 %	28.200	50.300
à 6,5 %	27.300	48.800
Revenu du travail + autocons.		
par UTH                          à 5 %	14.100	25.150
à 6,5 %		
Montant des emprunts	-	37.500
Annuités	-	3.100

Rubriques	Phases transitoires du plan de développement						
	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Vaches mères	7	7	18	18	18		
Jeunes < 1 an	6	6	16	16	16		
Jeunes vendus	5	5	5	13	13		
Génisse renouvelt.	3	3	3	3	5		
Bovins achetés	0	11	0	0	0		
Brebis	50	50	50	50	50		
Brebis achetées	0	0	0	0	0		
Laitières	13	13	13	13	13		
Produits ani.	58.200	58.200	58.200	76.700	81.700		
Produits végét.	0	0	0	0	0		
Produit brut	58.200	58.200	58.200	76.700	81.700		
Charges totales	23.800	23.800	23.400	23.400	23.400		
Revenu brut	18.800	18.800	19.200	37.700	42.700		
Amortissements	900	900	1.500	1.500	1.500		
Annuités empr.ant.	0	0	0	0	0		
Annuités d'emprunt à 3%	0	3.100	3.100	3.100	3.100		
R.B.E.	11.700	16.600	17.600	36.100	41.000		
Prime à la surface		7.500	5.000	2.500			
R.B.E. avec prime	19.700	24.100	28.600	38.600	41.100		

Situation initiale et finale d'une exploitation  
en développement

---

I. Système de production

Code : D14

	Situation actuelle	Situation finale
1) Répartition de la SAU		
SAU	50	70
Prairies temporaires	15	34,8
Prairies permanentes	25	16
Céréales vendues	0	12
Céréales autoconsommées	5	4
Maïs ensilage	0	4
2) Nombre de travailleurs		
UTH familiales	1,5	1,5
UTH salariées	0	0
3) Production animales		
Bovins	21 mères	32
Ovins	35 brebis	50
Porcins	0	0
Nombre total d'UGB	47	65
Nombre d'UGB/ha	1	1,1

II. Résultats économiques

Code : D 14

	Situation actuelle	Situation finale
Produits bruts animaux ovins	9.000	12.800
bovins	40.200	61.700
porcins		
Produit brut végétaux	0	15.600
Produit brut total	49.200	90.000
Charges proportionnelles animales	} 2.000	3.560
végétales		} 5.500
Charges fixes	19.500	24.500
Charges totales	27.000	44.550
Revenu brut d'exploitation	21.200	45.440
Capital Matériel		20.000
Bâtiments		40.000
Cheptel		160.000
TOTAL	132.000	220.000
Valeur ajoutée nette	35.000	56.140
Intérêt du capital à 5 %	6.640	10.700
Intérêt du capital à 6,5 %	8.630	13.500
Valeur locative	7.500	12.000
Autoconsommation	4.930	4.000
Revenu du travail + autosons.		
à 5 %	23.890	37.440
à 6,5 %	21.900	34.640
Revenu du travail + autocons.		
par UTH à 5 %	15.930	24.960
à 6,5 %	14.600	23.090
Montant des emprunts	50.000	160.000
Annuités	7.500	16.500

Rubriques	Phases transitoires du plan de développement						
	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Vaches mères	21	26	32	32			
Jeunes < 1 an	19	23	28	28			
Jeunes vendus	16	15	18	21			
Génisse renouvelé.	3	4	5	7			
Bovins achetés	0	4	6	0			
Brebis	35	50	50	50			
Brebis achetées	15	0	0	0			
Produits ani. + reval.	49.800	54.400	63.600	74.400			
Produits végét.	0	10.600	12.600	15.600			
Produit brut	49.800	65.000	77.200	90.000			
Charges totales	27.000	40.200	42.500	44.450			
Revenu brut	21.200	23.800	34.700	45.440			
Amortissements	4.900	7.400	7.400	7.400			
Annuités empr. ant.	7.500	7.500	7.500	7.500			
Annuités d'emprunt 3%	0	9.000	9.000	9.000			
R.B.E.	18.600	14.700	25.600	96.340			
Prime à la surface	0	10.500	7.000	3.500			
R.B.E. avec prime	18.600	25.200	32.600	39.840			

Situation initiale et finale d'une exploitation  
en développement

---

I. Système de production

Code : D70

	Situation actuelle	Situation finale
1) Répartition de la SAU		
SAU	60	60
Prairies temporaires	20	31
Prairies permanentes	33	23
Céréales vendues	1	0
Céréales autoconsommées	6	6
Maïs ensilage	0	0
2) Nombre de travailleurs		
UTH familiales	2	2
UTH salariées	0	0
3) Production animales		
Bovins	20 mères	30
Ovins	0 brebis	40
Porcins	0	0
Nombre total d'UGB	40	60
Nombre d'UGB/ha	0,7	1

II. Résultats économiques

Code : D70

	Situation actuelle	Situation finale
Produits bruts animaux ovins bovins porcins	0 49.000	9.850 57.000
Produit brut végétaux	2.500	0
Produit brut total	51.500	80.930
Charges proportionnelles animales végétales	) )	4.700 8.080
Charges fixes	11.322	13.607
Charges totales	23.422	29.087
Revenu brut d'exploitation (amortissements non déduits)	27.100	51.843
Capital Matériel Bâtiments Cheptel		28.350 6.000 146.100
TOTAL	102.500	180.450
Valeur ajoutée nette	30.100	54.843
Intérêt du capital à 5 %	5.125	8.023
Intérêt du capital à 6,5 %	6.663	11.731
Valeur locative	9.300	9.300
Autoconsommation	3.700	3.700
Revenu du travail + autosons. à 5 % à 6,5 %	19.375 17.847	41.220 37.512
Revenu du travail + autocons. par UTH                   à 5 % à 6,5 %	19.690 8.930	20.610 18.760
Montant des emprunts	0	80.000
Annuités	0	6.600

Rubriques	Phases transitoires du plan de développement						
	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Vaches mères	20	20	25	30			
Jeunes < 1 an	18	22	26	26			
Jeunes vendus	14	14	17	20			
Génisse renouvelt.	4	4	5	6			
Bovins achetés	0	5	5	0			
Brebis	0	0	20	40			
Brebis achetées	0	20	20	0			
Porcs/engrais	15	15	15	15			
Agneaux	0	26	50	50			
Produits ani. + revalorisation	4.900	56.660	71.560	80.930			
Produits végét.	2.500	1.250	0	0			
Produit brut	51.500	57.810	71.560	80.930			
Charges totales	23.422	28.487	30.209	29.087			
Revenu brut	27.178	29.323	41.350	51.843			
Amortissements	4.000	5.785	5.785	5.785			
Annuités empr.ant.	0	0	0	0			
Annuités d'emprunt nouveaux (3%)	0	6.600	6.600	6.600			
R.B.E. disponible	31.200	28.000	40.500	51.000			
Prime à la surface	0	9.000	6.000	3.000			
R.B.E. disponible	31.200	37.000	46.500	54.000			

Situation initiale et finale d'une exploitation  
en développement

---

I. Système de production

Code : D 69

	Situation actuelle	Situation finale
1) Répartition de la SAU		
SAU	50	50
Prairies temporaires	17	30
Prairies permanentes	25	12
Céréales vendues	2	2
Céréales autoconsommées	6	3
Maïs ensilage	0	3
2) Nombre de travailleurs		
UTH familiales	1,5	1,5
UTH salariées	0	0
3) Production animales		
Bovins	15 mères	30
Ovins	15 brebis	20
Porcins	0	0
Nombre total d'UGB	36	56
Nombre d'UGB/ha	0,75	1,16

II. Résultats économiques

Code : D 69

	Situation actuelle	Situation finale
Produits bruts animaux ovins bovins porcins	6.230	5.080 67.420
Produit brut végétaux	2.250	2.250
Produit brut total	45.600	74.750
Charges proportionnelles animales végétales	} 2.020 } 7.960	6.670 10.270
Charges fixes	13.080	15.080
Charges totales	23.060	32.020
Revenu brut d'exploitation	22.540	42.730
Capital Matériel Bâtiments Cheptel	6.600 92.200	6.600 39.000 135.000
TOTAL	96.800	181.200
Valeur ajoutée nette	29.050	49.240
Intérêt du capital à 5 %	4.800	9.000
Intérêt du capital à 6,5 %	6.300	11.800
Valeur locative	7.000	7.000
Autoconsommation	5.000	5.000
Revenu du travail + autosons. à 5 % à 6,5 %	22.250 20.750	38.240 35.440
Revenu du travail + autocons. par UTH à 5 % à 6,5 %	14.830 13.830	25.490 23.620
Montant des emprunts	19.000	80.000
Annuités	1.600	5.900

Rubriques	Phases transitoires du plan de développement						
	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79
Vaches mères	15	15	18	21	25	30	30
Jeunes < 1 an	13	13	16	19	22	27	27
Jeunes vendus	10	10	10	12	14	16	21
Génisse renouvelt.	3	3	3	4	5	6	6
Bovins achetés	-	3	3	4	5	-	-
Brebis	15	15	15	15	20	20	20
Brebis achetées	-	-	-	-	5	-	-
Porcs à l'engrais	60	-	-	-	-	-	-
Produits ani.	43.850	37.440	38.660	45.760	54.900	61.900	72.500
Produits végét.	2.250	4.500	4.500	3.380	3.380	2.250	2.250
Produit brut	45.600	41.940	43.180	49.140	58.280	64.150	74.750
Charges totales	23.060	27.195	28.450	29.800	30.440	31.840	32.020
Revenu brut	22.540	14.745	14.730	19.340	27.840	32.310	42.730
Amortissements	1.500	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500	3.500
Annuités empr.ant.	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700		
Annuités d'emprunt 5%	-	5.900	5.900	5.900	5.900	5.900	5.900
R.B.E. disponible	22.360	10.640	10.630	15.240	23.740	30.910	41.330
Prime à la surface		7.500	5.000	2.500			
R.B.E. avec prime	22.360	21.640	19.130	21.240	23.740	30.910	41.330
Report d'annuités		5.900	5.900	5.900			

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH : 1,5  
SAU : 32 ha  
SAU/UTH : 21,4  
SFP : 32  
STH : 9  
Céréales : -

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs :  
Blé :  
Orge :  
Avoine :

2. Céréales auto-consommées

Orge : 2,3

3. Fourrages

Maïs ensilage : 1,5  
Luzerne : -  
Prairies temporaires : 19,2  
Prairies permanentes : 9

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 16

Production :

Bovins 18 mois  
Ovins

SAU : 32  
Culture de vente : -  
Orge : 2,3  
SFP Maïs : 1,5  
P.P. : 9  
P.T. : 19,2

Main d'oeuvre en UTH : 1,5  
Nombre de vaches : 15  
Nombre de brebis : 50  
UGB/ha de SFP : 1,03

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch.totales
<b>I. Céréales de vente</b>					
Blé					
Orge					
Avoine					
<b>MARGE DES CEREALES VENDUES</b>					
<b>II. Production animale</b>					
<b>1. Charges d'alimentation</b>					
Orge		2,3		990	
Maïs ensilage		1,5		1.350	
P.T.pâturées		10,5		1.470	
P.T.fauchées		8,7		1.570	
P.P.pâturées		9		450	
<b>2. Autres charges directes</b>					
Vétérinaire				2.025	
Bâtiments				2.330	
Assurances				780	
Aliments agneaux				175	
<b>3. Ventes</b>					
18 mois mâles		7	15.400		
18 mois femelles		3	6.000		
vaches réforme		3	7.500		
agneaux		55	11.000		
brebis réforme		10	1.800		
RCNR			4.570		
<b>TOTAUX</b>			46.270	11.140	
<b>MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES</b>					35.130
Marge production végétale + production animale					10.200
Charges fixes					24.930
Valeur ajoutée					
Intérêt					5 % 6,5 %
Valeur locative					5.900 5.900
Ventilation de la valeur ajoutée					4.130 5.400
Intérêts cheptel					800 1.020
Intérêts bâtiments					1.230 1.600
Intérêts matériel					
<b>REVENU DU TRAVAIL POUR 1,5 UTH</b>					12.870 11.010

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 1,5 UTH	12.870	11.010
Autoconsommation	6.000	6.000
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement	12?580	11.340
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		3.950
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan se développ.		5.650

Montant des emprunts

1. Achat bovins	15.000
2. Achat ovins	10.000
3. Bâtiments	15.000
4. Achat terre	
5. Achat matériel	40.000
TOTAL	80.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	14.000
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	9.600
COUT TOTAL	23.600

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH : 1,5  
SAU : 40 ha  
SAU/UTH : 26,6  
SFP : 40  
STH : 10  
Céréales : 2

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs :  
Blé :  
Orge :  
Avoine :

2. Céréales auto-consommées

Orge : 2

3. Fourrages

Maïs ensilage : 2  
Luzerne : 0  
Prairies temporaires : 25  
Prairies permanentes : 10

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 30

Production :

Bovins 18 mois  
Ovins  
Porcs

SAU : 40  
Culture de vente : 0  
Orge : 2  
SFP Maïs : 2  
P.P. : 10  
P.T. : 25

Main d'oeuvre en UTH : 1,5  
Nombre de vaches : 20  
Nombre de brebis : 50  
UGB/ha de SFP : 1

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch.totales
<u>I. Céréales de vente</u>					
Blé					
Orge					
Avoine					
MARGE DES CEREALES VENDUES					
<u>II. Production animale</u>					
<u>1. Charges d'alimentation</u>					
Orge		2		860	
Maïs ensilage		2		1.800	
P.T.pâturées		14		1.960	
P.T.fauchées		11		1.980	
P.P.pâturées		10		500	
<u>2. Autres charges directes</u>					
Vétérinaire				1.625	
Bâtiments				2.920	
Assurances				895	
Aliments agneaux				210	
<u>3. Ventes porcs</u>					
18 mois mâles		10	3.000		
18 mois femelles		13	27.300		
vaches réforme		4	11.000		
agneaux		65	13.250		
brebis réforme					
RCNR			5.900		
<b>TOTAUX</b>			<b>60.450</b>	<b>13.750</b>	
MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES					46.700
Marge production végétale + production animale					
Charges fixes					11.000
Valeur ajoutée					35.700
Intérêt					5 % 6,5 %
Valeur locative					4.500 4.500
Intérêts cheptel					5.340 6.930
Intérêts bâtiments					500 650
Intérêts matériel					1.300 1.300
<b>REVENU DU TRAVAIL POUR 1,5 UTH</b>					<b>24.060 22.320</b>

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 1,5 UTH	24.060	22.320
Autoconsommation	5.070	5.070
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement	19.420	18.260
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		6.800
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan se développ.		10.200

Montant des emprunts

1. Achat bovins	30.000
2. Achat ovins	10.000
3. Bâtiments	20.000
4. Achat terre	
5. Achat matériel	
TOTAL	60.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	16.800
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	12.000
COUT TOTAL	28.800

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH : 1,5  
SAU : 40  
SAU/UTH : 26,6  
SFP : 38  
STH : 10  
Céréales : 4,2

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs :  
Blé :  
Orge : 2  
Avoine :

2. Céréales auto-consommées

Orge : 2,2

3. Fourrages

Maïs ensilage : 2,2  
Luzerne : -  
Prairies temporaires : 23,6  
Prairies permanentes : 10

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 20

Production : Bovins 18 mois  
Ovins  
Porcs

SAU	: 40	Main d'oeuvre en UTH	: 1,5
Culture de vente	: 2	Nombre de vaches	: 22
Orge	: 2,2	Nombre de brebis	: 30
SFP Maïs	: 2,2	UGB/ha de SFP	: 1,1
P.P.	: 10	Truies	: 3
P.T.	: 23,6		

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch.totales
<u>I. Céréales de vente</u>					
Blé	918	2			1.836
Orge					
Avoine					
MARGE DES CEREALES VENDUES					1.836
<u>II. Production animale</u>					
<u>1. Charges d'alimentation</u>					
Orge		2,2		946	
Maïs ensilage		2,2		1.980	
P.T.pâturées		13,1		1.834	
P.T.fauchées		10,5		1.890	
P.P.pâturées		10		550	
<u>2. Autres charges directes</u>					
Vétérinaire				2.000	
Bâtiments				7.730	
Assurances				1.010	
Aliments agneaux porcs		60		6.000	
<u>3. Ventes "</u>					
porcs		110	44.000		
18 mois mâles		9	19.800		
18 mois femelles		5	10.000		
vaches réforme		5	12.500		
agneaux		33	6.600		
brebis réforme		6	1.080		
RCNR			6.190		
TOTAUX			100.170	49.940	
MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES					50.230
Marge production végétale + production animale					52.066
Charges fixes					- 9.600
Valeur ajoutée					42.466
Intérêt					5 % 6,5 %
					6.000 6.000
Ventilation de la valeur ajoutée					5.630 7.318
					2.250 2.922
					1.000 1.300
REVENU DU TRAVAIL POUR 1,5 UTH					27.586 24.920

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 1,5 UTH	27.586	24.320
Autoconsommation	3.580	3.580
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement	20.776	19.000
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		15.600
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan se développ.		16.450

Montant des emprunts

1. Achat bovins	25.000
2. Achat ovins	
3. Bâtiments	25.000
4. Achat terre	
5. Achat matériel	
TOTAL	50.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	14.000
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	12.000
COUT TOTAL	26.000

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH : 1,7  
SAU : 40  
SAU/UTH : 23,5  
SFP : 40  
STH : 12  
Céréales : 3

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs :  
Blé :  
Orge :  
Avoine :

2. Céréales auto-consommées

Orge : 3 ha

3. Fourrages

Maïs ensilage : 2 ha  
Luzerne : -  
Prairies temporaires : 23 ha  
Prairies permanentes : 12 ha

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 31

Production :

Bovins 18 mois  
Ovins

SAU : 40  
Culture de vente : -  
Orge : 3  
SFP Maïs : 2  
P.P. : 12  
P.T. : 23

Main d'oeuvre en UTH : 1,7  
Nombre de vaches : 20  
Nombre de brebis : 60  
UGB/ha de SFP : 1,07

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch. totales
<u>I. Céréales de vente</u>					
Blé					
Orge					
Avoine					
<b>MARGE DES CEREALES VENDUES</b>					
<u>II. Production animale</u>					
<u>1. Charges d'alimentation</u>					
Orge		3		1.290	
Maïs ensilage		2		1.800	
P.T.pâturées		12		1.680	
P.T.fauchées		11		1.980	
P.P.pâturées		12		600	
<u>2. Autres charges directes</u>					
Vétérinaire				2.590	
Bâtiments				2.440	
Assurances				1.020	
Aliments agneaux				210	
<u>3. Ventes</u>					
18 mois mâles		9	19.800		
18 mois femelles		5	10.000		
vaches réforme		4	10.000		
agneaux		68	12.240		
brebis réforme		15	2.400		
RCNR			6.020		
<b>TOTAUX</b>			<b>60.460</b>	<b>13.610</b>	
<b>MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES</b>					<b>46.850</b>
Marge production végétale + production animale					
Charges fixes				10.200	
Valeur ajoutée				36.650	
Intérêt				5 %	6,5 %
				4.000	4.000
<u>Ventilation de la valeur ajoutée</u>				5.400	7.000
Valeur locative				1.050	1.350
Intérêts cheptel				1.300	1.600
Intérêts bâtiments					
Intérêts matériel					
<b>REVENU DU TRAVAIL POUR 1,7 UTH</b>				<b>24.900</b>	<b>22.700</b>

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 1,7 UTH	24.900	22.700
Autoconsommation	5.400	5.400
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement	17.800	16.500
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		8.700
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan se développ.		11.200

Montant des emprunts

1. Achat bovins	20.000
2. Achat ovins	10.000
3. Bâtiments	20.000
4. Achat terre	
5. Achat matériel	10.000
TOTAL	60.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	16.800
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	12.000
COUT TOTAL	28.800

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH : 2  
SAU : 50  
SAU/UTH : 2,5  
SFP : 50  
STH : 20  
Céréales : 3,6

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs :  
Blé :  
Orge :  
Avoine :

2. Céréales auto-consommées

Orge : 3,6

3. Fourrages

Maïs ensilage : 2,4  
Luzerne : -  
Prairies temporaires : 24  
Prairies permanentes : 20

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 23

Production :

Bovins 18 mois  
Moutons

SAU	:	Main d'oeuvre en UTH	:	2
Culture de vente	:	Nombre de vaches	:	24
Orge	:	Nombre de brebis	:	70
SFP Maïs	:	UGB/ha de SFP	:	1,1
P.P.	:			
P.T.	:			

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch.totales
<b>I. Céréales de vente</b>					
Blé					
Orge					
Avoine					
<b>MARGE DES CEREALES VENDUES</b>					
<b>II. Production animale</b>					
<b>1. Charges d'alimentation</b>					
Orge		3,6		1.550	
Maïs ensilage		2,4		2.160	
P.T.pâturées		11		1.540	
P.T.fauchées		13		2.340	
P.P.pâturées		20		1.000	
<b>2. Autres charges directes</b>					
Vétérinaire				3.000	
Bâtiments				3.600	
Assurances				1.210	
Aliments agneaux				245	
<b>3. Ventes</b>					
18 mois mâles		11	24.200		
18 mois femelles		6	12.000		
vaches réforme		5	12.500		
agneaux		76	15.200		
brebis réforme		14	2.520		
RCNR			7.200		
<b>TOTAUX</b>			<b>73.620</b>	<b>16.645</b>	
<b>MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES</b>					<b>56.975</b>
Marge production végétale + production animale					
Charges fixes					12.400
Valeur ajoutée					44.575
Intérêt					5 %    6,5 %
Valeur locative					6.500    6.500
Intérêts cheptel					6.500    8.470
Intérêts bâtiments					1.520    1.975
Intérêts matériel					1.420    1.850
<b>REVENU DU TRAVAIL POUR 2 UTH</b>					<b>28.635    25.780</b>

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 12 UTH	28.635	25.780
Autoconsommation	3.530	3.530
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement	16.100	14.660
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		11.300
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan se développ.		13.900

Montant des emprunts

1. Achat bovins	12.000
2. Achat ovins	14.000
3. Bâtiments	24.000
4. Achat terre	
5. Achat matériel	10.000
TOTAL	60.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	16.800
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	15.000
COUÛ TOTAL	31.800

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH	:	1,5
SAU	:	50
SAU/UTH	:	33
SFP	:	43
STH	:	18
Céréales	:	9,5

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs	:	
Blé	:	5
Orge	:	2
Avoine	:	

2. Céréales auto-consommées

Orge	:	2,5
------	---	-----

3. Fourrages

Maïs ensilage	:	2,5
Luzerne	:	
Prairies temporaires	:	20
Prairies permanentes	:	18

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 19

Production : Bovins 18 mois  
Céréales de vente

SAU	:	50	Main d'oeuvre en UTH	:	1,5
Culture de vente	:	7	Nombre de vaches	:	25
Orge	:	2,5	Nombre de brebis	:	-
SFP Maïs	:	2,5	UGB/ha de SFP	:	1,1
P.P.	:	18			
P.T.	:	20			

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch.totales
<b>I. Céréales de vente</b>					
Blé	918	5	7.015	2.500	4.515
Orge	827	2	2.520	860	1.660
Avoine					
<b>MARGE DES CEREALES VENDUES</b>					<b>6.175</b>
<b>II. Production animale</b>					
<b>1. Charges d'alimentation</b>					
Orge		2,5		1.075	
Maïs ensilage		2,5		2.250	
P.T.pâturées		12		1.680	
P.T.fauchées		8		1.440	
P.P.pâturées		18		900	
<b>2. Autres charges directes</b>					
Vétérinaire				2.000	
Bâtiments				1.000	
Assurances				1.050	
Aliments agneaux					
<b>3. Ventes</b>					
18 mois mâles		11	24.200		
18 mois femelles		6	12.000		
vaches réforme		5	12.500		
agneaux					
brebis réforme					
RCNR			7.700		
<b>TOTAUX</b>			<b>56.400</b>	<b>11.375</b>	
<b>MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES</b>					<b>45.025</b>
Marge production végétale + production animale					51.200
Charges fixes					12.400
Valeur ajoutée					38.800
Intérêt					5 % 6,5 %
Valeur locative					6.800 6.800
Intérêts cheptel					6.056 7.873
Intérêts bâtiments					
Intérêts matériel					1.418 1.843
<b>REVENU DU TRAVAIL POUR 1,5 UTH</b>					<b>24.526 22.284</b>

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 1,5 UTH	24.506	22.284
Autoconsommation	3.500	3.500
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement	18.684	17.190
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		10.800
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan se développ.		12.300

Montant des emprunts

1. Achat bovins	24.000
2. Achat ovins	
3. Bâtiments	
4. Achat terre	
5. Achat matériel	6.000
TOTAL	30.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	8.400
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	15.000
COUT TOTAL	23.400

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH : 2  
SAU : 60  
SAU/UTH : 30  
SFP : 57  
STH : 15  
Céréales : 6,8

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs :  
Blé : 3  
Orge :  
Avoine :

2. Céréales auto-consommées

Orge : 3,8

3. Fourrages

Maïs ensilage : 3,3  
Luzerne :  
Prairies temporaires : 35  
Prairies permanentes : 15

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 61

Production :

Bovins 18 mois

Moutons

SAU :  
 Culture de vente :  
     Orge :  
 SFP Maïs :  
     P.P. :  
     P.T. :

Main d'oeuvre en UTH : 2,5  
 Nombre de vaches : 33  
 Nombre de brebis : 32  
 UGB/ha de SFP : 1,03

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch.totales
<b>I. Céréales de vente</b>					
Blé		3	4.250	1.500	2.750
Orge					
Avoine					
<b>MARGE DES CEREALES VENDUES</b>					
<b>II. Production animale</b>					
<b>1. Charges d'alimentation</b>					
Orge		3,8		1.650	
Maïs ensilage		3,3		2.970	
P.T.pâturées		19		2.660	
P.T.fauchées		16		2.880	
P.P.pâturées		15		750	
<b>2. Autres charges directes</b>					
Vétérinaire				3.170	
Bâtiments				4.500	
Assurances				1.500	
Aliments agneaux				430	
<b>3. Ventes</b>					
18 mois mâles		15	33.000		
18 mois femelles		9	18.000		
vaches réforme		6	15.000		
agneaux		34	6.800		
brebis réforme		8	1.440		
RCNR			8.900		
<b>TOTAUX</b>			<b>83.140</b>	<b>20.510</b>	
<b>MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES</b>					<b>65.380</b>
Marge production végétale + production animale					
Charges fixes					12.400
Valeur ajoutée					52.980
Intérêt					5 % 6,5 %
Valeur locative					8.500 8.500
Intérêts cheptel					8.340 10.480
Intérêts bâtiments					1.700 2.250
Intérêts matériel					1.400 1.850
<b>REVENU DU TRAVAIL POUR 2 UTH</b>					<b>33.040 29.900</b>

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 2 UTH	33.040	29.900
Autoconsommation	2.500	2.500
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement	17.770	16.200
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		6.400
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan se développ.		8.500

Montant des emprunts

1. Achat bovins	45.000
2. Achat ovins	6.400
3. Bâtiments	33.000
4. Achat terre	
5. Achat matériel	5.600
TOTAL	90.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	25.200
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	18.000
COUT TOTAL	43.200

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH : 1,8  
SAU : 65 ha  
SAU/UTH : 36,2  
SFP : 65  
STH : 17  
Céréales : 4

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs :  
Blé :  
Orge :  
Avoine :

2. Céréales auto-consommées

Orge : 4

3. Fourrages

Maïs ensilage : 4  
Luzerne :  
Prairies temporaires : 40  
Prairies permanentes : 17

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 22

Production : Bovins 18 mois

SAU	: 65 ha	Main d'oeuvre en UTH	: 1,8
Culture de vente :		Nombre de vaches	: 40
Orge	: 4	Nombre de brebis	:
SFP Maïs	: 4	UGB/ha de SFP	: 1,04
P.P.	: 17		
P.T.	: 40		

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch.totales
<b>I. Céréales de vente</b>					
Blé					
Orge					
Avoine					
<b>MARGE DES CEREALES VENDUES</b>					
<b>II. Production animale</b>					
<b>1. Charges d'alimentation</b>					
Orge		4		4.720	
Maïs ensilage		4		3.900	
P.T.pâturées		23		3.220	
P.T.fauchées		17		3.060	
P.P.pâturées		17		600	
<b>2. Autres charges directes</b>					
Vétérinaire				3.200	
Bâtiments				4.880	
Assurances				1.680	
Aliments agneaux					
<b>3. Ventes</b>					
18 mois mâles		18	39.600		
18 mois femelles		10	22.000		
vaches réforme		8	20.000		
agneaux					
brebis réforme					
RCNR			10.600		
<b>TOTAUX</b>			<b>92.200</b>	<b>22.260</b>	
<b>MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES</b>					<b>68.940</b>
Marge production végétale + production animale					
Charges fixes					12.400
Valeur ajoutée					56.540
Intérêt					5 % 6,5 %
Valeur locative					6.500 6.500
<u>Ventilation de la valeur ajoutée</u>   Intérêts cheptel					9.680 12.560
Intérêts bâtiments					2.080 2.720
Intérêts matériel					1.400 1.800
<b>REVENU DU TRAVAIL POUR 1,8 UTH</b>					<b>36.880 32.960</b>

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 1,8 UTH	36.880	32.950
Autoconsommation	6.000	6.000
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement	23.830	21.650
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		14.200
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan de développ.		14.200

Montant des emprunts

1. Achat bovins	60.000
2. Achat ovins	
3. Bâtiments	40.000
4. Achat terre	
5. Achat matériel	
TOTAL	100.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	28.000
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	19.500
COUT TOTAL	47.500

DESCRIPTION TECHNIQUE

I. Structure

UTH : 1,5  
SAU : 70  
SAU/UTH : 46,6  
SFP : 70  
STH : 33  
Céréales : 4,6

II. Terres labourables

1. Céréales vendues

Maïs :  
Blé :  
Orge :  
Avoine :

2. Céréales auto-consommées

Orge : 4,6

3. Fourrages

Maïs ensilage : 3  
Luzerne : 0  
Prairies temporaires : 29,4  
Prairies permanentes : 33

B. FICHE ECONOMIQUE

Code : D 71

Production : 30 mois gras  
porcelets 18 mois  
ovins

SAU	:	70	Main d'oeuvre en UTH	:	1,5
Culture de vente	:	0	Nombre de vaches	:	30
Orge	:	4,6	Nombre de brebis	:	40
SFP Maïs	:	3	UGB/ha de SFP	:	1
P.P.	:	33			
P.T.	:	29,4			

	Marge/ha	Nombre d'unités	Prod.brute totale	Charges totales	Prod.brute - ch.totales
<b>I. Céréales de vente</b>					
Blé					
Orge					
Avoine					
<b>MARGE DES CEREALES VENDUES</b>					
<b>II. Production animale</b>					
<b>1. Charges d'alimentation</b>					
Orge		4,6		1.978	
Maïs ensilage		3		2.700	
P.T.pâturées		19		2.660	
P.T.fauchées		10,4		1.908	
P.P.pâturées		33		1.550	
<b>2. Autres charges directes</b>					
Achat d'animaux				50.000	
Vétérinaire				3.060	
Bâtiments				4.060	
Assurances				1.380	
Aliments agneaux				2.640	
<b>3. Ventes Porcelets</b>					
30 mois gras		25	75.000		
18 mois mâles		10	22.000		
18 mois femelles		10	20.000		
vaches réforme		6	15.000		
agneaux		42	8.400		
brebis réforme		8	1.440		
RCNR			8.430		
<b>TOTAUX</b>			<b>156.270</b>	<b>71.940</b>	
<b>MARGE DES PRODUCTIONS ANIMALES</b>					<b>84.330</b>
Marge production végétale + production animale					
Charges fixes					12.400
Valeur ajoutée					72.430
Intérêt					5 %
Valeur locative					14.000
Intérêts cheptel					9.660
Intérêts bâtiments					500
Intérêts matériel					1.400
<b>REVENU DU TRAVAIL POUR 1,5 UTH</b>					<b>48.850</b>
					<b>46.000</b>

Taux d'intérêt du capital immobilisé	5 %	6,5 %
Revenu du travail pour 2 UTH	48.850	46.000
Autoconsommation	5.000	5.000
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus avec plan de développement		25.500
Revenu du travail + autoconsommation/UTH situation actuelle		10.900
Revenu du travail + autoconsommation/UTH qui seraient obtenus sans plan se développ.		10.900

Montant des emprunts

1. Achat bovins	20.000
2. Achat ovins	
3. Bâtiments	20.000
4. Achat terre	
5. Achat matériel	
TOTAL	40.000

Subventions dues à

Taux de bonification d'intérêt de 3,5 %	11.200
Prime d'orientation à la production de viande (300 F/ha)	21.000
COUT TOTAL	32.200

A N N E X E N° 6

- I. Dossier technico-économique n° 1
- II. Dossier technico-économique n° 2
- III. Dossier technico-économique n° 3
- IV. Dossier technico-économique n° 4
- V. Dossier technico-économique n° 5
- VI. Exemple du questionnaire utilisé pour l'enquête

DOSSIER TECHNICO - ECONOMIQUE N°1

PRODUCTIONS ANIMALES

- Caractéristiques du troupeau
- Alimentation
- Bilans des besoins alimentaires et fourragers
- Données économiques

A - BOVINS

I - Caractéristiques du troupeau

a) Caractéristiques zootechniques

- vélages à partir de 3 ans, du 15 février au 15 avril
- Prolificité : 85 à 90 %
- Poids du veau : mâle : 50 kg  
femelle : 45 kg
- Taux de réforme : 18 à 20%
- Pas d'insémination artificielle (1 taureau pour 25 vaches en moyenne)

b) Calendrier alimentaire

- Période hivernale : 130 jours du 20 Novembre (rentrée des animaux) au 1er Avril (mise à l'herbe). Période que les animaux passent à l'étable. L'alimentation est à base de foin et d'orge ou de foin, maïs et orge.
- Période estivale I : 110 jours, du 1er Avril au 20 Juillet. Période où la production d'herbe est abondante, permettant l'alimentation des animaux en pâture, et la fauche d'une partie des prairies en vue de l'alimentation hivernale.
- Période estivale II : 120 jours du 20 Juillet au 20 Novembre. Période où la production d'herbe est plus faible et permet tout juste l'alimentation en pâture des animaux.

c) Unité zootechnique

NOMBRE D'ANIMAUX PRESENTS DANS UNE UNITE  
ZOOTECNIQUE AUX DIFFERENTES PERIODES

	Production de bovins de 18 mois			Production de bovins de 24 mois		
	Eté I 1.4/ 20.7	Eté II 20.7/20.10	Hiver 20.10/31.3	Eté I	Eté II	Hiver
Mères	0,800	0,800	1,000	0,800	0,800	1,000
Taureaux	0,040	0,040	0,040	0,040	0,040	0,040
Jeunes de 1 an	0,850	0,850	0,850	0,850	0,850	0,850
mâles de 1 à 2 ans	0,425	0,425   0,200	0	0,425	0,425	0,425
Femelles de 1 a 2 ans	0,425	0,425   0,200	0,200	0,425	0,425	0,425
Femelles de 2 à 3 ans	0,200	0,200	0	0,200	0,200	0
Réformes	0,200	0,100	0	0,200	0,100	0

d) Ventes par unité zootechnique

Ce nombre est le même quel que soit le système de production :

Réforme : 0,200 (vendues pendant l'été II)

Femelle : 0,225 (vendues à la fin de l'hiver)

Mâle : 0,425 (Vendues à la fin de l'hiver)

II - Alimentation du troupeau pour la production maigre

a) Besoins quotidiens

Il s'agit des besoins quotidiens par tête pour chaque catégorie d'animaux suivant l'âge et la période.

Catégorie	Eté	Eté	Hiver	
	Période I	Période II	(UF)	(M.A.D.)
0 à 12 mois (mâles et femelles)	3,7	4,7	3,7	380
12 à 24 mois (mâles)	4,5	4,9	5,0	440
12 à 24 mois (femelles)	4,1	4,4	4,4	440
24 à 32 mois (mâles)	5,7	6,1		
24 à 32 mois (femelles)	4,9	5,2		
Taureau	7	7	7	600
Vaches mères :				
Avril	8			
Mai	7,7			
Juin	7,4			
Juillet	7,1	7,1		
Août		6,8		
Septembre		6,4		
Octobre		6,2		
Novembre (1-20)		5,9		
Novembre (20-30)			6,4	540
Décembre			6,4	540
Janvier			6,4	540
Février			6,4	540
Mars			7,7	828

UF = Unités Fourragères

M.A.D. = Matières Azotées Digestibles (en grammes)

b) Rations quotidiennes d'hiver (par tête)

Catégories	Rations	Ration A		
		Q .I.	U.F.	M.A.D.
Taureau	Maïs	4	3	160
	Orge	2	2	130
	Foin	5	2	300
	Paille	-	-	-
	Total	11	7	590
Vache en gesta- tion (nov.déc. jan.fév.)	Maïs	4	3	160
	Orge	1	1	66
	Foin	6	2,4	360
	Paille	-	-	-
	Total	11	6,4	586
Vache en lacta- tion (mars)	Maïs	3	2,2	120
	Orge	2	2	132
	Foin	9	3,6	540
	Paille	-	-	-
	Total	14	7,8	792
8-12 mois (mâles et femelles)	Maïs	1,5	1,1	60
	Orge	1	1	66
	Foin	4	1,6	240
	Paille	-	-	-
	Total	6,5	3,7	366
20-24 mois (mâles)	Maïs	3	2,25	120
	Orge	1	1	66
	Foin	5	2	300
	Paille	-	-	-
	Total	9	5,25	486
20-24 mois (femelles)	Maïs	2	1,5	80
	Orge	1	1	66
	Foin	5	2,0	300
	Paille	-	-	-
	Total	8	4,5	446

III - Bilans globaux des besoins

a) Besoins en U.F. par période

B O V I N S													
	ETE				HIVER								
	Période I	Période II											
MERE	850	790			880								
TAUREAU	780	870			920								
JEUNES ( lan)	410	580			490								
♂ 1 à 2 ans	500	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Prod. 18 mois</td> <td>400</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Prod. 24 mois</td> <td>610</td> </tr> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">16-18 mois</td> <td></td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">16-20 mois</td> <td></td> </tr> </table>	Prod. 18 mois	400	Prod. 24 mois	610	16-18 mois		16-20 mois				660
Prod. 18 mois	400	Prod. 24 mois	610										
16-18 mois		16-20 mois											
♀ 1 à 2 ans	460	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Prod. 18 mois</td> <td>400</td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Prod. 24 mois</td> <td>550</td> </tr> <tr> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">16-18 mois</td> <td></td> <td style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">16-20 mois</td> <td></td> </tr> </table>	Prod. 18 mois	400	Prod. 24 mois	550	16-18 mois		16-20 mois				580
Prod. 18 mois	400	Prod. 24 mois	550										
16-18 mois		16-20 mois											
♂ 2 à 3 ans	640	760		Voir TAUREAU									
♀ 2 à 3 ans	550	650		Voir MERES									
Unité zootechnique en production de 18 mois	1750	1740		1450									
Unité zootechnique en production de 24 mois	1750	1860		1860									

b) Apports par le lait de la mère

Une partie des besoins d'été du jeune de moins de 8 mois est couverte par le lait de la mère.

On a pour chaque période, les apports suivants par vache :

	Eté : Période I	Eté : Période II
Nombre de litres de lait	720	440
Nombre d'UF (1 litre = 0,4 UF)	288	176

c) Solde des besoins en UF par UZ

	Eté : Période I	Eté : Période II	Hiver
Unité zootechnique en production de 18 mois	1462	1564	1450
Unité zootechnique en production de 24 mois	1462	1684	1860

d) Besoins par U.Z. en différentes cultures

(avec le rapport STH/SAU = 0,25)

	Bovins de 18 mois (maigre)		Bovins de 24 mois (maigre)	
	U.F.	Surface (ha)	U.F.	Surface (ha)
<u>Hiver :</u>				
Maïs	545	0,100	708	0,130
Orge	300	0,100	390	0,130
Foin de prairie temporaire	605	0,380	762	0,490
<u>Eté (I):</u>				
STH	360	0,400	405	0,450
P.T. Paturée	1102	0,557	1057	0,533
<u>Eté (II) :</u>				
STH	240	0,400	270	0,450
P.T. Paturée	1276	0,965	1379	1,043
P.T. Foin	48	0,028	35	0,020
<b>TOTAL</b>	<b>4476</b>	<b>1,565</b>	<b>5006</b>	<b>1,753</b>
<u>Dont :</u>				
Maïs		0,100		0,130
Orge		0,100		0,130
P.T. Foin		0,408		0,510
P.T. Paturée (Eté I et Eté II)		0,557		0,533
STH		0,400		0,450

(1Ha STH = 0,45 ha P.T.)

IV - Données Economiques

a) Echelle de poids et de prix des animaux vendus (moyenne 71-72)

	Poids Vif (kg)	Prix par tête (F)	Prix calculé par kg de P.V. (F)
18 mois mâle	450	2200	4,90
18 mois femelle	410	2000	4,90
24 mois mâle	500	2600	5,20
24 mois femelle	460	2400	5,20
Réforme	700	2500	3,50

b) Frais vétérinaires par U.Z.

Pour une production de :

18 mois..... 80 F

24 mois..... 90 F

## B - OVINS

### I - Caractéristiques du troupeau

#### a) Caractéristiques zootechniques

Les données qui suivent ont été recueillies au cours des enquêtes sur les exploitations du canton de Lormes.

Il s'agit ici d'une production d'agneaux d'herbage vendus à 6 mois et pesant 40 Kg

- agnelage : 15 février - 15 mars
- poids des agneaux à la naissance : 5 kg
- prolificité : pour 100 brebis
  - . 140 agneaux nés
  - . 130 agneaux sevrés
- Taux de réforme : 18 à 20%
- Les brebis sont rentrées 1 à 2 mois avant l'agnelage et sorties après celui-ci.

#### b) Alimentation

Comme pour les bovins, on a retenu 3 périodes :

- Hiver
- Eté période I
- Eté période II
- Pendant l'hiver, les animaux reçoivent du foin et de l'orge.  
Les agneaux sont complétés avec du granulé avant la mise à l'herbe ; il en faut environ 4 kg par animal.
- Pendant l'été les ovins sont au pâturage.  
Tous les types de pâturages ont été rencontrés pendant les enquêtes, soit pâturage spécifique aux ovins, soit pâturage en association avec les bovins.

#### c) Unité zootechnique

Brebis	: 1
Agneau	: 1,3
Bélier	: 0,025

d) Ventes par unité zootechnique

Agneau : 1,1  
Réforme : 0,2

II - Alimentation des ovins

a) Besoins quotidiens par brebis

	U.F.	M.A.D. (en g.)
1 Avril - 30 Avril	1,48	180
1 Mai - 31 Mai	1,06	126
1 Juin - 30 Juin	0,90	102
1 Juillet - 28 Février	0,60	55
1 Mars - 31 Mars	1,60	190

b) Besoins globaux par période

	Eté Période I	Eté Période II	Hiver
Par brebis	116	70	110
Par unité zootechnique	190	- 90	110

N.B. : Les besoins nutritifs des agneaux sont pour  
1,3 agneau par brebis : 94 UF  
9000 g de M.A.D.

c) Ration quotidienne d'hiver

	Foin			Orge		
	U.F.	Q.I.	M.A.D. (g)	U.F.	Q.I.	M.A.D. (g)
20 Novembre - 28 Février	0,4	1,0	60	0,2	0,2	13,2
1 Mars - 31 Mars	1,1	2,75	165	0,5	0,5	33

d) Besoins par U.Z. en différentes cultures

(avec rapport STH/SAU = 0,25)

Périodes : Cultures	U.F.	Q.I.	Surface (ha)
Hiver :			
Orge	35	35	0,0167
Foin	75	100	0,0441
Eté			
Période I :			
STH	36	90	0,0400
P.T. Paturées	101,8	254,5	0,0514
P.T. Foin (fauchée été I)	52,2	130,5	0,0454
Eté			
Période II :			
STH	24	60	0,0400
P.T. Paturées	66	165	0,0501
Total	390		0,1522
DONT :			
Orge			0,0167
P.T. Paturée			0,0501
P.T. Fauchée			0,0441
P.T. Fauchée en période II et paturée en période I			0,0013
STH			0,0400

III - Données économiques

a) Echelle de poids et de prix des animaux vendus (moyenne 71-72)

	Prix par tête (F)	Poids vif (kg)	Prix/kg de P.V.
Brebis	180	60	3,00
Agneau	200	40	5,00

b) Charges variables par brebis

Aliments pour agneaux 0,75 F/kg..... 3,50

Frais vétérinaires..... 16,50

DOSSIER TECHNICO - ECONOMIQUE N° 2

Productions végétales

- . fiche technico-économique pour les fourrages
- . fiche technico-économique pour les céréales
- . étude des chantiers de récolte du foin et du maïs ensilage.

Les chiffres ont été obtenus par discussions avec les agriculteurs. Ils ont été ensuite éventuellement corrigés après les enquêtes faites sur les cantons de LORMES.

Les rendements en unités fourragères ont été estimés également à partir d'observations faites sur la région de CHAROLLES .

Les pourcentages de pertes (fourrage et pâturage) permettant de déterminer la production nette, c'est-à-dire assimilable par les animaux, sont des moyennes observées sur plusieurs régions d'herbage.

Pour l'étude des chantiers de récolte, les données pluviométriques viennent de la météorologie nationale (station de LORMES) et les données des temps de travaux viennent d'études du Bureau commun du machinisme agricole.

-----

I - FICHE TECHNIQUE FOURRAGES

Prairies permanentes

Charges proportionnelles (en F/Ha):

. Fumure	40
. Traction	10
Total si pâturage =	50
. Traction	20
. Ficelle	20
Total si pâturage+fanage =	90

Production (en UF/Ha) :

Production brute	
. période I (60 %)	1290
. période II (40 %)	860
Total =	2150

Production nette

. en pâture (perte 30 %)	
- période I	900
- période II	600
. en fanage (perte 40 %)	
- période I	780
- période II	520

Valeur fourragère:

0,40 UF/kg de matière sèche

60 g de N.A.D./kg de matière sèche

Prairies temporaires

Charges proportionnelles (en F/Ha):

. fumure	100
. semence	25
. traction	15
	<hr/>
Total si pâturage -	140
. traction	20
. ficelle	20
	<hr/>
Total si pâturage + fanage =	180

Production (en UF/Ha)

Production brute	
. période I (60 %)	2820
. période II (40 %)	1880
	<hr/>
Total =	4700
Production nette	
. en pâture (perte 30 %)	
- période I	1980
- période II	1320
. en fanage (perte 40 %)	
- période I	1700
- période II	1150

Valeur fourragère:

0,40 UF/kg de M.S.

60 g de M.A.D. par kg de M.S.

Luzerne

Charges proportionnelles (en F/Ha)

. fumure	230
. semence	160
. traction	18
Total =	400

. Production nette (kg de M.S./Ha) = 7500

Valeur fourragère

- . U.F.:
- luzerne sur pied (pâturage) = 0,80 UF/kg de M.S.
- foin: = 0,50 UF/kg de M.S.
- . M.A.D. : 120g/kg de M.S.

Maïs ensilage

Charges/ha

Fumure (116-182-98)	340
Semence	52
Traitement	80
Traction (30 heures)	75
Récolte à l'entreprise	300 (1)
Divers (dont silo)	57
Charges proportionnelles (Frs) =	904
	(850 - 950)
	(1)
Production nette (T.mat. Sèche/ha)	8

Quantités consommées

. 2 kg Matière Sèche chez le jeune  
. 1,5 à 2 kg Matière Sèche / 100 kg de Poids Vif  
Dans les rations avec des concentrés, les quantités ingérées diminuent de:

- . de 0 à 1,5 kg .....570 g par kg de céréales
- . de 1,5 à 6 kg .....870 g " "

Valeur fourragère 0,75 UF / kg Matière Sèche  
40 g MAD /kg " "

(1) Pour les modèles possédant une ensileuse, il convient de supprimer cette dépense: charges proport. = 550 -650 F

II - FICHE TECHNIQUE CEREALES

BLE

Rendement (quintaux)	31,7
Prix (frcs)	44,6
Produit Brut	1423
<u>Charges/ha</u>	
Fumure	230
Semence	91
Traitement	29
Traction (18 heures)	44
Récolte à l'entreprise	100
Divers	11
Charges proportionnelles/ha	503
MARGE BRUTE (Fracs)	918
<u>Valeur fourragère: 1,05 U F /kg</u> 102 g MAD/kg	

ORGE

Rendement (quintaux)	30
Prix (fracs)	42
Produit Brut	1260
<u>Charges/ha</u>	
Fumure (80-87-48)	202
Traitement	12
Traction (16 heures)	40
Récolte	100
Semence	69
Divers	10
Charges proportionnelles/ha	433
MARGE BRUTE (Fracs)	827
<u>Valeur fourragère: 1,00 U F /kg</u> 66 g MAD / kg	

MAÏS GRAIN

Rendement (quintaux)	47
Prix (Frcs)	36
Produit Brut	1700
<u>Charges/ha</u>	
Fumure (116-182-98)	340
Semence	52
Traitement	80
Traction (20 heures)	50
Récolte à l'entreprise	182
Divers	17
Charges proportionnelles/ha	721
MARGE BLUTE (Frcs)	980

Valeur fourragère: 1, 15 U F/kg  
75 g MAD/kg

AVOINE

Rendement (quintaux)	28,5
Prix (frcs)	40
Produit Brut	1140
<u>Charges/ha</u>	
Fumure (57-66-34)	154
Semence	63
Traitement	10
Traction (16 heures)	40
Récolte à l'entreprise	100
Divers	9
Charges proportionnelles/ha	376
MARGE BRUTE (Frcs)	764

Valeur fourragère: 0,80 U F/kg  
80 g MAD/kg

III - ETUDE DES CHANTIERS DE RECOLTE  
DE FOIN ET MAIS ENSILAGE

a) FOIN

- . Détermination des jours disponibles pendant la période  
1er juin au 15 juillet soit 45 jours.

Les critères, pour déterminer ces jours disponibles, ont été établis à partir d'études semblables faites sur d'autres régions.

Ont été retenus les chiffres suivants:

Précipitations	nombre jours d'arrêt
≤ à 3,5 mm	1
3,6 à 8 mm	2
8 mm et plus	3

L'étude des précipitations (station météo de LORMES) donne les résultats suivants:

années	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
jours disponibles	25	13	28	9	20	21	18	17	21	29

On a donc, 8 années sur 10, plus de 17 jours disponibles.

Pour les modèles on retient donc 17 JOURS disponibles pour faire les foins.

- . Détermination des temps de travaux

- Chantier de trois hommes avec 3 tracteurs et 3 remorques
- Les quantités de foin récolté nécessitent le chargement de 4 remorques par hectare.

Les temps sont les suivants:

- . Fauche 4,85 heure (1 UTH)
- . Charge 0,50 heure (3 UTH)
- . Transport } pour une 0,25 heure (2 UTH)
- . Déchargement } remorque 0,50 heure (2 UTH)

Il faut donc

- . Fauche 4,85 heures
- . Charge 0,50 x 3 UTH x 4 h 6,00 heures
- . Transport 0,25 x 2 x 4 h 2,00 heures
- . Déchargement 0,50 x 2 x 4 4,00 heures

Soit un total de 17 heures pour 3 UTH.

A raison de 10 heures de travail par jour on peut faucher 2 HECTARES.

. Surface limite de récolte du foin

On peut récolter 2 ha par jour pendant 17 jours. On ne peut donc faucher plus de 34 HECTARES pour un chantier de 3 hommes.

b) MAIS ENSILAGE

. Détermination des jours disponibles pendant la période du 15 septembre au 10 octobre.

Les critères choisis pour la récolte du maïs sont les suivants:

3 à 10 mm de pluie : arrêt d'une journée  
plus de 10 mm :

L'étude des précipitations donne alors:

Années	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59
jours disponibles	21	23	12	19	22	22	15	19	9	21

On a donc 8 années sur 10 plus de 15 jours disponibles.

Pour les modèles on retient donc 15 JOURS disponibles.

. Détermination des temps de travaux

Chantier de 3 hommes, 3 tracteurs et 2 remorques

Temps de travail à 3 hommes: 7 h 25

A raison de 10 heures de travail par jour, on peut ensiler 1,4 HA de maïs.

. Surface maximale de récolte de l'ensilage

On peut récolter 1,4 ha par jour pendant 15 jours. On ne peut donc récolter plus de 21 HECTARES de maïs ensilage.

DOSSIER TECHNICO - ECONOMIQUE N° 3

Bâtiments d'élevage

enquête sur les bâtiments classiques et sur la  
stabulation libre

données économiques

Les bâtiments ont été étudiés au cours d'enquêtes chez les agriculteurs de la région. Ils sont alors apparus, comme l'un des blocages essentiels au développement des exploitations.

Les anciens bâtiments nécessitent, en effet, des temps de travaux élevés, du fait de leur conception et du fait aussi de leur dispersion: il est courant de voir des exploitations où les bâtiments sont situés à trois ou quatre endroits différents. Au cours des réunions du groupe, il est apparu que les éleveurs ne sont pas d'accord sur un type précis de bâtiments.

Si tous sont d'avis de mettre les jeunes en stabulation libre, certains craignent de faire la même chose pour les vaches, de peur d'accidents pendant la gestation. Il faut noter cependant, que tous ceux qui ont fait l'expérience, sont satisfaits.

A la stabulation entravée, équipée de chaînes de curage, il est reproché son coût, environ 3 000 francs par tête, bien qu'elle soit la plus adaptée pour suivre individuellement les animaux.

L'élevage en plein air est craint, lui, à cause du froid. Mais, parallèlement à cela, de nombreux éleveurs sont obligés de laisser des animaux dehors, faute de place dans les bâtiments; et ils reconnaissent eux-mêmes que ces animaux ont autant de valeur que les autres au printemps, et que l'état sanitaire est souvent meilleur.

## A - BATIMENTS CLASSIQUES

### I - DESCRIPTION TECHNIQUE

Ces bâtiments sont construits sur un modèle général : une grange centrale flanquée de deux étables.

Celles-ci permettent de loger deux rangées d'animaux entravés, séparées par une allée centrale. L'auge fait la longueur du rang ainsi que le ratelier à foin, qui est alimenté par le haut : des orifices dans le plancher du fenil, placé au-dessus des étables, permettent de jeter le foin directement.

Les animaux sont entravés par une chaîne et disposent d'une place variant de 80 cm à 1 m.

### II - TEMPS DE TRAVAUX

Les enquêtes ont permis de déterminer les temps de travaux nécessaires avec ce type de bâtiments.

Ces temps comprennent :

- . le temps pour apporter les fourrages
- . le temps pour broyer et apporter les aliments concentrés
- . le temps nécessaire au curage des étables (opération effectuée en général le matin)
- . enfin, le temps consacré à la surveillance de l'état des animaux.

Voici quelques exemples pris sur le canton de LOIMES

exploit.	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6
Nbre d'animaux	204	50	50	48	27	50
temps de travaux matin	9 h	} 4h30	1 h 45	3h	2h30	2h5
temps de travaux soir	6h		1 h	3h	45 mn	1h35
nbre d'emplace- ments d'étables	5	1	1	4	3	1
temps de travaux/ animal (matin)	2mn40		2 mn 5	3mn45	5mn30	2mn30
" (soir)	1mn45		1 mn10	3mn45	1mn35	1mn55
" (jour)	4mn25	5mn35	3mn15	7mn30	7mn5	4mn25

### III - COÛTS DIRECTS

Ces bâtiments datant d'au moins cinquante ans, sont amortis depuis longtemps.

Les dépenses d'entretien sont très faibles: les agriculteurs effectuent les réparations eux-mêmes. Les seuls frais sont donc l'achat de bois ou de ciment. Le montant des assurances, ramené à la tête, varie entre 15 et 40 francs.

Ces assurances représentent la protection contre l'incendie, couvrant les murs et le contenu des bâtiments.

-----

B - STABULATIONS LIBRES

I - DESCRIPTION TECHNIQUE

Ce sont des hangars métalliques généralement bardés de trois côtés, afin de protéger les animaux du froid et du vent.

Les animaux, séparés en différents lots suivant l'âge, occupent une partie du hangar. L'autre partie sert à entreposer les fourrages et la paille destinés à la litière.

L'aménagement intérieur, (eau, électricité...) est la plupart du temps effectué par l'exploitant lui-même, ainsi que les cornadis lorsqu'ils sont en bois.

La surface disponible par animal varie environ de 10 à 12 m<sup>2</sup>. Cette surface comprend le logement des fourrages.

II - TEMPS DE TRAVAUX

Les temps de travaux sont considérablement réduits par rapport aux anciens bâtiments : tous les animaux sont groupés et l'organisation des bâtiments permet de rationaliser le travail.

Certains éleveurs, de plus, ont effectué des aménagements intérieurs simplifiant le travail : plancher au-dessus du couloir d'alimentation permettant de loger toute la paille qui servira à la litière. Il n'y a alors plus qu'à la laisser tomber sur l'aire de repos et d'alimentation des animaux.

Quelques exemples étudiés au cours des enquêtes ont donné les résultats suivants :

	surface/ animal	nombre d'anim.	temps travaux matin	temps travaux soir	temps trav./ animal	invest. brut par tête	subvent. ramenée à la tête	invest. net
n°1	13 m <sup>2</sup>	31	1h	25mr	M:2mn S:1mn	1350 f	360 f	990 f
n°2	11,5m <sup>2</sup>	65	30mn	45mn	M:30s S:40s	800 f	250 f	550 f
n°3	11,5m <sup>2</sup>	52	30mn	45mn	M:35s S:50s	1350 f	320 f	1030 f

Les temps de travaux comprennent ici :

- . le temps pour apporter le fourrage
- . le temps pour apporter et broyer le concentré
- . le temps de surveillance de l'état des animaux.

### III - LES COÛTS DIRECTS

L'investissement représente surtout le prix d'installation du hangar lui-même: les agriculteurs effectuent eux-mêmes, la plupart du temps, les travaux de terrassement et d'aménagement intérieur.

La subvention était attribuée suivant l'ancien système: pourcentage du montant hors taxe des frais engagés.

Elle a été ici ramenée à la tête de bétail, afin de pouvoir calculer l'investissement net par tête.

L'assurance incendie couvrant les murs et les animaux logés varie de 15 à 40 francs par tête. Il s'agit d'une assurance globale qui a été ramenée à la tête.

### IV - COÛTS DIFFÉRENTIELS

Il s'agit de coûts supplémentaires occasionnés par la stabulation libre par rapport aux anciens bâtiments.

- . On constate, d'après les enquêtes, une augmentation de la quantité de paille nécessaire à la litière. Il faut compter de 20 à 30 % de paille supplémentaire.
- . D'autre part, en raison de la température plus basse à l'intérieur de la stabulation, on constate une augmentation d'environ 10 à 15 % des fourrages consommés.

### V - STABULATION LIBRE EN APPENTIS

Il s'agit ici d'un bâtiment que l'on adosse à une construction préexistante.

Il s'agit donc d'un simple appentis où ne sont logés que les animaux: le fourrage n'y est pas abrité; la surface par animal est donc réduite: 9 à 10 m<sup>2</sup> par animal. L'aménagement intérieur est le même que dans la stabulation classique.

Les temps de travaux sont comparables à ceux de la stabulation classique: de 2 à 4 mn par animal et par jour.

C'est au niveau des coûts directs, que la différence est notable: l'investissement par tête est compris entre 600 et 700 frcs. Une fois la subvention déduite, le coût par animal est de 400 à 480 frcs soit environ la moitié de l'investissement nécessaire à la stabulation classique.

C - DONNEES ECONOMIQUES RETENUES DANS LES MODELES

I - STABULATION LIBRE

- . amortissement 15 ans
- . investissement
  - gros bovins ..... 1300 F/tête
  - jeunes animaux..... 1000 F/tête
- . frais d'entretien par an: 3 % de l'investissement:  
39 frs par tête.
- . amortissement par an
  - gros bovins..... 86 F/tête
  - jeunes animaux..... 67 F/tête

II - STABULATION LIBRE LEGERE

- . amortissement 15 ans
- . investissement
  - gros bovins.....700 F/tête
  - jeunes animaux.....600 F/tête
- . frais d'entretien par an: 3 % de l'investissement:  
21 F par tête
- . amortissement par an
  - gros bovins.....47 F/tête
  - jeunes animaux.....40 F/tête

III - ETABLES AVEC CHAINE DE CURAGE

- . amortissement 20 ans
- . investissement 3000 F
- . frais d'entretien par an : 3 % de l'investissement:  
90 F /tête
- . amortissement par an : 150 F/tête

IV - ASSURANCES SUR LES BATIMENTS

20 F par animal logé.

V - TEMPS DE TRAVAUX

Les temps de travaux par animal et par jour sont:

- . en stabulation libre : 3 mn
- . en système entravé : 6 mn

Le temps total consacré aux animaux est de: 270 MN POUR  
1 U.T.H.

DOSSIER TECHNICO-ECONOMIQUE n° 4

Equipements, capital, terre

- matériel de base
- charges non rapportables à l'unité de surface
- valeur locative
- intérêts sur le capital

I - M A T E R I E L  
liste, coût et amortissement

Les listes d'équipements ont été établies à partir de l'index des matériels et de leurs prix, publié par le Bureau Commun du Machinisme Agricole, lors du S.I.M.A. 1972.

L'amortissement annuel a été calculé de façon linéaire. Les durées d'amortissement retenues sont de 8,10 et 15 ans selon les machines.

Les normes retenues pour les frais d'entretien du matériel sont les suivantes:

- . tracteurs : 0,5 ‰ de la valeur d'achat par heure de fonctionnement. A raison d'une moyenne de 1000 h de fonctionnement par an, nous avons 5 ‰ de la valeur d'achat par an.
- .. matériel de récolte: 3 ‰ de la valeur d'achat par heure de fonctionnement.
- . autre matériel : 1 ‰ de la valeur d'achat par an.

Les charges d'assurances sont :

- . tracteur : .....42 F par an
- . moissonneuse batteuse : 52 F par an

a) Matériel présent dans les modèles

Désignation	Prix H.T.	Amortissement		Matériel présent dans le modèle		
		durée	montant annuel	modèle 20-40ha	modèle 40-60ha	modèle 70-100ha
Tracteur 70 CV	26000	8	3250	-	-	1
" 50 CV	20000	8	2500	-	1	1
" 40 CV	17000	8	2125	1	-	-
Charrue:						
trisoc réversible	4000	15	266	-	-	1
bisoc réversible	2700	15	180	1	1	1
Cultivateur	1500	15	100	1	1	1
Herse	1200	15	80	1	1	1
Rouleau	1000	15	66	1	1	1
Epardeur						
d'engrais	2000	10	200	1	1	1
Semoir à grain	2500	8	312	1	1	1
Semoir à maïs	2000	8	250	-	-	1
Fulvérisateur	2000	8	250	-	-	1
Vis à grain	1300	15	87	-	-	1
Epardeur à fumier	7000	10	700	1	1	1
fourche à fumier	2500	15	166	1	1	1
Barre de coupe à doigts rotative	2000	10	200	1	1	-
	4000	10	400	-	-	1
Andaineur à disques	1300	10	130	-	-	1
Faneur-andaineur à ratelets	2300	10	230	1	1	1
Presse basse densité	6000	10	600	1	-	-
Presse moyenne densité	9000	10	900	-	1	1
Chariot groupeur	1000	15	66	-	-	1
Convoyeur de balles	2000	15	133	-	-	1
Basilause 1 rang	7500	8	937	-	-	-
Remorques	1500	15	100	1	2	3

b) Capital total, amortissement et intérêt

- Le capital total matériel a été évalué à la moitié du prix neuf indiqué dans le tableau précédent
- Les intérêts sur le matériel ont été calculés sur ce capital total

Modèle	20-40 ha	40-70 ha	70-100 ha
Capital total	24 600	28 350	50 000
Intérêt à 5 %	1 230	1 418	2 500
Intérêt à 6,5 %	1 599	1 843	3 250
Amortissement	5 060	5 785	10 600

II - CHARGES FIXES (charges non rapportables  
à l'unité de surface)

modèle charges	20-40 ha	40-70 ha	70-100 ha
Amortissement matériel	5060	5785	10 600
Assur. matériel	42	42	84
" accident	650	650	1950
" maladies	1250	1250	3750
Entretien matériel	1095	1270	2980
Frais généraux	2100	3400	7200
TOTAL	10200	12400	26600

III - VALEUR LOCATIVE

Les valeurs prises en compte proviennent des  
enquêtes sur le terrain .

Terres labourables : 100 F/ha

Prairies permanentes:150 F/ha

IV - INTELEET SUR LE CAPITAL

a) Matériel

modèle	20-40 ha	40-70 ha	70-100 ha
intérêt à 5 %	1230	1418	2500
intérêt à 6,5 %	1599	1843	3250

b) Bâtiments

	investisse- ment	intérêts à 5 %	intérêts à 6,5 %
Stabulation entravée avec chaîne de curage	3000	150	195
Stabulation libre classique: animaux adultes	1300	65	84,5
Stabulation libre classique: animaux jeunes	1000	50	65
Stabulation libre légère: animaux jeunes	600	30	39

c) Cheptel

	capital immobilisé	intérêt à 5 %	intérêt à 6,5 %
Taureau	4000	200	260
Mère	3000	150	195
Jeune: 0-18 mois	1800	90	117
Jeune: 0-24 mois	2800	140	182
U.Z. en production de 18 mois	487	243,5	316,6
U.Z. en production de 24 mois	5520	276	359

DOSSIER N° 5

Modèles théoriques

- . Produit brut en francs par U.Z. et par ha
- . Charges par U.Z. et intérêt du capital
- . Marges par hectare
  
- . Marge totale nécessaire

Les tableaux ci-joints ont été établis à partir des données consignées dans les dossiers technico-économiques précédents.

- . Produit brut : C'est la somme des ventes réalisées dans l'année, plus la revalorisation du cheptel non réalisé. Le tout rapporté à l'unité zootechnique, ou à l'hectare connaissant la surface nécessaire à la nourriture d'une U.Z.
- . Charges proportionnelles par U.Z. :
  - . Charges liées aux cultures: elles ont été calculées pour une ration intensifiée par le maïs.  
$$\text{Charges/U.Z.} = (\text{Charges/ha}) \cdot (\text{Surface nécessaire/U.Z.})$$
  - . Charges d'élevage: Elles ont été calculées en considérant les jeunes logés dans des stabulations libres amorties sur 15 ans et les mères logées dans les anciens bâtiments.
- . Intérêt du capital
  - . bâtiments: calculé avec l'hypothèse précédente
  - . cheptel : La valeur du cheptel a été évaluée comme dans le dépouillement des enquêtes.
- . Marges par hectare  
$$\begin{aligned} \text{Marge nette} &= \text{Produit brut} - \text{Charges proportionnelles} \\ &\quad - \text{Intérêt du capital proportionnel} \\ &\quad - \text{Valeur locative} \end{aligned}$$
- . Marge totale nécessaire  
$$\begin{aligned} \text{Marge totale} &= \text{Revenu du travail} + \text{Charges Fixes} \\ &\quad + \text{Intérêt du capital fixe} \end{aligned}$$

Produit brut en Francs par UZ et par ha

(  $\frac{STH}{SAU} = 25 \%$  )

	Bovins: 18 mois maigre	Bovins:24 mois maigre	Ovins
<b>Prix Hypothèse Basse</b>			
Produit des ventes	1255	1482	198
R.C.N.R.	400	400	30
	265	265	12
Produit brut par UZ	1920	2087	240
PB/ha	1226	1190	1577
<b>Prix Hypothèse Moyenne</b>			
Produit des ventes	1385	1645	220
R.C.N.R.	500	500	36
	265	265	12
PB/UZ	2150	2410	268
PB/ha	1373	1374	1760
<b>Prix Hypothèse Haute</b>			
Vente	1558	1905	242
R.C.N.R.	600	600	40
	265	265	12
PB/UZ	2423	2770	294
PB/ha	1548	1580	1931

Charges par U.Z. en Francs  
et intérêt du capital

( STH/SAU = 25 % )

	Bovins 18 mois	Bovins 24 mois	Ovins
<u>Charges liées aux cultures</u>			
Maïs	90	117	-
Orge	43,3	56,3	7,23
P.T. Foin	73,4	91,8	8,17
P.T. pâture	78,0	74,6	7,00
S.T.H.	20	22,5	2,00
<u>Charges d'élevage</u>			
Aliments	0	0	3,50
Vétérinaire	80,0	90,0	16,50
Bâtiments			
- stabulation amort.	70,35	113,9	-
- stab. entretien	51,5	51,0	
- anciens entre- tien	20,0	20,0	10,0
Assurance	42,0	55,0	3,0
<b>Total des charges proportionnelles</b>	<b>548,5</b>	<b>692,1</b>	<b>57,30</b>
<u>Intérêt du capital</u>			
Bâtiments: 5 %	52,50	85	
6,5 %	68,25	110,5	
Cheptel: 5 %	242,25	273,50	10,0
6,5 %	314,93	355,55	13,0

Marges par hectare

Prix hypothèse moyenne

	Bovins de 18 mois	Bovins de 24 mois	Ovins
PB/ha	1373	1374	1760
charges proportionnelles/ha	350	394	376
Marge brute/ha	1023	980	1384

Intérêt à 6,5

Intérêt du capital proportionnel/ha	245	266	85
Valeur locative	112	112	112
Marge nette /ha	666	602	1187

Intérêt à 5 %

Intérêt du capital proportionnel/ha	187	204	65
Valeur locative	112	112	112
Marge nette/ha	724	664	1207

Marges par hectare

Prix hypothèse haute

	Bovins de 18 mois	Bovins de 24 mois	Ovins
P.B./ha	1548	1580	1931
Charges proportionnelles/ha	350	394	376
Marge brute/ha	1198	1186	1555
Intérêt à 6,5 %			
Intérêt du capital proportionnel/ha	245	266	85
Valeur locative	112	112	112
Marge nette /ha	841	808	1358
Intérêt à 5 %			
Intérêt du capital proportionnel/ha	187	204	65
Valeur locative	112	112	112
Marge nette /ha	899	870	1378

Marge totale nécessaire

	20-40 ha	40-70 ha	70-100 ha
Revenu du travail	27000	27000	27000
Charges fixes	10200	12400	26600
Intérêt du capital fixe (à 6,5 %)	1599	1843	3250
Total	38799	41243	56850

Revenu du travail	27000	27000	27000
Charges fixes	10200	12400	26600
Intérêt du capital fixe (à 5 %)	1230	1418	2500
Total	38430	40818	56100

# Informations internes sur L'AGRICULTURE

	Date	Langues
N° 1 Le boisement des terres marginales	juin 1964	F <sup>(1)</sup> D <sup>(1)</sup>
N° 2 Répercussions à court terme d'un alignement du prix des céréales dans la CEE en ce qui concerne l'évolution de la production de viande de porc, d'œufs et de viande de volaille	juillet 1964	F <sup>(1)</sup> D <sup>(1)</sup>
N° 3 Le marché de poissons frais en république fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas et les facteurs qui interviennent dans la formation du prix du hareng frais	mars 1965	F <sup>(1)</sup> D <sup>(1)</sup>
N° 4 Organisation de la production et de la commercialisation du poulet de chair dans les pays de la CEE	mai 1965	F <sup>(1)</sup> D <sup>(1)</sup>
N° 5 Problèmes de la stabilisation du marché du beurre à l'aide de mesures de l'Etat dans les pays de la CEE	juillet 1965	F D
N° 6 Méthode d'échantillonnage appliquée en vue de l'établissement de la statistique belge de la main-d'œuvre agricole	août 1965	F <sup>(1)</sup> D <sup>(2)</sup>
N° 7 Comparaison entre les «trends» actuels de production et de consommation et ceux prévus dans l'étude des perspectives «1970» 1. Produits laitiers 2. Viande bovine 3. Céréales	juin 1966	F <sup>(1)</sup> D
N° 8 Mesures et problèmes relatifs à la suppression du morcellement de la propriété rurale dans les Etats membres de la CEE	novembre 1965	F <sup>(1)</sup> D
N° 9 La limitation de l'offre des produits agricoles au moyen des mesures administratives	janvier 1966	F D
N° 10 Le marché des produits d'œufs dans la CEE	avril 1966	F <sup>(1)</sup> D <sup>(1)</sup>
N° 11 Incidence du développement de l'intégration verticale et horizontale sur les structures de production agricole – Contributions monographiques	avril 1966	F <sup>(1)</sup> D
N° 12 Problèmes méthodologiques posés par l'établissement de comparaisons en matière de productivité et de revenu entre exploitations agricoles dans les pays membres de la CEE	août 1966	F <sup>(1)</sup> D
N° 13 Les conditions de productivité et la situation des revenus d'exploitations agricoles familiales dans les Etats membres de la CEE	août 1966	F D
N° 14 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – «bovins – viande bovine»	août 1966	F D
N° 15 Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles – «sucre»	février 1967	F D <sup>(1)</sup>
N° 16 Détermination des erreurs lors des recensements du bétail au moyen de sondages	mars 1967	F <sup>(1)</sup> D <sup>(3)</sup>

(1) Epuisé.

(2) La version allemande est parue sous le n° 4/1963 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

(3) La version allemande est parue sous le n° 2/1966 de la série «Informations statistiques» de l'Office statistique des Communautés européennes.

		Date	Langues
N° 17	Les abattoirs dans la CEE I. Analyse de la situation	juin 1967	F D
N° 18	Les abattoirs dans la CEE II. Contribution à l'analyse des principales conditions de fonctionnement	octobre 1967	F D
N° 19	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - « produits laitiers »	octobre 1967	F D <sup>(1)</sup>
N° 20	Les tendances d'évolution des structures des exploitations agricoles - Causes et motifs d'abandon et de restructuration	décembre 1967	F D
N° 21	Accès à l'exploitation agricole	décembre 1967	F D
N° 22	L'agrumiculture dans les pays du bassin méditerranéen - Production, commerce, débouchés	décembre 1967	F D
N° 23	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE - Partie I	février 1968	F D
N° 24	Situation et tendances des marchés mondiaux des principaux produits agricoles - « céréales »	mars 1968	F D
N° 25	Possibilités d'un service de nouvelles de marchés pour les produits horticoles non-comestibles dans la CEE	avril 1968	F D
N° 26	Données objectives concernant la composition des carcasses de porcs en vue de l'élaboration de coefficients de valeur	mai 1968	F D
N° 27	Régime fiscal des exploitations agricoles et imposition de l'exploitant agricole dans les pays de la CEE	juin 1968	F D
N° 28	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE - Partie I	septembre 1968	F D
N° 29	Les établissements de stockage de céréales dans la CEE - Partie II	septembre 1968	F D
N° 30	Incidence du rapport des prix de l'huile de graines et de l'huile d'olive sur la consommation de ces huiles	septembre 1968	F D
N° 31	Points de départ pour une politique agricole internationale	octobre 1968	F D
N° 32	Volume et degré de l'emploi dans la pêche maritime	octobre 1968	F D
N° 33	Concepts et méthodes de comparaison du revenu de la population agricole avec celui d'autres groupes de professions comparables	octobre 1968	F D
N° 34	Structure et évolution de l'industrie de transformation du lait dans la CEE	novembre 1968	F D
N° 35	Possibilités d'introduire un système de gradation pour le blé et l'orge produits dans la CEE	décembre 1968	F D
N° 36	L'utilisation du sucre dans l'alimentation des animaux - Aspects physiologiques, technologiques et économiques	décembre 1968	F D

(<sup>1</sup>) Epuisé.

		Date	Langues
N° 37	La production de produits animaux dans des entreprises à grande capacité de la CEE – Partie II	février 1969	F D
N° 38	Examen des possibilités de simplification et d'accélération de certaines opérations administratives de remembrement	mars 1969	F D
N° 39	Evolution régionale de la population active agricole – I : Synthèse	mars 1969	F D
N° 40	Evolution régionale de la population active agricole – II : R.F. d'Allemagne	mars 1969	F D
N° 41	Evolution régionale de la population active agricole – III : Bénélux	avril 1969	F D
N° 42	Evolution régionale de la population active agricole – IV : France	mai 1969	F
N° 43	Evolution régionale de la population active agricole – V : Italie	mai 1969	F D
N° 44	Evolution de la productivité de l'agriculture dans la CEE	juin 1969	F D
N° 45	Situation socio-économique et perspectives de développement d'une région agricole déshéritée et à déficiences structurelles – Etude méthodologique de trois localités siciliennes de montagne	juin 1969	F I
N° 46	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent I. R.F. d'Allemagne	juin 1969	F D
N° 47	La formation de prix du hareng frais dans la Communauté économique européenne	août 1969	F D
N° 48	Prévisions agricoles – I : Méthodes, techniques et modèles	septembre 1969	F D
N° 49	L'industrie de conservation et de transformation de fruits et légumes dans la CEE	octobre 1969	F D
N° 50	Le lin textile dans la CEE	novembre 1969	F D
N° 51	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – Synthèse, R.F. d'Allemagne, G.D. de Luxembourg	décembre 1969	F D
N° 52	Conditions de commercialisation et de formation des prix des vins de consommation courante au niveau de la première vente – France, Italie	décembre 1969	F D
N° 53	Incidences économiques de certains types d'investissements structurels en agriculture – Remembrement, irrigation	décembre 1969	F
N° 54	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE – Synthèse, Belgique et G.D. de Luxembourg, Pays-Bas, France	janvier 1970	F

		Date	Langues
N° 55	Les équipements pour la commercialisation des fruits et légumes frais dans la CEE - R.F. d'Allemagne, Italie	janvier 1970	F
N° 56	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale I. Autriche	mars 1970	F D
N° 57	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale II. Danemark	avril 1970	F D
N° 58	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale III. Norvège	avril 1970	F D
N° 59	Constatation des cours des vins de table à la production I. France et R.F. d'Allemagne	mai 1970	F D
N° 60	Orientation de la production communautaire de viande bovine	juin 1970	F
N° 61	Evolution et prévisions de la population active agricole	septembre 1970	F D
N° 62	Enseignements à tirer en agriculture d'expérience des «Revolving funds»	octobre 1970	F D
N° 63	Prévisions agricoles II. Possibilités d'utilisations de certains modèles, méthodes et techniques dans la Communauté	octobre 1970	F D
N° 64	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IV. Suède	novembre 1970	F D
N° 65	Les besoins en cadres dans les activités agricoles et connexes à l'agriculture	décembre 1970	F D
N° 66	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale V. Royaume-Uni	décembre 1970	F D
N° 67	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VI. Suisse	décembre 1970	F D
N° 68	Formes de coopération dans le secteur de la pêche I. Synthèse, R.F. d'Allemagne, Italie	décembre 1970	F D
N° 69	Formes de coopération dans le secteur de la pêche II. France, Belgique, Pays-Bas	décembre 1970	F D
N° 70	Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté	janvier 1971	F D
N° 71	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VII. Portugal	février 1971	F D
N° 72	Possibilités et conditions de développement des systèmes de production agricole extensifs dans la CEE	avril 1971	F D
N° 73	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale VIII. Irlande	mai 1971	D

		Date	Langues
N° 74	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique – Partie I	mai 1971	F <sup>(1)</sup>
N° 75	Constatation de cours des vins de table II. Italie, G.D. de Luxembourg	mai 1971	F D
N° 76	Enquête auprès des consommateurs sur les qualités de riz consommées dans la Communauté	juin 1971	F D I
N° 77	Surfaces agricoles pouvant être mobilisées pour une réforme de structure	août 1971	F D
N° 78	Problèmes des huileries d'olive Contribution à l'étude de leur rationalisation	octobre 1971	F I
N° 79	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française I. Synthèse	décembre 1971	F I
N° 80	Gestion économique des bateaux pour la pêche à la sardine – Recherche des conditions optimales – Italie, Côte Méditerranéenne française II. Résultats des enquêtes dans les zones de pêche	décembre 1971	F I
N° 81	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles I. Italie	janvier 1972	F D
N° 82	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles II. R.F. d'Allemagne, France	janvier 1972	F D
N° 83	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	février 1972	F
N° 84	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles II. R.F. d'Allemagne	février 1972	D
N° 85	Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles III. Pays-Bas	février 1972	N
N° 86	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale IX. Finlande	avril 1972	F D
N° 87	Recherche sur les incidences du poids du tubercule sur la floraison du dahlia	mai 1972	F D
N° 88	Le marché foncier et les baux ruraux – Effets des mesures de réforme des structures agricoles III. Pays-Bas	juin 1972	F D
N° 89	Agriculture et politique agricole de quelques pays de l'Europe occidentale X. Aperçu synoptique	septembre 1972	D

(1) Etude adressée uniquement sur demande.

	Date	Langues
N° 90 La spéculation ovine	Septembre 1972	F
N° 91 Méthodes pour la détermination du taux d'humidité du tabac	Octobre 1972	F
N° 92 Recherches sur les révélateurs pouvant être additionnés au lait écrémé en poudre	Octobre 1972	F <sup>(1)</sup> D <sup>(1)</sup>
N° 93 Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - I : Italie	Novembre 1972	F I
N° 94 Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - II : Benelux	Décembre 1972	F N
N° 95 Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole - III : R.F. d'Allemagne	Décembre 1972	F D
N° 96 Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique - Partie II	Janvier 1973	F <sup>(1)</sup> D <sup>(1)</sup>
N° 97 Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin - I : Caractéristiques et possibilités d'utilisation	Janvier 1973	F D
N° 98 Dispositions fiscales en matière de coopération et de fusion d'exploitations agricoles - IV : Italie	Janvier 1973	F I
N° 99 La spéculation ovine II. France, Belgique	Février 1973	F
N° 100 Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté I. Bases et suggestions d'une politique de développement	Février 1973	F D I
N° 101 Coûts de construction de bâtiments d'exploitation agricole - Etables pour vaches laitières, veaux et jeunes bovins à l'engrais	Mars 1973	F en prép. D
N° 102 Crédits à l'agriculture I. Belgique, France, G.D. de Luxembourg	Mars 1973	F D
N° 103 La spéculation ovine III. R.F. d'Allemagne, Pays-Bas	Avril 1973	F
N° 104 Crédits à l'agriculture II. R.F. d'Allemagne	Avril 1973	D
N° 105 Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté II. France	Mai 1973	F D
N° 106 Intégration verticale et contrats en agriculture I. R.F. d'Allemagne	Juin 1973	F D
N° 107 Agriculture de montagne dans la région alpine de la Communauté III. R.F. d'Allemagne	Juin 1973	F D

(<sup>1</sup>) Etude adressée uniquement sur demande.

		Date	Langues
N° 108	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – «1977» I. Royaume-Uni	Août 1973	F D E en prép.
N° 109	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – «1977» II. Danemark, Irlande	Août 1973	F D E en prép.
N° 110	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole IV. Synthèse	Septembre 1973	F D
N° 111	Modèles d'analyse d'entreprises de polyculture-élevage bovin II. Données technico-économiques de base Circonscription Nord-Picardie et région limoneuse du Limbourg belge	Septembre 1973	F
N° 112	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent II. Belgique	Septembre 1973	F N
N° 113	Crédits à l'agriculture III. Italie	Octobre 1973	F I
N° 114	Dispositions législatives et administratives concernant les résidus dans le lait, les produits laitiers et les aliments pour le cheptel laitier	Octobre 1973	F D
N° 115	Analyse du marché du porcelet dans l'optique d'une stabilisation du mar- ché du porc	Octobre 1973	F en prép. D
N° 116	Besoins de détente en tant que facteurs pour le développement régional et agricole	Novembre 1973	F
N° 117	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – «1977» III. Italie	Décembre 1973	F D en prép.
N° 118	Nouvelles formes de collaboration dans le domaine de la production agricole V. France	Décembre 1973	F
N° 119	Intégration verticale et contrats en agriculture II. Italie	Décembre 1973	F E I
N° 120	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles – «1977» IV. R.F. d'Allemagne	Janvier 1974	F en prép. D
N° 121	Production laitière dans les exploitations ne disposant pas de ressources fourragères propres suffisantes	Janvier 1974	F D en prép. N
N° 122	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines I. Synthèse pour les principaux ports français et italiens	Février 1974	F
N° 123	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines II. Monographies pour les principaux ports français de la Manche	Février 1974	F
N° 124	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines III. Monographies pour les principaux ports français de l'Atlantique	Février 1974	F

		Date	Langues
N° 125	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines IV. Monographies pour les principaux ports français de la Méditerranée	Février 1974	F
N° 126	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines V. Monographies pour les principaux ports italiens de la côte Ouest	Février 1974	F
N° 127	Le rôle des ports de la Communauté pour le trafic de céréales et de farines VI. Monographies pour les principaux ports italiens de la côte Est	Février 1974	F
N° 128	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles - « 1977 » V. Pays-Bas	Mars 1974	F D
N° 129	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles - « 1977 » V. Résultats pour la Communauté européenne	Avril 1974	F D
N° 130	Utilisation de produits de remplacement dans l'alimentation animale	Mai 1974	F E en prép.
N° 131	Recherche sur les additifs pouvant être utilisés comme révélateurs pour la matière grasse butyrique - Partie III	Juin 1974	F
N° 132	La consommation du vin et les facteurs qui la déterminent III. Pays-Bas	Juin 1974	F en prép. N
N° 133	Les produits dérivés de la pomme de terre	Août 1974	F
N° 134	Projections de la production et de la consommation de produits agricoles - « 1977 » VII. Belgique, Grand-Duché de Luxembourg	Septembre 1974	F D en prép.
N° 135	La pêche artisanale en Méditerranée - Situation et revenus	Octobre 1974	F I en prép.
N° 136	La production et la commercialisation de parties de volaille	Octobre 1974	F D en prép.
N° 137	Conséquences écologiques de l'application des techniques modernes de production en agriculture	Novembre 1974	F D en prép.
N° 138	Essai d'appréciation des conditions d'application et des résultats d'une politique de réforme en agriculture dans des régions agricoles difficiles I. Morvan	Décembre 1974	F

